

RAPATRIEMENT DES REFUGIES DES PAYS ARABES EN CONFLITS : Conditions, Coûts et Scénarios de Reconstruction

Ibrahim Elbadawi

Belal Fallah

Maryse Louis

Samir Makdisi

Jala Emad

Roger Albinyana

Semih Tumen



FEMISE Euromed Report 2019

FEMISE Euromed Report 2019

RAPATRIEMENT DES REFUGIES DES PAYS ARABES EN CONFLITS : *Conditions, Coûts et Scénarios de Reconstruction*

Ibrahim Elbadawi

Belal Fallah

Maryse Louis

Samir Makdisi

Jala Emad

Roger Albinyana

Semih Tumen



Première publication en 2019
FEMISE et ERF

Copyright © FEMISE Association



Ce rapport a été élaboré avec le soutien financier de l'Union Européenne à travers le projet FEMISE sur "Support to Economic Research, studies and dialogues of the Euro-Mediterranean Partnership". Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité des auteurs.

À propos des Auteurs



Ibrahim Elbadawi est le directeur général de l'ERF. Auparavant, il a été directeur de la recherche au Dubai Economic Council, qu'il a rejoint en mars 2009. Avant cela, il était économiste principal au Development Research Group de la Banque mondiale, qu'il a rejoint en 1989. Il a publié de nombreux articles sur la macroéconomie et la politique de développement, les transitions démocratiques et l'économie des guerres civiles et des transitions post-conflit. Il a été le chef de file thématique du thème Gestion des ressources naturelles et diversification économique à l'ERF pendant cinq ans et est membre du conseil consultatif de l'Arab Planning Institute. Il est titulaire d'un doctorat en économie et statistiques de l'Université de Caroline du Nord et des universités du Nord-Ouest.



Belal Fellah a obtenu son doctorat en 2008 en économie régionale de l'Université de la Saskatchewan au Canada. Il travaille actuellement comme directeur de la recherche au Palestine Economic Policy Research Institute-MAS. Son intérêt de recherche et son expertise couvrent l'économie régionale et du développement, l'économie du travail et l'évaluation des programmes politiques. Au cours des dernières années, il a publié un certain nombre d'articles dans des revues internationales à comité de lecture, dont *Journal of Development Economics*, *Journal of Economic Geography*, *Papers in Regional Science* et *Annals of Regional Science*. Il concentre actuellement ses recherches sur le marché du travail palestinien, en mettant l'accent sur le coût économique des conflits, les déplacements sur le marché du travail israélien et les liens entre le marché du travail et le secteur public.



Jala Youssef est consultant au bureau du Caire de la Banque mondiale au sein de Macroeconomics, Trade and Investment Global Practice. Elle est également chargée de cours à temps partiel à la section française de la Faculté des sciences économiques et politiques de l'Université du Caire. Avant de rejoindre la Banque mondiale en 2018, elle a travaillé comme chercheuse au Economic Research Forum (ERF). Elle a précédemment travaillé pour le gouvernement égyptien au ministère de la Coopération internationale et à l'autorité égyptienne de la concurrence. Elle est titulaire d'un B.A. en économie de la Faculté d'économie et de science politique, Université du Caire et Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et une maîtrise en économie appliquée de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.



Maryse Louis PhD, est directrice générale de l'association FEMISE (Marseille, France), qu'elle a rejoint depuis sa création en 1999. Le Dr Louis est également membre du personnel de l'Economic Research Forum (ERF, Le Caire, Egypte), coordinateur du FEMISE. Maryse est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université Aix Marseille, France. Ses intérêts de recherche couvrent les questions de développement avec un accent particulier sur la migration et les réfugiés, les inégalités et l'autonomisation des femmes dans la région méditerranéenne. Elle a également acquis une expertise sur les questions liées au transfert de connaissances et à l'innovation.



Roger Albinyana est directeur du département politiques régionales méditerranéennes et développement humain à l'Institut européen de la Méditerranée. Il est également professeur agrégé à la Faculté d'économie de l'Université de Barcelone où il enseigne la politique économique internationale. Il est titulaire d'une maîtrise en histoire économique de l'Université de Barcelone et de l'Université autonome de Barcelone, d'un baccalauréat en économie de l'Université Pompeu Fabra (Barcelone) et d'un baccalauréat en administration et gestion des entreprises de l'Université ouverte de Catalogne. De 2013 à 2016, il a été secrétaire général des Affaires étrangères et européennes du gouvernement de la Catalogne. Auparavant, de 2010 à 2013, il a été conseiller sur le développement du secteur privé au Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée.



Samir Makdisi est professeur émérite d'économie et directeur fondateur de l'Institut d'économie financière de l'Université américaine de Beyrouth (AUB). Il est un ancien ministre de l'Économie et du Commerce, République du Liban, 1992, vice-président de l'AUB, 1992-1998 et président du conseil d'administration, Forum de recherche économique (le Caire), 1993-2001 et depuis 2012 membre élu du conseil d'administration; et membre du conseil d'administration du Forum euro-méditerranéen des instituts économiques (FEMISE, Marseille); il a été conseiller auprès de gouvernements nationaux et de diverses organisations économiques et financières régionales et internationales.



Semih Tumen est professeur agrégé d'économie à l'Université TED. Il est également affilié à l'ERF et à l'IZA en tant que chercheur. Il a obtenu son doctorat en économie à l'Université de Chicago en 2012, sa maîtrise en économie et économie mathématique à la London School of Economics and Political Science en 2006, et sa licence en économie à la Middle East Technical University en 2000. Il a été directeur Général de recherche économique à la Banque centrale de la République de Turquie. Ses recherches se concentrent principalement sur l'économie du travail avec un accent particulier sur la migration et les réfugiés.

Sommaire

Introduction	7
Chapitre 1: Qui sont les réfugiés arabes ?	10
1.1 Introduction et objectifs.....	10
1.2 Réfugiés par Pays en Conflit.....	11
1.3 Les réfugiés syriens dans les principaux pays d'accueil.....	13
1.4 Conclusion.....	34
Chapitre 2: Conditions propices, Défis et Processus	35
2.1 Introduction.....	35
2.2 Les premiers rapatriés.....	36
2.3 Conditions de retour.....	41
2.4 D'autres considérations.....	50
2.5 Qu'est-ce que cela signifie pour le rapatriement des Arabes.....	53
2.6 Conclusions.....	59
Chapitre 3: Rapatriement : scénarios de résolution des conflits et de reconstruction	65
3.1 Le rapatriement et les droits des réfugiés.....	66
3.2 Reconstruction : définitions, scénarios et impact sur les réfugiés.....	68
3.3 Revue de la littérature sur les règlements politiques.....	72
3.4 Typologie des scénarios de règlement politique.....	77
3.5 L'application d'une typologie de règlement politique aux conflits historiques dans certains pays de la région MENA.....	81
3.6 Le lien entre les implantations politiques et les réfugiés rapatriés dans les pays touchés par les conflits dans le sud de la Méditerranée.....	85
3.7 Conclusions.....	92
Chapitre 4: Repatriation potential contributions to post-conflict economic development	102
4.1 Introduction.....	102
4.2 The economic situation in the conflict countries.....	102
4.3 Results for Arab Conflicts.....	105
4.4 Post-conflict growth potential.....	108
4.5 Review of the existing results and country experiences.....	112
4.6 Concluding remarks and policy perspective.....	117
Conclusions: Rapatriement des réfugiés fuyant les conflits arabes : perspectives et possibles implications politiques et économiques	124

Introduction

Les perspectives d'un rapatriement rapide des réfugiés ayant fui les pays arabes en guerre sont compromises. Le conflit au Yémen est dans une impasse, la Libye est coincée dans une lutte de pouvoir entre deux factions militaires/politiques, l'Irak se débat pour se remettre de décennies d'instabilité et la Syrie demeure un théâtre de guerre. On commence pourtant à évoquer, à l'échelle nationale et international, le rapatriement des réfugiés qui se trouvent dans les pays voisins vers ces quatre pays. Bien qu'encore limité, un flux régulier s'amorce vers leurs maisons ravagées par la guerre. Au moment où les possibilités de naturalisation et de réinstallation se trouvent quasiment verrouillées et où les situations socioéconomiques des pays d'accueil se détériorent, les réfugiés se retrouvent piégés dans des situations très difficiles. Alors qu'un rapatriement massif est reste, à ce stade, encore prématuré pour les quatre pays déchirés par la guerre, la situation actuelle exige que nous reconnaissions, comprenions et décortiquions la question du rapatriement dans toutes ses dimensions afin que, le moment venu, des mesures et des politiques éclairées soient mises en œuvre. Cela permettrait d'obtenir les résultats les plus positifs, principalement pour les réfugiés, mais aussi pour d'autres parties prenantes, comme les communautés d'accueil et les personnes restées au pays.

Compte tenu de ce qui précède, le rapport Euromed ERF-FEMISE de cette année aborde la question du rapatriement, en général, et comme solution potentielle à la crise des réfugiés dans les pays du sud de la Méditerranée. Pour ce faire, il faut adopter une approche globale qui commence par une compréhension des caractéristiques des réfugiés et des rapatriés ainsi que de leurs processus de prise de décision. Suit une analyse approfondie des scénarios possibles de solutions politiques et de reconstruction ainsi que des moyens de rapatriement, en mettant l'accent sur le rôle que peut jouer la communauté internationale pour assurer un retour durable. En particulier, le rapport tente de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les principales caractéristiques des réfugiés dans ces pays ??
- Quels sont les facteurs qui influent sur la décision des réfugiés de retourner ou non dans leur pays d'origine ?
- Dans quelles conditions le rapatriement serait-il considéré comme une solution durable au problème des réfugiés dans ces pays ?
- Quelles sont les implications des différents scénarios de résolution des conflits et de reconstruction sur le rapatriement ?
- Quel rôle la communauté internationale peut-elle jouer pour assurer un retour durable des réfugiés ?

D'un point de vue politique, le rapport vise à contribuer au débat en cours sur le rapatriement et la reconstruction post-conflit dans la région Sud de la méditerranée, highlighting some possible scenarios, mettant en évidence certains scénarios possibles, leurs implications et le rôle potentiel de la communauté internationale, l'accent étant mis sur la Syrie, puisque son conflit a entraîné l'émergence de millions de réfugiés qui, à ce jour, constituent la majorité de la population totale de réfugiés dans la région. Le Rapport contribue également à enrichir la littérature sur les conditions, les défis et les processus favorables à un tel rapatriement, les étudiants dans le contexte de la crise des réfugiés arabes, comblant ainsi une lacune dans les connaissances sur son impact économique et politique.

Le Rapport est organisé en quatre chapitres avec une dernière section dédiée aux conclusions.

Le chapitre 1 explore les caractéristiques démographiques et socio-économiques des réfugiés des pays sud-méditerranéens, avec un accent particulier sur les réfugiés syriens. Il aborde également les réponses des communautés d'accueil et les défis auxquels elles sont confrontées. L'analyse de ce chapitre inclut les pays qui accueillent de façon disproportionnée des réfugiés syriens, à savoir la Turquie, la Jordanie et le Liban, suivis de l'Allemagne. L'objectif de ce chapitre est de mettre en lumière les difficultés rencontrées par les réfugiés dans leur pays d'accueil, notamment en termes de résultats économiques en matière d'éducation, de pauvreté et de marché du travail, et de résultats sociaux en termes d'acceptation et d'intégration dans les communautés d'accueil (ou de leur absence). Il met également en lumière les expériences divergentes des réfugiés selon leur pays d'asile et selon qu'ils vivent dans des camps ou non. Le présent chapitre établit un contexte pour l'ensemble du rapport en mettant l'accent sur l'étape critique atteint par la crise des réfugiés, en contextualisant l'expérience des réfugiés et en soulignant qu'il est urgent de trouver une solution durable.

Le chapitre 2 analyse les différentes dimensions qui entrent en ligne de compte dans le processus de prise de décision des réfugiés quant à leur rapatriement, l'accent étant mis en particulier sur les femmes chefs de famille. Il commence par une analyse des facteurs qui ont poussé (ou attiré) les premiers rapatriés à retourner en Syrie, au Yémen et en Irak. Il entreprend ensuite une étude de la littérature sur les diverses considérations sécuritaires, politiques, économiques et sociales qui sous-tendent les décisions de rapatriement des réfugiés et de la façon dont l'information qui guide ces décisions est recueillie et traitée. En outre, le chapitre examine brièvement les conditions économiques et politiques d'un rapatriement durable, tant pour les rapatriés que pour leur pays d'origine. Enfin, les conditions de retour - telles que rapportées par les réfugiés arabes eux-mêmes - sont discutées, avec un accent particulier sur les réfugiés syriens. L'objectif de ce chapitre est de mettre en lumière le rôle des réfugiés en tant que décideurs indépendants, malgré le caractère limité de leur action, et de mettre en évidence les facteurs auxquels ils accordent la priorité lorsqu'ils envisagent un retour.

Le chapitre 3 se poursuit par une discussion sur les règlements politiques et les plans de reconstruction dans la région. Ceci est accompli grâce à une compréhension approfondie de la littérature sur la reconstruction et le rapatriement, une cartographie détaillée des objectifs et des réponses des parties prenantes, et une brève discussion sur les expériences passées de règlement politique dans la région MENA. S'ensuit une discussion sur les scénarios potentiels de solutions politiques et les plans de reconstruction qui les accompagnent, afin de faciliter le processus de rapatriement durable, en faisant la distinction entre les réfugiés des pays voisins et ceux des pays occidentaux. L'objectif de ce chapitre est de donner une image informée et réaliste des plans d'installation et de reconstruction les plus favorables pour assurer le retour durable des réfugiés.

Le chapitre 4 analyse les coûts économiques des conflits, ainsi que les scénarios de croissance post-conflit, en s'appuyant sur les expériences d'autres pays du Sud de la Méditerranée, et la contribution potentielle du rapatriement à la transition politique, au développement post-conflit, à la croissance économique et à la reconstruction, en accordant une attention particulière à la Syrie. À l'aide de données satellitaires et d'estimations fondées sur les SIG, le chapitre quantifie l'ampleur de la destruction économique dans les quatre principaux pays touchés par les conflits à l'étude. Les scénarios de croissance post-conflit sont examinés sur la base d'une version élargie du modèle de croissance à long terme de la Banque mondiale. Il s'agit notamment d'un scénario optimiste qui conduit à une reprise économique rapide et d'un scénario pessimiste qui entraîne les effets économiques du conflit pendant des décennies. Enfin, les conséquences économiques du rapatriement pour les pays d'origine et les pays d'accueil sont analysées en détail, et de même pour les expériences de rapatriement dans certains pays.

La dernière section relie les principales constatations de chaque chapitre et fait ressortir le thème coordonné du rapport vis-à-vis des principales questions relatives à la préparation et donne des indications sur la

manière d'aborder cette question afin d'assurer un retour durable et digne des réfugiés dans leur pays d'origine.

References

- Crisp, Jeff, and Katy Long. 2016. "Safe and Voluntary Refugee Repatriation: From Principle to Practice." *J. on Migration & Hum.* Sec. 4: 141.
- Elbadawi, Hanan. 2018. "Syrian Refugees in Lebanon: Potential Forced Return?" Atlantic Council. 2018. <http://www.atlanticcouncil.org/blogs/menasource/syrian-refugees-in-lebanon-potential-forced-return>.
- Marks. 2018. "Pushing Syrian Refugees to Return." Carnegie Endowment for International Peace. 2018. <http://carnegieendowment.org/sada/75684>.
- UNHCR. 2007. "Chapter 7: Solutions for Refugees" in "The 10 Point-Plan in Action." UNHCR. 2007. <https://www.unhcr.org/publications/manuals/5846d10e7/10-point-plan-action-2016-update-chapter-7-solutions-refugees.html>
- UNHCR. 1995. "Handbook on Voluntary Repatriation: International Protection." UNHCR. 1995. <https://www.unhcr.org/publications/legal/3bfe68d32/handbook-voluntary-repatriation-international-protection.html>.

1. Chapitre 1

Qui sont les réfugiés arabes ?

Belal Fallah

1.1. Introduction et objectifs

En 2011, une série de soulèvements en faveur de la démocratie a éclaté dans plusieurs pays arabes, dont la Tunisie, l'Égypte, la Libye, le Maroc et Bahreïn. Il en a résulté une situation mortelle en Syrie et en Libye, ouvrant la voie à des guerres civiles et aux groupes terroristes, principalement l'Etat islamique (EI), qui ont pris le contrôle de certaines parties de ces pays. L'EI a également étendu son contrôle territorial à l'Irak, s'emparant de villes à forte densité, telles que Mousol. Le Yémen a également souffert ; la concurrence politique entre le mouvement Houthi et le gouvernement s'est transformée en guerre civile sanglante. Les résultats de ces conflits sont dévastatrices : des centaines de milliers de personnes ont trouvé la mort et des millions de personnes sont devenues des réfugiés. Néanmoins, c'est la Syrie qui a été le plus durement frappé.

Ce chapitre explore les principales caractéristiques démographiques et socio-économiques des réfugiés de ces pays en conflit. La discussion met l'accent sur le cas des réfugiés syriens, principalement en raison de l'envergure du conflit et de son impact. Comme indiqué ci-dessous, le nombre de réfugiés syriens atteint plus de six millions, tandis que les conflits dans les autres pays ont entraîné surtout des déplacements internes. Bien que le coût économique et social du déplacement ne soit pas négligeable, ce chapitre se concentre sur le sort des réfugiés, qui forme une base de discussion sur du rapatriement des réfugiés dans le chapitre 2.

Une autre raison de cette orientation est liée à la disponibilité des données : la plupart des rapports, études et ensembles de données publiés sont limités aux réfugiés syriens. Par conséquent, dans la mesure où les données le permettent, nous ferons la lumière sur les réfugiés non syriens en couvrant les indicateurs démographiques de base. Ensuite, une discussion plus approfondie portera sur les réfugiés syriens dans les principaux pays d'accueil, dont la Turquie, la Jordanie, le Liban et l'Europe occidentale. Dans ce contexte, ce chapitre examine également dans quelle mesure les réfugiés syriens se sont intégrés dans les pays d'accueil, en mettant l'accent sur la perception des autochtones ainsi que celle des réfugiés syriens.

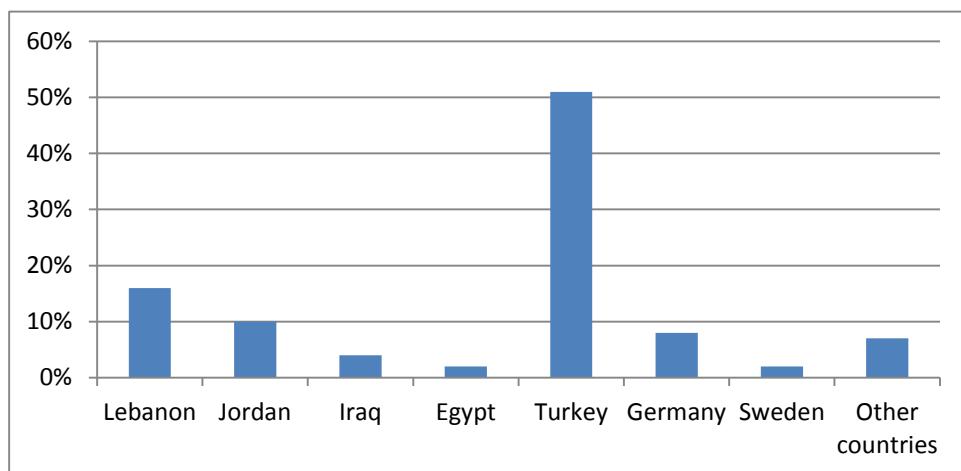
Cette analyse donne un éclairage sur la situation économique des réfugiés et aide à comprendre les défis auxquels ils sont confrontés. Les résultats cibles essentiellement les décisionnaires afin de les sensibiliser aux besoins de prestations de bases, notamment au niveau de l'éducation et la santé – qui sont décisifs dans le bien-être des ménages et leur performance future sur le marché du travail. Ils peuvent également contribuer à l'élaboration de politiques visant à améliorer la situation socioéconomique, tout en réduisant les coûts sociaux et économiques, en attendant la fin du conflit dans leur pays d'origine et, à terme, leur retour au pays.

1.2. Réfugiés par Pays en Conflit

L'éclatement du conflit syrien en 2011 a généré une migration forcée de masse et des déplacements internes. Entre juillet 2017 et juin 2018, plus de 1,2 million de Syriens ont été déplacés, principalement du nord de la Syrie, à savoir les gouvernorats de Idleb, Hama, Deir ez-Zor, Alep, Raqqa, Homs, Al-Hassakeh et Lattakia. Au total, 6,2 millions de Syriens sont toujours déplacés à l'intérieur du pays¹, dont 5,3 millions qui vivent encore dans des abris rudimentaires et 4,2 millions qui ont besoin d'aide pour se loger.²

En outre, environ 6,4 millions de Syriens, qui sont répertoriés en tant que réfugiés, ont fui pour sauver leur vie, principalement vers d'autres pays (voir le tableau 1). La Turquie a accueilli la moitié d'entre eux, alors qu'un pourcentage bien moindre s'est tourné vers le Liban et la Jordanie. Une partie des réfugiés syriens se sont installés en Europe, principalement en Allemagne et en Suède. Des estimations récentes montrent que l'Europe accueille 11,6% du l'ensemble des réfugiés et demandeurs d'asile syriens réparties à travers le monde.³

Figure (1): Répartition des réfugiés syriens dans les différents pays d'accueil



Source: Syria Regional Refugee Response: Inter-agency Information Sharing Portal: <http://data.unhcr.org/syrianrefugees/asylum.php> (Erişim: 21.11.2017)/ T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü (GİGM): http://www.goc.gov.tr/icerik6/temporary-protection_915_1024_4748_icerik (Erişim: 21.11.2017)

Le conflit au Yémen a également provoqué d'importantes migrations forcées. Bien que, contrairement à ce qui se passe en Syrie, la plupart des réfugiés se sont déplacés à l'intérieur du pays. Selon les registres du le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)⁴ datant du milieu de l'année 2018, 2,1 millions de yéménites ont été déplacés à l'intérieur de leur propre pays, principalement dans les territoires contrôlés

¹ UN OCHA. (2018, August). 2018 Humanitarian Response Plan (January -December 2018): Syrian Arab Republic. https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/2018_2018_hrp_syria.pdf.

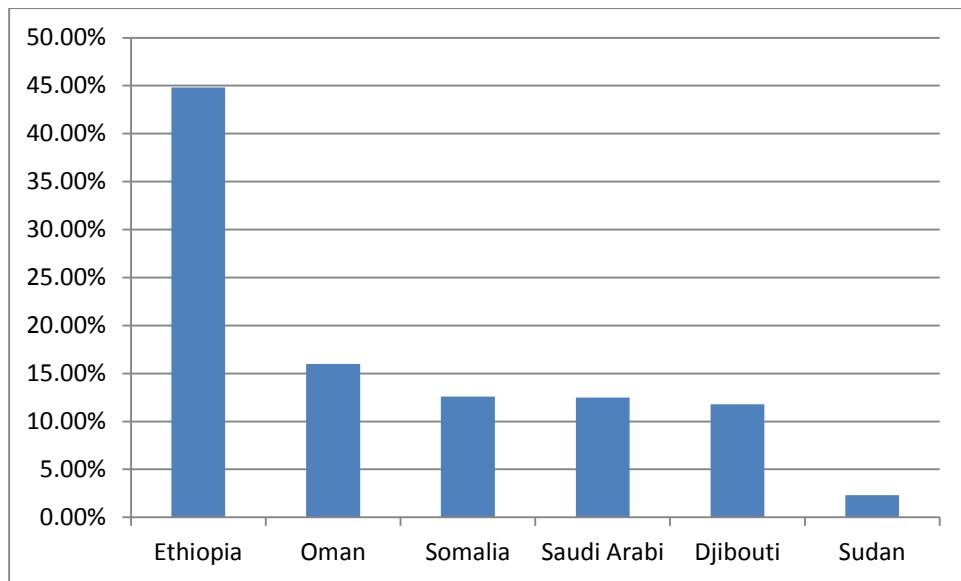
² UN OCHA. (2018, August). 2018 Humanitarian Response Plan (January -December 2018): Syrian Arab Republic. https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/2018_2018_hrp_syria.pdf.

³ UNHCR. (2018, April). Comprehensive protection and solutions strategy: A roadmap to advance resettlement and complementary pathways in the Syrian crisis. <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/63759>.

⁴ Voir UNHCR Mid-Year Trends 2018. <https://www.unhcr.org/statistics/unhcrstats/5c52ea084/mid-year-trends-2018.html>.

par Houthi, comme Hodeida et Taizz. Néanmoins, les déplacements ont été partiellement ou provisoirement résolus pour près de la moitié d'entre eux. Cette cohorte comprend les personnes identifiées comme ayant retournées, ou ayant été réinstallées ou intégrées localement.⁵ En ce qui concerne les réfugiés yéménites, les données du HCR montrent qu'en mai 2019, 318 000 yéménites avaient quitté le pays, et que la plus grande partie ont trouvé refuge en Éthiopie. Le cas de la Libye est similaire : en 2018, le nombre total de personnes déplacées s'élevait à 240 000, dont environ 63 000 ont réussi à rentrer chez elles. Le nombre de réfugiés libyens s'est limité à 10 000.⁶

Figure (2) : Répartition des réfugiés du Yémen dans les principaux pays d'accueil



Source des données : UNHCR Operational Portal Refugee Situations.
<https://data2.unhcr.org/en/situations/yemen>

En Iraq, des années de conflit, qui ont culminé avec la prise de Mousol par l'EI, ont provoqué d'importants déplacements dans tout le pays, principalement dans la région du Kurdistan. Entre 2014 et 2018, plus de trois millions d'Iraquiens ont été déplacés, dont 360 000 vivent dans des campements informels et des bâtiments abandonnés.⁷ Le conflit a également fait fuir plus de 280 000 réfugiés vers les pays voisins, principalement la Turquie. Le rapport du HCR⁸ de 2016 montre que près de 127 000 réfugiés irakiens se sont installés en Turquie, dont 43 % sont des enfants, 23 % des femmes et 34 % des hommes (voir le tableau 3).

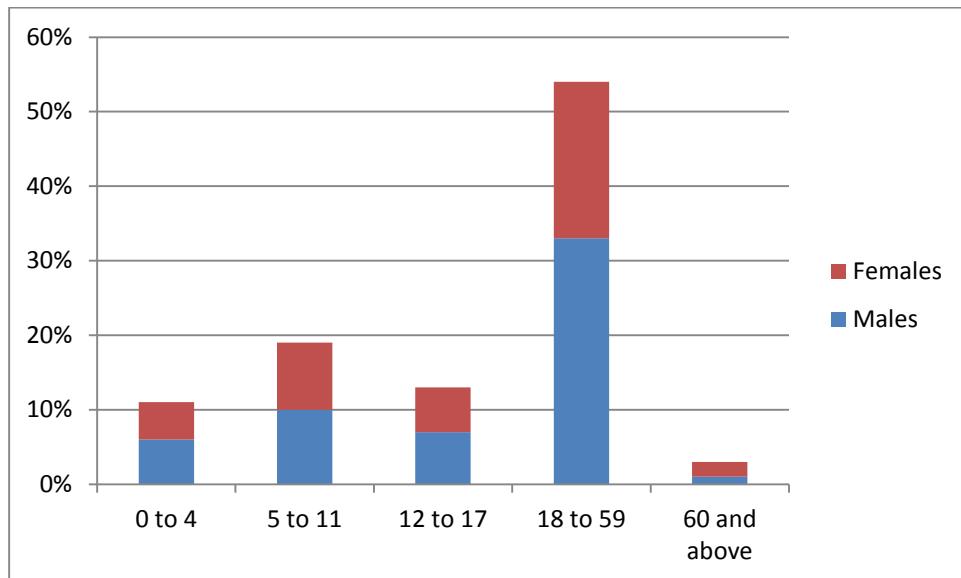
⁵ Voir <http://www.internal-displacement.org/countries/yemen>.

⁶ Voir UNHCR Mid-Year Trends 2018. <https://www.unhcr.org/statistics/unhcrstats/5c52ea084/mid-year-trends-2018.html>.

⁷ Voir <https://www.unhcr.org/iraq-emergency.html>.

⁸ Voir <https://reliefweb.int/report/turkey/unhcr-turkey-factsheet-august-2018>.

Figure (3) : Composition par âge des réfugiés iraquiens en Turquie, 2016.



Source: UNHCR Turkey Factsheet- August 2018 <https://reliefweb.int/report/turkey/unhcr-turkey-factsheet-august-2018>.

1.3. Les réfugiés syriens dans les principaux pays d'accueil

L'objectif de cette partie est d'explorer les caractéristiques démographiques et socio-économiques des réfugiés syriens. En fonction des données disponibles, nous avons mené cet exercice par pays d'accueil, où les réfugiés syriens se sont installés, en nous concentrant sur la Turquie, la Jordanie, le Liban et l'Allemagne. Nous devons souligner d'emblée que l'étendue de l'analyse que nous entreprenons est largement déterminée par les indicateurs disponibles pour chaque pays hôte. A cet égard, une discussion plus approfondie sera consacrée aux réfugiés syriens en Jordanie, grâce aux riches ensembles de données fournis par le Jordanian Labor Market Panel Survey-2016 (JLMPS) (JLMPS-2016). Nous utilisons également les données de l'enquête du Baromètre syrien (SB-2017) pour entreprendre l'analyse de la Turquie et celles du Statistisches Bundesamt-2016 pour l'Allemagne. En ce qui concerne le Liban, nous exploitons aussi les données publiées dans les rapports publiés principalement par les institutions internationales, et notamment ceux du UNHCR. Nous avons également procédé à une revue de la littérature existante sur les réfugiés syriens afin de compléter notre analyse.

1.3.1. Les réfugiés syriens en Jordanie

Selon le recensement de la population jordanienne de 2015, le nombre de réfugiés syriens en Jordanie s'élève à 1,3 million. Environ 660 000 d'entre eux sont des réfugiés enregistrés auprès du HCR. Parmi eux, 21% se sont installés dans des camps formels (principalement à Za'atari, Azraq et dans le camp jordanien d'Emirati),

tandis que seulement 16 000 réfugiés syriens se sont installés dans des campements informels qui manquent des infrastructures et services essentielles. Les autres se sont installés dans des communautés d'accueil.⁹

La plupart des réfugiés syriens du camp de Zatari (85%) venaient du gouvernorat de Dar'aa, près de la frontière nord de la Jordanie, tandis que le reste venait de Damas rurale (10%), de Damas urbaine (2%) et de Homs (2%). Fait marquant, la plupart des réfugiés de ce camp (87 %) viennent des zones rurales. Ceux qui se sont installés en dehors des camps de réfugiés viennent, pour la plupart, de Dar'aa (47%), Homs (26%), Damas rurale (7%) et Damas urbaine (7%). Parmi cette catégorie de réfugiés, 58 % viennent des zones rurales ; ce sont des agriculteurs qui sont généralement plus pauvres que les réfugiées des zones urbaines.¹⁰ De manière significative, les conditions socio-économiques des réfugiés dictent dans quelle mesure les réfugiés sont capables de faire face aux conséquences économiques associées à leur présence dans ces pays d'accueil (voir plus loin).

1.3.1.1. Caractéristiques démographiques

L'analyse présentée dans cette partie s'appuie largement sur le PSGJ-2016, qui fournit un riche ensemble de données sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques des résidents jordaniens, y compris les autochtones, les migrants, ainsi que les réfugiés syriens. En commençant par la composition par âge, voir tableau (1), les données suggèrent que près de la moitié des réfugiés syriens en Jordanie sont des enfants (moins de 15 ans), soit une proportion plus élevée que celle des Jordaniens. La proportion d'enfants syriens réfugiés de sexe masculin (55%) est légèrement supérieure à celle des enfants syriens réfugiés de sexe féminin (49%). Cependant, les données montrent que la cohorte des jeunes (entre 15 et 29 ans) est composée majoritairement de femmes. Beaucoup de jeunes hommes sont restés en Syrie, en partie pour participer au conflit, ou ont choisi de s'installer dans d'autres pays d'accueil. Quant à la cohorte plus âgée 11, la composition par âge des hommes et des femmes est semblable.

Tableau (1) : Composition par âge des réfugiés syriens en Jordanie

Groupe d'âges	Syrien	Jordanian	Femmes Syriennes	Proportion d'hommes
00_05	22%	14%	22%	22%
06_11	20%	14%	16%	24%
12_14	8%	6%	6%	9%
15_19	10%	11%	10%	9%
20_29	11%	17%	16%	7%
30_39	15%	12%	15%	15%
40_49	9%	11%	8%	10%

⁹ Voir UNHCR (2017) Syria Regional Refugee Response: Inter-Agency Information Sharing Portal (Jordan). <http://data.unhcr.org/syrianrefugees/country.php?id=107c>

¹⁰ Voir Stave, Svein Erik, and Solveig Hillesund. (2015) Impact of Syrian Refugees on the Jordanian Labour Market. Geneva: International Labour Office (ILO), Fafo Institute for Applied International Studies.

¹¹ Caroline Krafft, Maia Sieverding, Colette Salemi, and Caitlyn Keo (2018) "Syrian Refugees in Jordan: Demographics, Livelihoods, Education, and Health". ERF Working Paper No 1184.

50_59	2%	6%	2%	2%
60_64	2%	3%	2%	1%
=>65	2%	5%	2%	2%
Total	100%	100%	100%	100%

Source des données : Enquête JLMP-2016.

En ce qui concerne les autres caractéristiques démographiques, environ 19% des chefs de ménage syriens sont des femmes, un peu plus que pour les Jordaniens (17%). Parmi ces premiers, 52 % sont mariés, 16 % sont divorcés, 25 % sont veuves et le reste est constitué de femmes célibataires. Fait marquant, environ 8 % des femmes syriennes mariées qui vivent dans des camps ont moins de 19 ans, contre 2,5 % pour celles qui vivent dans des zones urbaines ou rurales. Les familles dans les camps de réfugiés ont peut-être arrangé des mariages précoce comme mécanisme d'adaptation pour atténuer les difficultés économiques.¹² Le mariage précoce est corolaire de l'abandon scolaire et associé à un impact social négatif pour les filles mariées et pour leur progéniture.¹³

En 2017, le nombre d'enfants syriens inscrits dans les écoles formelles s'élevait à 125 000. (UNICEF & MECI, 2017).¹⁴ L'UNICEF a joué un rôle essentiel dans la mise en place d'infrastructures éducatives dans les camps officiels, tandis que le ministère jordanien de l'Éducation fournit des enseignants jordaniens. Les étudiants syriens, qui ont été inscrits dans des écoles publiques dans les communautés d'accueil, sont soit intégrés avec leurs pairs jordaniens, soit orientés vers les cours de soir.¹⁵ En termes de taux de scolarisation des Syriens d'âge scolaire (6-17 ans), celui-ci varie considérablement selon le lieu d'établissement. Le tableau (2) montre que parmi les camps de réfugiés officiels, le camp de Za'atari a obtenu le taux d'inscription le plus faible, soit 10 %. Dans les communautés d'accueil, environ la moitié des enfants d'âge scolaire sont scolarisés. Le taux d'inscription le plus faible est enregistré dans les campements informels de Mafraq, tombant à environ 3,5 % et voire presque zero dans les établissements informels de la vallée du Jourdain.¹⁶

Bien que l'infrastructure existante ne soit peut-être pas suffisante pour scolariser tous les enfants d'âge scolaire, les mauvaises conditions économiques jouent très probablement un rôle vital. De nombreuses familles de réfugiés syriens ont peut-être obligé leurs enfants à abandonner l'école et à intégrer le marché du travail afin de maximiser leurs revenus. Environ 30 000 enfants ont été signalés comme travaillants, pour la

¹² Voir Women's Refugee Commission. (2014) "Unpacking Gender: The Humanitarian Response to the Syrian Refugee Crisis in Jordan".

¹³ Voir Lee-Rife, S., Malhotra, A., Warner, A., & Glinski, A. M (2012) "What Works to Prevent Child Marriage: A Review of the Evidence". *Studies in Family Planning*, 43(4), 287–303.

¹⁴ UNICEF, & MECI (2017) "Education Sector Dashboard. Inter-Agency Coordination Home Page" <http://scs.raisunhcr.org/dashboards/Education.aspx>

¹⁵ Voir Human Rights Watch (2016) "We're Afraid for Their Future' - Barriers to Education for Syrian Refugee Children in Jordan." Human Rights Watch.

¹⁶ Pour plus d'informations sur l'état de l'éducation, voir Salemi, Colette, Jay Bowman, and Jennifer Compton (2018) "Services for Syrian Refugee Children and Youth in Jordan: Forced Displacement, Foreign Aid, and Vulnerability." Economic Research Forum Working Paper .1188.

plupart dans des activités informelles, principalement dans l'agriculture ou vendant des produits dans la rue.¹⁷

Tableau (2) : Inscription scolaire des réfugiés syriens dans les camps de réfugiés et les communautés d'accueil

Lieu	Nb. Enfants d'âge scolaire	Taux de scolarisation
Camp Za'atari	211,287	10%
Camp Azraq	11,782	91%
Camp Emirate J	2,912	82%
Communauté d'accueil	169,861	54%

Source des données : les chiffres de ce tableau, basés sur les estimations du MEO et du HCR, sont présentés dans Salemi et al. (2018).¹⁸

Le tableau (3) explore un autre aspect du capital humain, en mettant l'accent sur le niveau de scolarité des différentes cohortes d'âge. Cet exercice est important pour comprendre les liens entre l'afflux de réfugiés et les résultats sur le marché du travail pour les Jordaniens. En théorie, on s'attend à ce que les réfugiés se disputent les emplois avec les autochtones qui partagent les mêmes qualifications de travail, principalement l'éducation. Les données montrent que le niveau d'instruction des réfugiés syriens est plus faible dans toutes les cohortes d'âge que celui des Jordaniens.

Table (3) : Le niveau d'instruction des réfugiés syriens et des Jordaniens dans l'ensemble des cohortes.

Réfugiés syriens	Analphabètes	Lire et écrire	Éducation de base	Secondaire	Diplômés	Total
15_19	19%	69%	12%	0%		100%
20_29	11%	68%	11%	7%	4%	100%
30_39	21%	66%	3%	3%	8%	100%
40_49	22%	42%	17%	15%	3%	100%

¹⁷Voir UNHCR, UNICEF, & WFP. (2014) "Joint Assessment Review of the Syrian Refugee Response in Jordan", 1–34. Voir aussi UNICEF (2013) "Syrian Refugee Children in Jordan: Assessments Desk Review on the Situation of Syrian Refugee Children Living in Jordan". Amman.

¹⁸ Voir Salemi, Colette, Jay Bowman, and Jennifer Compton (2018) "Services for Syrian Refugee Children and Youth in Jordan: Forced Displacement, Foreign Aid, and Vulnerability." Economic Research Forum Working Paper .1188.

50_59	36%	42%	14%	5%	4%	100%
60_64	39%	11%	12%	19%	18%	100%
=>65	71%	11%	1%	0%	17%	100%
Jordaniens	Analphabètes	Lire et écrire	Éducation de base	Secondaire	Diplômés	Total
15_19	3%	21%	64%	12%	0%	100%
20_29	4%	11%	35%	19%	31%	100%
30_39	7%	12%	30%	20%	31%	100%
40_49	7%	16%	30%	22%	25%	100%
50_59	11%	21%	24%	17%	27%	100%
60_64	25%	19%	14%	13%	28%	100%
=>65	48%	19%	13%	5%	15%	100%

Source des données : Enquête JLMP-2016.

1.3.1.2. Caractéristiques économiques

Dans cette partie, nous évaluons plusieurs résultats sur le marché du travail pour les réfugiés syriens et les comparons à ceux des Jordaniens. Il s'agit notamment du taux d'activité, du chômage, des caractéristiques de l'emploi et des salaires. Cela aide à indiquer le bien-être économique des réfugiés syriens, une donnée clé pour comprendre la probabilité de leur rapatriement. En raison des mauvaises conditions économiques, de nombreux réfugiés syriens devraient rentrer chez eux à mesure que les conditions de sécurité en Syrie s'améliorent.

Les données montrent que les réfugiés syriens souffrent généralement de piétres résultats sur le marché du travail. La PPA19 pour les réfugiés syriens est de 22% contre 36% pour les Jordaniens. La plupart des actifs syriens sont des hommes (49%) contre 3% pour les femmes. La PPA correspondant pour les Jordaniens est beaucoup plus élevé (59% et 16%) pour les hommes et les femmes, respectivement. Le tableau (4) montre les différences de PPA entre les réfugiés syriens et les Jordaniens au sein de la cohorte d'âge. Les données, limitées aux hommes, montrent que la PPA est légèrement inférieur pour les Syriens de moins de 30 ans. L'écart se creuse pour les cohortes plus âgées. Il est possible que les Syriens âgés de plus de 49 ans vivent de l'aide ou du revenu du travail gagné par des membres plus jeunes de leur famille.

Quant au taux de chômage, il s'élève à 22% pour les réfugiés syriens contre 13% pour les Jordaniens. La comparaison du taux de chômage d'une cohorte à l'autre révèle une tendance nette; il est élevé pour toutes les cohortes d'âge, à l'exception de la tranche d'âge des 30-39 ans. En outre, les réfugiés syriens et les Jordaniens ont un taux de chômage similaire pour la cohorte des 15-19 ans. L'écart du taux de chômage s'élargit pour les cohortes plus âgées, plus particulièrement pour celles de plus de 39 ans.

¹⁹ Les participants à la population active (PPA) sont ceux qui, soit travaillent, soit cherchent activement un emploi pendant la semaine de référence.

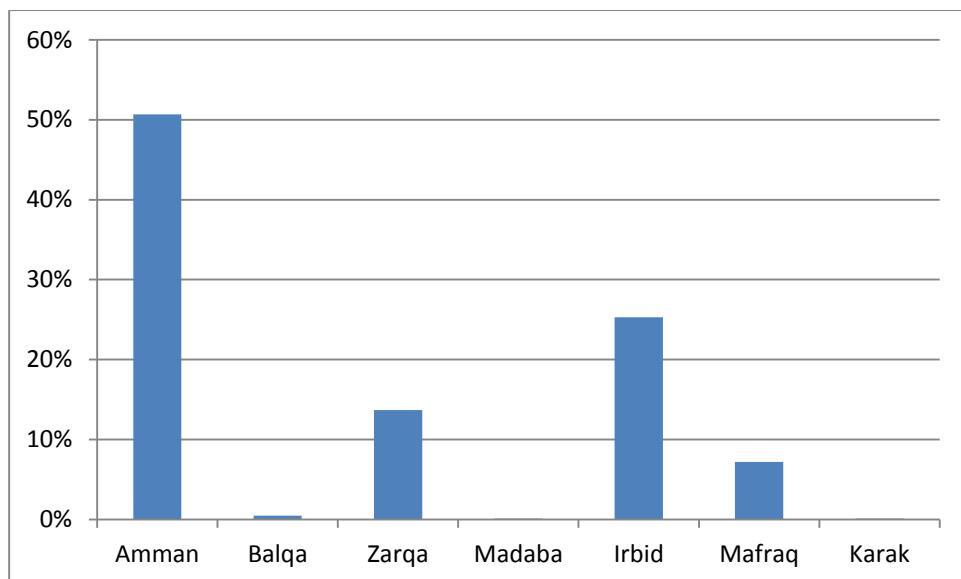
Tableau (4) : Taux d'activité des hommes et taux de chômage des réfugiés syriens et jordaniens selon l'âge

age	LFPR		Taux de chomage	
	Syrien	Jordaniens	Syrien	Jordaniens
15_19	10.14%	13.39%	50.85%	52.51%
20_29	60.57%	64.31%	27.27%	21.89%
30_39	63.89%	85.82%	9.64%	7.80%
40_49	55.11%	69.56%	31.01%	6.95%
50_59	17.80%	50.26%	48.28%	3.40%
60_64	1.92%	33.33%	41.54%	0.00%

Source des données : Enquête JLMP-2016.

Les données du JLMP permettent également d'éanalyser la distribution spatiale de l'emploi. Le tableau (4) montre que la moitié des travailleurs réfugiés syriens s'installent à Amman, suivie d'Irbid et de Zarqa. La très grande majorité des réfugiés syriens (86%) sont des travailleurs salariés, tandis que 10% sont classés comme indépendants et 2% comme employeurs. En termes de répartition entre les professions, les données du JLMP montront que la majorité des réfugiés syriens qui travaillent sont employés dans l'artisanat, suivis avec une large marge par les services et la vente ainsi que par les professions élémentaires, respectivement (voir tableau 5).

Figure (4) : Part de l'emploi des réfugiés syriens dans les gouvernorats de Jordanie



Source des données : Enquête JLMP-2016.

Tableau (5) : Répartition des professions parmi les réfugiés syriens

Occupation	proportion
Professionnels	0.051
Techniciens et professions associés	0.0046
Personnel de bureau	0.0111
Personnel de service et de vente	0.1944
Agriculture, sylviculture et pisciculture qualifiées	0.0201
Artisans et métiers connexes	0.4779
Opérateurs de machines, et assemblage	0.0764
Professions élémentaires	0.1646

Source des données : Enquête JLMP-2016.

Il est notable que la plupart des travailleurs syriens sont employés dans le secteur informel (82%), un pourcentage qui est nettement supérieur à celui des Jordaniens (34 %). Bien que cela puisse indiquer que les réfugiés syriens sont en concurrence avec les travailleurs jordaniens dans le secteur informel, des recherches récentes montrent l'inverse (Fallah et al 2019).²⁰ La concurrence pour l'emploi semble avoir lieu entre les immigrants. Malaeb and Wahba (2018)²¹ montrent que les réfugiés syriens sont surtout en concurrence avec les immigrants économiques, principalement égyptiens, dans le secteur informel. De toute évidence, 63% des immigrés égyptiens sont employés dans le secteur informel. Les opportunités de travail limitées dans le secteur formel semblent avoir eu un impact négatif sur les salaires des réfugiés syriens, leur salaire horaire médian s'élevant à 1,15 JD par rapport à 2 JD pour les Jordaniens. Avec de faibles revenus et un taux de chômage élevé, les réfugiés syriens se trouvent en situation de pauvreté.

Les données du Cadre d'évaluation de la vulnérabilité (VAF) montrent que 86 % d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté jordanien (68 JD par mois) (voir HCR, 2015). Le loyer, pour ceux qui vivent hors des camps de réfugiés, représente la plus grande partie des dépenses (69% des dépenses mensuelles). L'offre de logements limité a entraîné une hausse des loyers, principalement dans les zones urbaines, obligeant ainsi les réfugiés syriens à résider dans des appartements surpeuplés et de mauvaise qualité.²² L'effet des réfugiés syriens sur le marché du logement jordanien a été un centre d'intérêt pour la recherche. Al Hawarin et al (2018)²³ montrent que les réfugiés syriens ont eu un impact négatif sur les conditions de logement de la

²⁰ Fallah, B., Kraftt, C, and Jackline, W., (2019) “The Impact of Refugees on Employment and Wages in Jordan.” Journal “Impact of Refugees on Immigrants’ Labor Outcomes of Development Economics, 139: 203-2016.

²¹ Voir Malaeb, Bilal, and Jackline Wahba. 2018.” Economic Research Forum Working Paper Series 1194. Cairo, Egypt.

²² Overseas Development Institute, UNICEF, & UNHCR. (2017). A promise of tomorrow: Effects of UNHCR and UNICEF cash assistance on Syrian refugees in Jordan. <http://data.unhcr.org/syrianrefugees/download.php?id=14564>.

²³ Alhawarin I., Assad R., and ElSayed A., (2018) “Migration Shocks and Housing: Evidence from the Syrian Refugee Crises in Jordan” Economic Research Forum, Working Paper No. 1213.

population locale, et que les ménages les plus pauvres sont touchés de manière disproportionnée. Ils montrent également que les loyers ont sensiblement augmenté dans les régions les plus proches des frontières syriennes.

Les réfugiés syriens dépendent fortement d'un soutien direct, en espèces ou en nature, pour leurs besoins essentiels.²⁴ Les moyens de soutien varient selon qu'il s'agit d'une aide informelle, d'une aide d'urgence saisonnière en espèces ou de transferts réguliers en espèces. Ces dernières prestations sont admissibles pour les réfugiés enregistrés auprès du HCR. En 2016, les transferts mensuels en espèces se situaient entre 112 \$ et 2018 \$ par ménage. En raison de contraintes financières, de nombreux réfugiés syriens restent sur la liste d'attente.²⁵ Cependant, sans minimiser l'importance de l'aide en espèces, elle ne couvre pas tous les aspects des besoins fondamentaux.

Des statistiques récentes montrent que 40% des réfugiés syriens en Jordanie ont indiqué que leurs conditions de vie se sont détériorées depuis leur arrivée. Le coût élevé de la vie, la situation sécuritaire et le manque d'aide sont les facteurs principaux. Un grand nombre de ceux dont les conditions se sont détériorées vivent à Zarqa. Des facteurs tels que le manque d'assistance, tant en valeur qu'en quantité, et des réductions de l'aide et des coupons octroyés par le HCR sont principalement à l'origine de cette situation.²⁶ Pour faire face à la détérioration de la situation, plus de la moitié des réfugiés syriens adultes en Jordanie ont déclaré avoir limité leur propre consommation alimentaire au profit de leurs enfants. D'autres mécanismes d'adaptation comprennent le recours à des aliments moins chers et de moindre qualité (moins recherchés), la réduction du nombre de repas par jour, l'emprunt d'argent et la vente des biens du ménage.²⁷

1.3.1.3. Intégration sociale

Lorsque le conflit syrien a éclaté et que les Syriens ont commencé à fuir vers la Jordanie, les relations avec les Jordaniens étaient basées sur un sentiment d'accueil chaleureux. Cependant, une tension s'est fait ressentir à mesure que le conflit persistait et que le flux de réfugiés syriens continuait à grandir. Cette tension est principalement due aux anxiétés liées à la conviction que les Syriens évinent les Jordaniens du marché du travail.²⁸ ainsi qu'à la concurrence accrue pour les ressources publiques, l'eau, l'éducation et la santé.²⁹ Les chances de réussir un intégration sociale s'en trouve réduites. D'après les sondages, effectués par CSS & Mercy Corps & UK FCO Conflict Pool- 2015, les deux tiers des Jordaniens préfèrent avoir un voisin jordanien, alors que la nationalité des voisins importe peu pour la plupart des réfugiés syriens.

S'appuyant sur le même sondage, le Tableau (6) documente les perceptions des Jordaniens et des réfugiés syriens vis-à-vis du lien entre l'augmentation du nombre de réfugiés syriens et le niveau de sécurité en Jordanie. Les résultats suggèrent que, contrairement aux réfugiés syriens, la plupart des Jordaniens pensent

²⁴ UNHCR, & PU-AMI. (2017). Basic Needs Sector Dashboard. <http://scs.raisunhcr.org/dashboards/BasicNeeds.aspx>.

²⁵ VoirNRC (2015) "Access to Adequate Housing in Jordan". Amman.

²⁶ CARE International. (2018). 8 years into exile: How urban Syrian refugees, non-Syrian refugees and vulnerable host communities in Jordan are coping and meeting challenges, eight years into the Syria crisis. <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/66543>

²⁷CARE International. (2017). 7 years into exile: How Syrian refugees, vulnerable Jordanians and other refugees in Jordan are being impacted by the Syria crisis. <https://data2.unhcr.org/es/documents/download/60392>

²⁸ Voir Razzaz, S. (2017) "A Challenging Market Becomes More Challenging: Jordanian Workers, Migrant Workers, and Refugees in the Jordanian Labour Market". Amman.

²⁹ Voir REACH. (2014) "Education and Tensions in Jordanian Communities Hosting Syrian Refugees: Thematic Assessment Report". Amman.

que le niveau de sécurité va diminuer. De la même manière, Shteiwi et al (2014)³⁰ montrent que la perception négative envers l'accueil d'un nombre croissant de réfugiés syriens en Jordanie s'est accrue entre 2012 et 2014. En particulier, la proportion de Jordaniens qui ne sont pas favorables à l'accueil d'un plus grand nombre de réfugiés syriens est passée de 66 % à 79 %.

Tableau (6) : Liens entre l'afflux de réfugiés syriens et le niveau de sécurité

Pensez-vous qu'une augmentation du nombre de réfugiés syriens entraînera une baisse du niveau de sécurité dans la région où vous habitez en Jordanie?				
	2013	2015		
	Jordanian (%)	Syrian (%)	Jordanian (%)	Syrian (%)
Oui, il baissera	71.2	20.9	57	11.4
Non, il n'y aura pas de changement	27	74.4	36.5	81.5
Non, il augmentera	1.4	4.1	6.5	7.1
Pas de réponse	0.3	0.7	0	0
	100%	100%	100%	100%

Source des données : CSS, Mercy Corps & UK FCO Conflict Pool, 2015

1.3.2. Les réfugiés syriens au Liban

1.3.2.1. Caractéristiques démographiques et socioéconomiques

Le nombre de réfugiés syriens au Liban est estimé à environ un million,³¹ ce qui représente environ 25% de la population libanaise. Sur le plan géographique, la plupart des réfugiés résident à Bekaa (36%), au Nord du Liban (25%) et au Mont Liban (25%). L'analyse qui suit examine les caractéristiques démographiques et socioéconomiques des réfugiés syriens au Liban. Les statistiques documentées dans cette section proviennent de la base de données ProGres du HCR, qui nous permet d'explorer un nombre limité de caractéristiques démographiques et socioéconomiques des réfugiés syriens au Liban. Il s'agit notamment de la composition par âge, du niveau de scolarité, de l'état matrimonial et de la répartition de l'emploi par profession.³²

³⁰ Shteiwi, M., Walsh, J., Klassen, CH (2014) "Coping with the Crisis. A Review of the Response to Syrian Refugees in Jordan. Center for Strategic Studies, University of Jordan. <http://www.jcss.org/Photos/635520970736179906.pdf>.

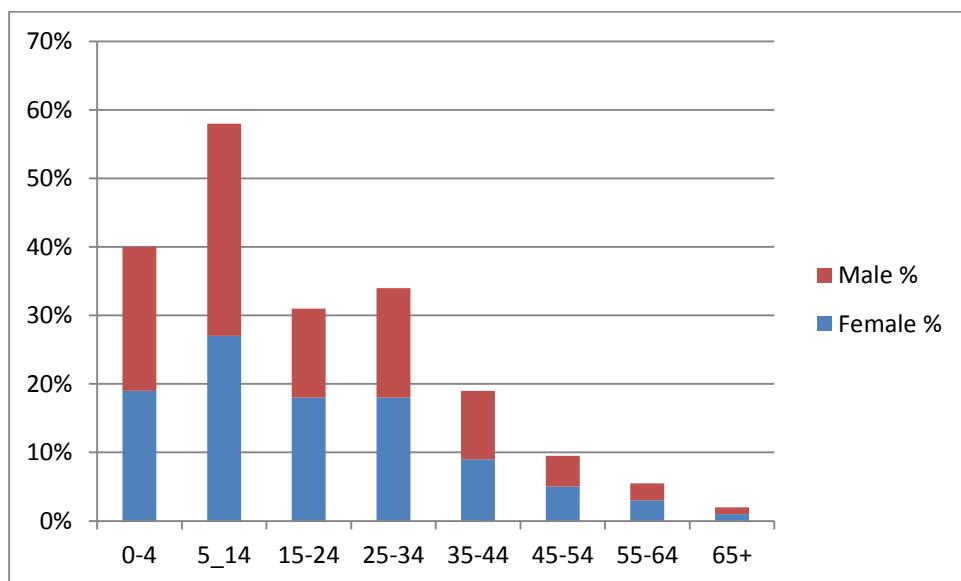
³¹ Voir UNHCR (2016). Syria Regional Refugee Response. Inter-agency Information Sharing Portal. <http://data.unhcr.org/syrianrefugees/country.php?id=122>.

³² Les statistiques présentées dans cette section sont tirées de: Verme, Paolo; Gigliarano, Chiara; Wieser, Christina; Hedlund, Kerren; Petzoldt, Marc; Santacroce, Marco. 2016. The Welfare of Syrian Refugees : Evidence from Jordan and Lebanon. Washington, DC: World Bank. © World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/23228> License: CC BY 3.0 IGO."

Contrairement à ce qui se passe en Jordanie, les données ne permettent pas de faire des comparaisons avec les cohortes libanaises.

Le tableau (5) montre la composition par âge des hommes et des femmes, montrant que la cohorte la plus importante est celle des enfants (moins de 15 ans), suivie par celle des 15-34 ans. En ce qui concerne leur état civil, 60% des réfugiés syriens sont célibataires contre 37% des réfugiés qui sont mariés. Des statistiques plus récentes montrent que parmi tous les réfugiés syriens enregistrés au Liban, 81% sont des femmes et des enfants.³³ La taille moyenne des ménages de réfugiés syriens en 2018 est de 4,9, ce qui représente une baisse substantielle par rapport à 2015 (5,3). Cette tendance à la baisse suggère que, depuis leur arrivée au Liban, les ménages syriens sont de plus en plus nucléaires.³⁴

Figure (5) : Composition par âge des réfugiés syriens au Liban



Source des données : ProGres data.

Les réfugiés syriens au Liban sont généralement peu instruits. Le tableau (6) montre le niveau de scolarité selon la cohorte d'âge. Comme nous l'avons souligné plus haut, le niveau éducatif des réfugiés syriens est en corrélation avec l'impact attendu de leur afflux sur le marché du travail libanais. Les données montrent que la grande majorité des réfugiés syriens ont un niveau d'instruction qui correspond à l'enseignement primaire. Il convient de noter que les deux tiers des enfants syriens n'ont reçu aucune éducation et que 44 % des enfants d'âge scolaire n'ont pas fréquenté l'école depuis au moins un an.³⁵ De nombreux enfants syriens sont obligés à travailler dans la rue comme vendeurs ambulants et mendiant afin d'améliorer les conditions économiques difficiles de leurs familles (OIT 2014). Le mariage des enfants est une autre stratégie d'adaptation aux difficultés économiques. Les statistiques tirées d'une étude récente menée par le Fonds des Nations Unies

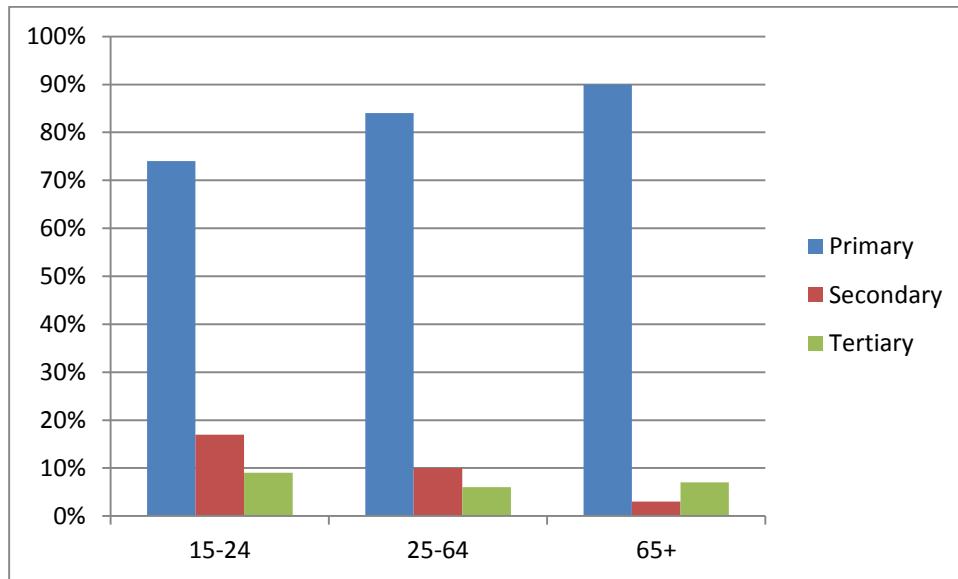
³³ UNHCR. (2018). Operational portal - Refugee situations: Syria Regional Refugee Response: Lebanon. <https://data2.unhcr.org/en/situations/syria/location/71>.

³⁴ Voir UNHCR, UNICEF, & WFP (2018) VASyR 2018: Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon. <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/67380>.

³⁵ Voir World Food Programme (WFP), United Nations Children's Fund (UNICEF), and United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR). 2013. "Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon." WFP, Rome. Available at: <https://data.unhcr.org/syrianrefugees/download.php?id=3853>.

pour la population (FNUAP), l'Université américaine de Beyrouth et Sawa pour le développement et l'aide, montrent que plus d'un tiers des réfugiées syriennes âgées de 20 à 24 ans se sont mariées avant l'âge de 18 ans.³⁶ Le taux correspondant, parmi les familles syriennes, était d'un quart avant le conflit.³⁷

Figure (6) : Niveau d'instruction des réfugiés syriens : Analyse transversale des cohortes.



Source des données ProGres data.

En termes d'emploi, la répartition des réfugiés syriens par profession diffère selon le sexe. Le tableau (7) montre que la plupart des réfugiés de sexe masculin sont employés comme opérateurs de machines-usines et assembleurs (50 %), suivis d'un écart important par les professions élémentaires (20 %). D'autre part, près de 90 % des femmes employées travaillent dans les secteurs de services et de vente. Les conditions de travail des réfugiés syriens au Liban sont mauvaises. Le manque d'opportunités d'emploi oblige de nombreux réfugiés syriens à travailler dans des emplois le plus souvent informels, ou ils sont exploités, et à accepter de faibles salaires.³⁸

Les caractéristiques du marché du travail des réfugiés syriens au Liban semblent façonner l'effet économique de l'afflux syrien. David et al (2018)³⁹ appliquer un modèle d'équilibre général pour explorer les effets de divers indicateurs sur le marché du travail, l'appareil de production et les indicateurs macroéconomiques. Ils trouvent un effet est négatif qui se limite surtout aux travailleurs libanais les plus vulnérables. Il est intéressant de noter que l'octroi d'aides sous forme d'investissements favorise la croissance économique et améliore les perspectives du marché du travail.

³⁶ Voir <https://www.unfpa.org/news/new-study-finds-child-marriage-rising-among-most-vulnerable-syrian-refugees>

³⁷ Voir <https://www.unfpa.org/news/new-study-finds-child-marriage-rising-among-most-vulnerable-syrian-refugees>

³⁸ Voir ILO (2014) "Assessment of the Impact of Syrian Refugees in Lebanon and Their Employment Profile." International Labour Organization, Regional Office for the Arab States.

³⁹ Voir Anda David , Mohamed Ali Marouani , Charbel Nahas3 and Björn Nilsson (2018) "The Economics Of The Syrian Refugee Crises in Neighboring Countries: The Case Of Lebanon"

En ligne avec les répercussions des revenus faibles, les statistiques de l'évaluation de la vulnérabilité de 2018 réfugiés syriens au Liban montrent que 69% des ménages de réfugiés syriens vivent en dessous du seuil de pauvreté.⁴⁰ Les réfugiés syriens sont couramment amenés à emprunter afin de combler leurs besoins essentiels. Environ 90% des ménages de réfugiés syriens se sont endettés, dont 82% ont emprunté de l'argent au cours du quatrième trimestre de 2017.⁴¹ Notamment, les difficultés financières ont également obligé les réfugiés syriens à réduire leurs dépenses de logement en se tournant vers des structures non résidentielles, telles que des tentes, des sites de construction et des salles de machinerie agricoles. La part des ménages syriens résidant dans ce type de logement informel est passée de 26% en 2017 à 34% en 2018.⁴²

Tableau (7) : Répartition par profession des hommes et des femmes réfugiés syriens

Occupation	Femmes	Hommes
Cadre	0	2%
Professionnels	2%	2%
Techniciens et professionnels associés	2%	5%
Personnel de bureau	0	0.50%
Services & vente	89%	5%
Travailleurs qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	3%	7%
Artisans et métiers connexes	1%	8%
Opérateurs de machines, et assemblageurs	0%	50%
Professions élémentaires	2%	20%

Source des données : ProGres data.

1.3.2.2. Attitudes sociales et perception des communautés d'accueil et de réfugiés

Comme indiqué plus haut, la cohésion sociale et l'intégration des réfugiés syriens dans leurs communautés d'accueil sont largement dictées par la perception des autochtones, souvent basées sur de multiples facteurs. Il s'agit ici notamment de la concurrence pour les ressources économiques et publiques, facteurs qui sont liés au niveau de développement de la communauté hôte. Le niveau de développement au Liban varie selon le lieu géographique, ainsi, le nord du Liban et la Bekka qui accueillent de nombreux réfugiés syriens sont considérés comme les plus pauvres. Ces localités sont les principales communautés d'accueil des réfugiés syriens. Par conséquent, on peut s'attendre à ce que la concurrence avec les réfugiés syriens pour l'accès aux

⁴⁰ Pour plus d'informations sur l'incidence de la pauvreté parmi les réfugiés syriens au Liban, voir Yassin, N (2018) "101 Facts & Figures on the Syrian Refugee Crises". Issam Fares Institute for Public Policy and International Affairs American University of Beirut. <http://www.aub.edu.lb/ifi>.

⁴¹ UNHCR, UNICEF, & WFP. (2018, December). VASyR 2018: Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon. <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/67380>.

⁴² UNHCR, UNICEF, & WFP. (2018, December). VASyR 2018: Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon. <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/67380>.

ressources publiques et aux emplois, ainsi que l'augmentation des loyers, soient des facteurs qui accentuent les perceptions négatives envers les réfugiés syriens.⁴³

Alsharabati and Nammour (2015)⁴⁴ a mené une enquête pour examiner la perception des réfugiés syriens à l'égard d'un certain nombre de faits sociaux, en particulier la sécurité et la perception de l'accueil. Ils ont également étudié la perception des Libanais faisant partie des communautés d'accueil vis-à-vis de l'accès aux services et les menaces perçues pour les communautés locales. Ils montrent que c'est la sécurité qui préoccupe le plus les réfugiés syriens, suivis dans l'ordre par les conditions économiques et leur statut juridique. En termes de sécurité, les résultats montrent qu'elle varie selon les régions : 34% des Syriens à Beyrouth ont un sentiment d'insécurité, contre 30% au Nord, 27% à Bekaa, 18% au Mont Liban et 13% au Sud.

La majorité des réfugiés syriens pensent que leur statut illégal nuit à leur sécurité. En outre, 76% des réfugiés syriens se sentent mal accueillis à Beyrouth, contre 60% à Bekaa et 50% au Mont Liban et dans le Sud. Fait marquant, plus de la moitié des réfugiés syriens ont indiqué que la situation s'aggrave. En ce qui concerne la perception des Libanais, l'un des aspects étudiés est l'embauche de réfugiés syriens. Les résultats montrent que 46% des recruteurs libanais ne sont pas disposés à embaucher des réfugiés syriens, alors que 28% ont indiqué qu'ils le feraient, 18% ont indiqué qu'ils pourraient peut-être embaucher des Syriens, et les autres sont prêts à embaucher des Syriens si cela permet de réduire les coûts. La majorité de ceux qui ont déclaré qu'ils n'embaucheraient pas de Syriens (69%) ont justifié leur décision par le fait que les réfugiés syriens prennent les emplois des libanais, et 21% ont indiqué qu'ils n'aiment pas travailler avec les Syriens. Les autres s'inquiétaient de l'absence de permis de travail.

1.3.3. Les réfugiés syriens en Turquie

1.3.3.1. Caractéristiques démographiques et socioéconomiques

Fin 2017, le nombre de réfugiés syriens en Turquie s'élevait à 3,7 millions. La plupart des réfugiés se sont installés dans les communautés d'accueil des grandes villes turques. (Kayaoglu 2019).⁴⁵ A ce jour, nous manquons de statistiques officielles et facilement accessibles sur la démographie et les caractéristiques socioéconomiques des réfugiés syriens. Nous dépendons du Syrian Barometer 2017 (SB-2017) pour étudier ces aspects. SB-2017 est un ensemble de données qui couvre plusieurs caractéristiques démographiques et économiques des individus syriens et turcs avec un accent particulier sur l'exploration des opinions concernant la cohésion sociale et l'intégration des réfugiés syriens.⁴⁶

Les statistiques descriptives du SB-2017 montrent que 34% des réfugiés syriens se sont installés dans des camps de réfugiés, tandis que les autres se sont installés dans des communautés d'accueil. Le tableau (8) décrit la répartition des réfugiés syriens, à l'intérieur et à l'extérieur des camps, à travers le territoire turque. Les données montrent que Şanlıurfa accueille la plus forte proportion de réfugiés syriens, suivis respectivement

⁴³Voir Ruisi and Shteiwi (2016) "Economic and Social Integration of Migrants and Refugees in Jordan and Lebanon.

⁴⁴ Voir AlSharabati, C., and Nammour, J (2015) Survey on Perceptions of Syrian Refugees in Lebanon. Institut de Sciences Politiques – USJ, Volume 1.0.

<https://data.unhcr.org/syrianrefugees/download.php?id=9399>.

⁴⁵ Voir Kayaoglu Aysegul (2019) "Labor Market Activities of Syrian Refugees in Turkey". Working Paper No. 1290.

⁴⁶ SB-2017 données recueillies sur 2089 citoyens turcs de 26 provinces et sur 1235 familles syriennes (7 591 personnes) installées dans 11 provinces (348 familles installées dans des camps de réfugiés et 887 familles dans des communautés hôtes).

par İstanbul et Hatay. Les données montrent également que plus de 50% des réfugiés syriens qui résident hors des camps de réfugiés se sont installés à İstanbul, Hatay, Şanlıurfa, Gaziantep, et Adana.

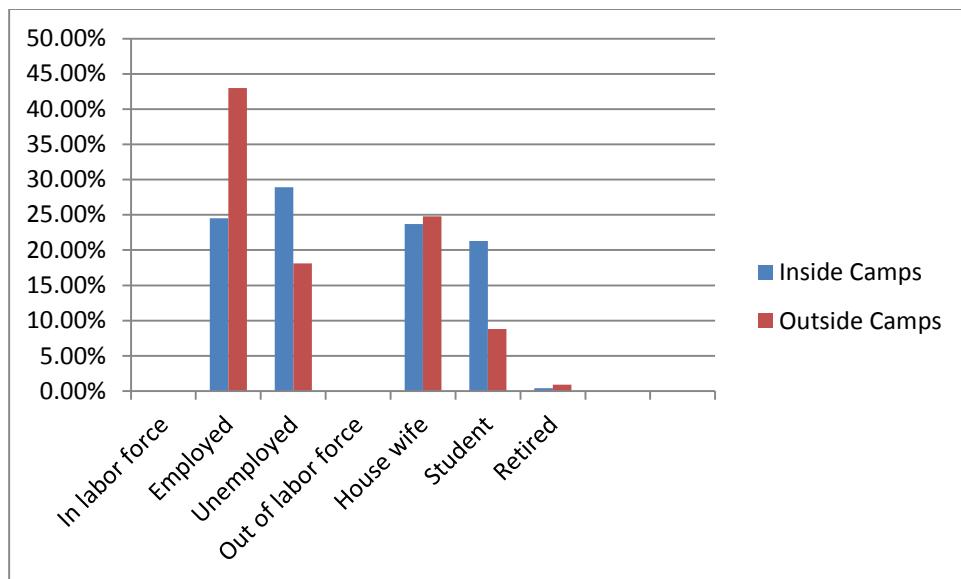
Tableau (8) : Répartition géographique des réfugiés syriens en Turquie

	Camps	En dehors des Camps	Total
Şanlıurfa	13%	12%	25%
Hatay	4%	15%	19%
İstanbul	4%	16%	21%
Gaziantep	3%	12%	14%
Adana	7%	8%	14%
Mardin	3%	3%	7%
Kilis		5%	5%
Mersin		6%	6%
İzmir		5%	5%
Bursa		4%	4%
Nb. Total de réfugiés syriens	1035		

Source des données : SB-2017

Pour la composition par âge, le tableau (7) montre qu'environ 50% des réfugiés syriens dans les camps ont moins de 18 ans, contre 37% en dehors des camps. Les données suggèrent également que davantage de Syriens jeunes et d'âge moyen se sont installés à l'extérieur des camps.

Figure (7): Composition par âge des réfugiés syriens en Turquie



Source des données : SB-2017

Comme en Jordanie et au Liban, la plupart des réfugiés syriens en Turquie, âgés de plus de 5 ans, ont un faible niveau d'instruction ; environ 10% d'entre eux ont terminé leurs études supérieures (voir le tableau 9). Sur un million d'enfants syriens en âge scolaire, 40 % n'ont pas été scolarisés en 2017-2018. Pour ceux qui ont accès à l'éducation, beaucoup sont inscrits dans des centres d'éducation temporaires (CET). Les CET sont souvent confrontées à des problèmes liés à la filière d'enseignement, à la qualité de l'éducation et à l'abandon scolaire, principalement après la première et la deuxième année d'études (cf. Erdogan 2017). 47

Tableau (9) : Niveau d'instruction des réfugiés syriens

	Dans les Camps	Hors des Camps	Total
Analphabète	14,9%	19,7%	18,5%
Instruits sans Diplôme	17,2%	10,1%	11,8%
École primaire	29,6%	27,5%	28%
École secondaire	18,8%	20%	19,7%
Lycée	11%	10,9%	10,9%

⁴⁷ Erdogan, M. Murat (2017), Syrians Barometer 2017. A Framework for Achieving Social Cohesion with Syrians in Turkey. Executive Summary, Hacettepe University Migration and Politics Research Center. <https://mmuraterdogan.files.wordpress.com/2016/06/syrians-barometer-executive-summary.pdf>

Lycée professionnel	3,7%	3,2%	3,3%
Licence	4,7%	7,9%	7,1%
Master's/Doctorat	0,1%	0,7%	0,6%

Source des données : SB-2017

En termes de rattachement au marché du travail turc, 58% des réfugiés syriens, âgés de plus de 11 ans, ont rejoint la population active. Néanmoins, bon nombre d'entre eux, soit 34 %, sont sans emploi (voir le tableau 10). Le tableau (10) montre également que le taux d'activité (taux de chômage) est plus élevé (plus faible) parmi ceux qui résident hors des camps de réfugiés.

Tableau (10) : Rattachement des réfugiés syriens au marché du travail turc

	Dans les Camps	Hors des Camps	Total
Population active			
Employé	24,5%	43%	38,6%
Au chômage	28,9%	18,1%	19,7%
Population inactive			
Femmes au foyer	23,7%	24,8%	24,5%
Etudiants	21,3%	8,8%	11,7%
Retraités	0,4%	0,9%	0,8%

Source des données : SB-2017

Le tableau (11) montre la répartition des réfugiés employés, à l'intérieur et à l'extérieur des camps, en fonction de leur statut d'emploi. L'écrasante majorité de cette cohorte est composée de travailleurs salariés, dont un peu plus de la moitié sont des travailleurs irréguliers. Il est intéressant de noter que les travailleurs réguliers sont plus fréquents parmi ceux qui s'installent dans les camps. Les données montrent également que la plupart des employeurs vivent hors des camps. Bien que les Syriens aient pu obtenir un permis de travail à partir de février 2016, la majorité d'entre eux sont employés dans le secteur informel. En mars 2018, seuls 40 000 travailleurs avaient obtenu un permis de travail ; le manque de maîtrise de la langue turque et les obstacles à l'obtention d'un permis de travail sont des facteurs clés de non-obtention d'un permis de travail. La demande de permis de travail doit être faite par les employeurs et cette demande doit être renouvelée si les travailleurs changent d'employeur. En outre, les employeurs ne peuvent demander de permis de travail, pour les travailleurs syriens, qu'à condition que ces derniers ne dépassent pas 10 % de la main-d'œuvre totale de l'entreprise. (cf. Kayaoglu 2018).

Jusqu'à présent, peu d'études ont examiné l'effet des réfugiés syriens sur le marché du travail turc. Tumen (2016) fournit des preuves sur les effets différentiels, de sorte que les régions comptant une plus grande proportion de réfugiés syriens subissent des pertes (des gains) d'emploi dans le secteur informel (formel). Il

est intéressant de noter qu'il démontre un effet global négatif, sans impact sur les salaires dans les deux secteurs. (Voir également Del Carpio and Wagner 2015).

Tableau (11) : Répartition du statut d'emploi parmi les réfugiés syriens

	Dans les Camps	Hors des Camps	Total
Emploi journalier rémunéré (irrégulier)	38,2%	43,9%	43,1%
Ouvrier régulier	48,1%	39,4%	40,7%
Employeur	0,3%	9,1%	7,8%
Travailleur saisonnier	7,3%	6,1%	6,2%
Travailleur familial gratuit	4,8%	0,5%	1,1%
Travailler dans mon propre emploi (indépendant)	1%	1%	1%

Source des données: SB-2017

1.3.3.2. Intégration sociale des réfugiés syriens en Turquie

L'afflux massif de Syriens en Turquie et la concurrence pour les ressources économiques, principalement l'emploi, ont accru les tensions dans les communautés qui accueillent une proportion élevée de réfugiés syriens. Cela a certainement un impact sur la nature et le niveau de leur intégration au sein de ces communautés, à moyen et à long terme. Le rapport SB-2017 fournit une multitude d'indicateurs qui illustre la perception des réfugiés syriens par les citoyens turcs. Au total, le rapport fait état d'une perception négative, qui constitue un obstacle majeur à une intégration sociale harmonieuse.

Alors que la majorité des citoyens turcs reconnaissent que les réfugiés syriens sont victimes de la guerre et de persécutions, beaucoup les considèrent comme étant encombrants, dangereux et mendiants. Cependant, une faible proportion des personnes interrogées les considère comme étant inoffensifs ou victimes d'abus sur le marché du travail (voir tableau 12). De façon constante, les citoyens turcs perçoivent les réfugiés syriens comme étant culturellement éloignés. Une version antérieure du Baromètre syrien, publiée en 2014, montre qu'environ 80% des citoyens turcs pensent que les réfugiés syriens ne leur ressemblent pas. Il montre également que cette proportion était plus élevée, par rapport à la proportion moyenne, dans les provinces proches de la frontière syrienne et donc chez ceux qui sont ethniquement plus proches des Syriens. Les perceptions erronées semblent contribuer au manque d'acceptation. Le SB-2017 montre que l'écrasante majorité (86,2%) des citoyens turcs pensent que les réfugiés syriens vivent grâce à l'aide de l'Etat turc. Par contre, la plupart des Syriens ayant répondu à l'enquête indiquent qu'ils gagnent leur vie grâce aux salaires tirés du travail.

Tableau (12) : Les déclarations les plus appropriées pour décrire les demandeurs d'asile syriens (réponses multiple)

Les victimes qui ont fui la guerre et la persécution	57,80%
Ce sont des personnes qui représentent un fardeau pour nous	43%
Ce sont des personnes dangereuses qui nous poseront des problèmes à l'avenir.	39%
Mendiants/ qui ne vivent qu'avec de l'aide	24,40%
Nos frères en religion	20,70%
Des invités dans notre pays	20,30%
Ce sont des étrangers et très différents	18%
Des gens inoffensifs qui vivent leur propre vie	14,60%
Des personnes qui sont maltraitées sur le marché du travail	14,30%
Autre	0,70%
Pas d'avis	1,50%

Source des données : SB-2017

En ce qui concerne la contribution des réfugiés syriens à l'économie de leur pays d'accueil, la plupart des citoyens turcs pensent que celle-ci est faible. Le SB-2017 montre que 82% pensent que les réfugiés syriens ne contribuent pas à l'économie turque. De plus, la majorité (85%) pensent que les réfugiés syriens n'enrichissent pas la culture de leur société. Au total, 75% disent qu'ils ne peuvent pas vivre en paix avec les Syriens. Conformément à ces attitudes, la majorité des citoyens turcs pensent que les réfugiés syriens ne devraient pas avoir pleinement accès au marché du travail formel en Turquie. En outre, plus de la moitié des citoyens turcs pensent que l'on ne devrait pas octroyer de permis de travail aux réfugiés syriens et 23,5% pensent que les réfugiés syriens devraient pouvoir obtenir des permis de travail temporaire pour certains emplois (voir Tableau 13).

Tableau (13) Quelles sont les dispositions à prendre concernant le travail des Syriens en Turquie ?

On ne doit pas leur accorder de permis de travail	54,6%
Permis de travail temporaire pour certains emplois	23,5%
Permis de travail temporaire pour tous les emplois	8,1%

Permis de travail permanent pour certains emplois	6,3%
Permis de travail permanent pour tous les emplois	5,5%
Aucune idée/pas de réponse	2,0%

L'opinion des citoyens sur le statut juridique des réfugiés syriens est un élément incontournable dans la mesure du degré d'intégration sociale potentielle de ces derniers en Turquie. Les résultats du SB-2017 montrent que la majorité (76%) est contre l'octroi d'une citoyenneté à part entière aux réfugiés syriens. De façon constante, la majorité (86,5 %) croit qu'aucun droit politique ne devrait leur être accordé. Un autre aspect important de l'intégration est le lieu de résidence. Un grand nombre de citoyens turcs pensent que les réfugiés syriens devraient vivre dans des zones sécurisées ou dans des camps. Mais seule une minorité d'entre eux souhaite qu'ils expulsés. Ceux qui pensent que les réfugiés syriens devraient vivre là où ils le souhaitent ou devraient être répartis équitablement en Turquie sont également minoritaires (voir tableau 14).

Tableau (14) Où doivent vivre les syriens ?

Ils devraient vivre dans des zones sécurisées en Syrie.	37,40%
Seulement dans les camps	28,10%
Ils devraient tous être déportés	11,50%
Partout où ils veulent vivre	7,90%
Ils devraient être répartis également en Turquie.	7,70%
Une ville exclusive syrienne devrait être fondée	4,80%
Aucune idée/pas de réponse	2,60%

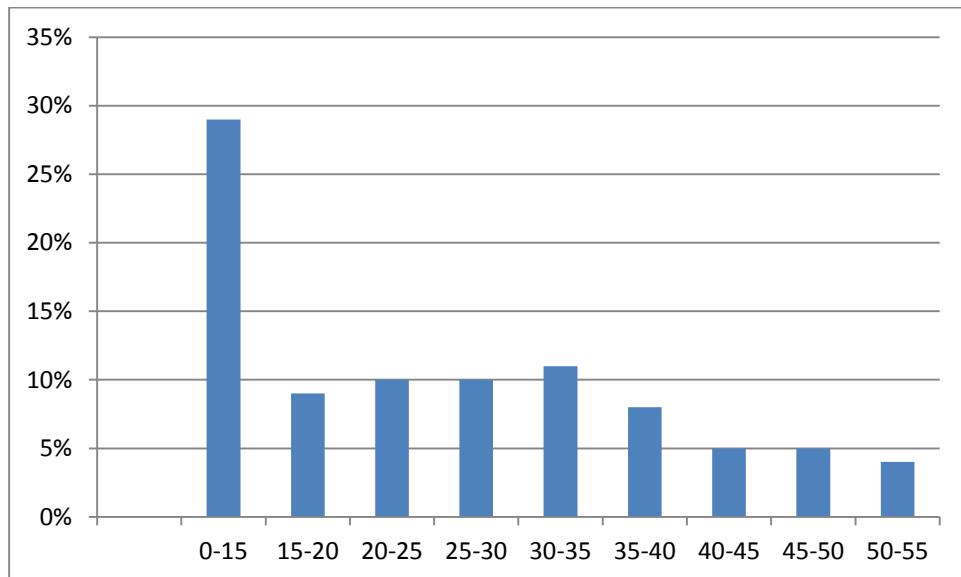
1.3.4. Les réfugiés syriens en Europe

Selon le HCR, plus d'un million de réfugiés syriens sont arrivés en Europe en 2015. Contrairement à ce qui se passe en Jordanie, au Liban ou en Turquie, la plupart des réfugiés syriens en Europe sont bien éduqués et économiquement plus aptes. Comme nous l'avons mentionné plus haut, cette catégorie de réfugiés avait les moyens de voyager sur de longues distances et de résider en Europe. Dans cette section, l'analyse se limite aux caractéristiques démographiques et socio-économiques de l'Allemagne. Les données représentatives sur les réfugiés syriens dans d'autres pays européens ne sont pas facilement accessible. Nous pensons que les conclusions de cette partie donnent une image fidèle des caractéristiques des réfugiés syriens en Europe.

La discussion s'appuie en grande partie sur les données du Statistisches Bundesamt (2016).⁴⁸ Bien que nous émettions une réserve car les données ne font pas la distinction entre les Syriens selon leur statut de réfugié. Néanmoins, puisque les données fournissent des statistiques sur les Syriens qui ont demandé asile en 2015, elles capturent en grande partie de ceux qui ont fui la Syrie dans le sillage du conflit syrien. Évidemment, le nombre de cette cohorte a augmenté considérablement après 2012, passant de 50 000 à plus de 350 000.

La majorité des Syriens en Allemagne sont des hommes (61,6%). En termes de composition par âge, le tableau (7) montre qu'environ 60% ont moins de 30 ans. L'âge moyen est de 26,8 ans, contre 44,7 ans pour la population allemande. Le tableau (8) montre le niveau d'éducation des syriens par rapport à celui des allemands. La part des Syriens n'ayant pas reçu une éducation formelle est de 19,2% contre 3% pour les Allemands. Pourtant, la proportion de migrants syriens ayant réussi l'Abitur (une série d'examens passés en dernière année du secondaire dans le système éducatif allemand) est supérieure à celle de la population allemande. Il est intéressant de noter que 36 % des Syriens sont inscrits dans des établissements d'enseignement ou ne vont pas à l'école (pas en âge scolaire). La part correspondante des Allemands est de 15 %, les différences de profil d'âge étant probablement le principal facteur explicatif.

Figure (8) : Composition par âge des Syriens en Allemagne, 2015

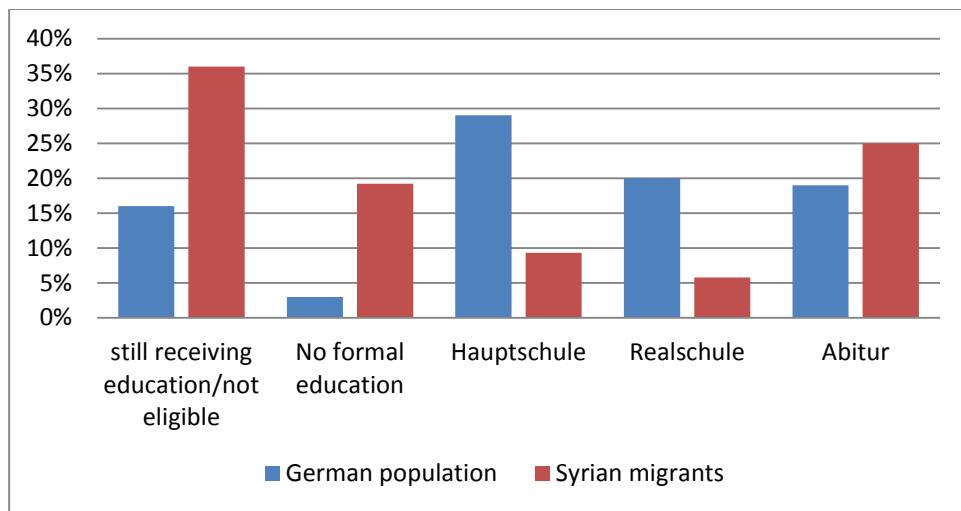


Source des données : Statistisches Bundesamt, 2016b.

Note : les données sur les groupes d'âge supérieurs ne sont pas représentatives.

Figure (9) : Niveau d'instruction des populations syrienne et allemande

⁴⁸ Statistisches Bundesamt (2016). Ausländische Bevölkerung - Ergebnisse des Ausländerzentralregisters (Bevölkerung und Erwerbstätigkeit, Fachserie 1 Reihe 2). Wiesbaden: Statistisches Bundesamt.



Source des données : Statistisches Bundesamt, 2016b.

Alors que les Syriens en Allemagne sont relativement jeunes et plus instruits, la plupart d'entre eux sont économiquement inactifs. Seulement 16,9 % ont un emploi, 7 % sont au chômage et les autres sont sans emploi. La moitié de ce dernier groupe est soit trop jeune pour travailler (moins de 15 ans), soit actuellement inscrit dans un établissement d'enseignement. En outre, les Syriens qui ont entamé les procédures de demande d'asile n'ont pas le droit d'avoir un permis de travail. Un autre facteur d'exclusion est la langue ; les Syriens, comme les autres nationalités, devront passer beaucoup de temps à apprendre la langue allemande pour faciliter leur accès au marché du travail. Ces deux facteurs expliquent pourquoi seul un petit pourcentage a rejoint le marché du travail jusqu'à présent. Sur l'ensemble des Syriens, 55 % vivent des allocations de chômage ou de l'aide gouvernementale.

Pour améliorer l'intégration des réfugiés syriens, le gouvernement allemand a mis en place un certain nombre de mesures. Par exemple, tous les enfants syriens ayant obtenu l'asile ont droit à l'éducation. Les réfugiés syriens se verront également accorder un permis de séjour de deux ans s'ils trouvent un emploi permanent.⁴⁹

Le gouvernement allemand a introduit un certain nombre de lois qui ont facilité les procédures de demande d'asile en modifiant la loi sur l'asile et la loi sur le droit de séjour. Ces modifications accélèrent maintenant les procédures d'asile, réduisent les coûts financiers pour les États et les municipalités et améliorent la sécurité des réfugiés.⁵⁰ Alors que les réfugiés syriens reconnaissent généralement les efforts entrepris par le gouvernement afin de les assimiler dans le pays, ils n'apprécient guère la perception des Allemands qui les considèrent encore comme des individus vierge de toute expérience et ne prennent pas en compte leurs compétences préexistantes qu'ils peuvent mettre à contribution pour le bien de la société.⁵¹

⁴⁹ See Hindy (2018) “Germany’s Syrian Refugee Integration Experiment”. The Century Foundation; <https://tcf.org/content/report/germanys-syrian-refugee-integration-experiment/?session=1&session=1>

⁵⁰ See Amaral E., Woldetsadik M., and Armenta G. (2018). Georgetown Journal of International Affairs, <https://www.georgetownjournalofinternationalaffairs.org/online-edition/2018/4/20/europes-great-challenge-integrating-syrian-refugees>.

⁵¹ See Hindy (2018) “Germany’s Syrian Refugee Integration Experiment”. The Century Foundation; <https://tcf.org/content/report/germanys-syrian-refugee-integration-experiment/?session=1&session=1>

1.4. Conclusion

En 2011, une série de soulèvements en faveur de la démocratie ont éclaté dans plusieurs pays arabes. La situation en Syrie et en Libye s'est révélée être létale. D'autres pays ont également subi les conséquences d'un conflit militaire, principalement l'Irak et le Yémen. En conséquence, des millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leurs pays ou sont devenus des réfugiés. L'échelle de cette situation pour la Syrie est incomparablement grande. Ce chapitre s'attache à explorer les principales caractéristiques démographiques et socioéconomiques des réfugiés en provenance de ces pays en conflit, en se concentrant principalement sur les réfugiés syriens et en limitant largement l'analyse aux pays qui les accueillent de manière disproportionnée, notamment la Turquie, la Jordanie, le Liban et l'Allemagne. L'analyse montre que les caractéristiques des réfugiés syriens varient selon les pays d'accueil. Ceux qui se sont installés en Jordanie, au Liban et en Turquie sont pour la plupart originaires de régions rurales et pauvres en Syrie. Plus de la moitié des réfugiés sont des enfants et la plupart des adultes ont un niveau d'instruction faible. Depuis le début du conflit, le bien-être économique des réfugiés syriens dans ces pays s'est détérioré. L'incidence de la pauvreté subsiste dans plus de la moitié des ménages de réfugiés syriens et le taux de chômage a grimpé en flèche. Ceux qui ont la chance de trouver un emploi occupent pour la plupart des emplois informels ou irréguliers et perçoivent des salaires nettement inférieurs que ceux des autochtones. Avec des conditions de vie aussi difficiles, la plupart dépendent fortement d'un soutien direct, en espèces ou en nature, pour faire face à leurs besoins essentiels.

Selon le HCR, plus d'un million de réfugiés syriens sont arrivés en Europe en 2015. Contrairement à la Jordanie, le Liban ou à la Turquie, la plupart des réfugiés syriens en Europe sont plus instruits et économiquement plus aptes. En raison de la disponibilité des données, nous limitons notre discussion sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques à l'Allemagne, le plus grand pays d'accueil des réfugiés syriens en Europe. La performance des réfugiés syriens sur le marché du travail en Allemagne n'est pas prometteuse, avec une faible performance sur le marché de l'emploi et un taux de chômage élevé. Ainsi, plus de la moitié des réfugiés syriens vivent d'allocations de chômage ou d'une aide financière du gouvernement. Dans la mesure où les données disponibles le permettent, ce chapitre a également exploré la nature de l'intégration sociale des réfugiés syriens dans les pays voisins. L'analyse montre que l'intégration sociale des réfugiés syriens, principalement en Turquie, est un objectif très éloigné. Des sentiments négatifs se sont accumulés au fil des ans, à mesure de l'explosion de l'afflux de réfugiés syriens, les autochtones ayant la conviction que les réfugiés les évinent du marché du travail et leur font concurrence pour les ressources publiques limitées et les logements.

Les conclusions et les perspectives présentées dans ce chapitre aident à comprendre les défis économiques et sociaux auxquels sont confrontés les réfugiés syriens dans les principaux pays d'accueil, ainsi que les préoccupations et les craintes connexes des autochtones. Ces défis sont décisifs dans la tendance émergente des réfugiés syriens qui cherchent à rentrer chez eux, une question qui sera examinée dans le prochain chapitre 2.

2. Chapitre 2

Conditions propices, Défis et Processus

2.1. Introduction

Le HCR approuve le rapatriement comme l'une des solutions durables au problème des réfugiés, sous réserve qu'il soit volontaire et sans contrainte (HCR, 1995). Dans la pratique, il est difficile de définir ce qui constitue un rapatriement librement consenti. Il est par exemple illégal pour les pays d'accueil de reconduire physiquement les réfugiés à leurs frontières (c'est le principe de non-refoulement) (HCR, 1995). Toutefois, ils peuvent exercer un certain niveau de pression économique et politique, en faisant du rapatriement la seule option viable pour des réfugiés auxquels ils n'assurent plus le minimum en termes de conditions de vie (Gerver, 2018). De tels comportements ont cependant un double effet, en exposant les réfugiés à des risques de violence et en engendrant un nouveau cycle de déplacement dans leurs pays d'origine lorsque ces derniers ne peuvent soutenir de tels retours (Harlid, Christensen, & Zetter, 2015).

Pour certains auteurs, le contexte politique et le fardeau économique que représentent les réfugiés, surtout dans les pays du Sud, doivent inévitablement aboutir à leur rapatriement et ce quelque soit la situation dans leur pays d'origine (Stein & Cuny, 1994). L'ampleur des crises de réfugiés et la réaction de la communauté internationale, rendent en effet proprement irréalisables leur intégration et leur réinstallation. Par conséquent, et même s'il peut sembler prématuré d'évoquer leur rapatriement, il est important de l'envisager comme une réalité et de veiller à ce qu'il se fasse de manière durable. L'un des objectifs de ce chapitre est de décrire les facteurs qui entrent en ligne de compte dans le processus décisionnel des réfugiés lorsqu'ils choisissent de rentrer chez eux ou non. Ceux-ci comportent plusieurs dimensions, qui vont de préoccupations en matière de sécurité, aux conditions politiques, aux moteurs économiques et à des considérations sociales. On analysera les questions les plus importantes de chacune de ces dimension tout en décrivant dans quelles mesures elles autorisent, ou non, le rapatriement. Une attention particulière sera accordée aux ménages dont le chef de famille est une femme.

Comme dans tout processus de prise de décision, la collecte d'informations constitue ici une dimension importante dans le choix du rapatriement. Et, puisque la plupart des sources officielles sont jugées peu fiables par les réfugiés, ceux-ci créent des réseaux informels au sein de leurs communautés, porteurs de modes spécifiques de diffusion de l'information. Les résultats les plus importants issus de la revue de la littérature concernant la collecte d'informations par ces réseaux informels seront discutés.

Le débat sur les conditions qui permettent au processus de rapatriement d'être physiquement, économiquement et politiquement viable sera envisagé sous ses deux angles principaux, en considérant d'une part le bien-être des réfugiés eux-mêmes et, d'autre part, celui de leur pays d'origine et de ses communautés laissées pour compte.

Les enseignements tirés de cette analyse documentaire approfondie seront appliqués au cas des réfugiés arabes. Il s'agira d'examiner les divers rapports et documents qui étudient les motivations et les obstacles au retour des réfugiés arabes avant d'envisager les implications de ces préoccupations et de terminer par l'évocation des politiques devant être mises en œuvre afin d'assurer les meilleurs résultats aux réfugiés.

2.2. Les premiers rapatriés

Cette section résume les raisons invoquées par les réfugiés arabes pour leur retour précoce et spontané dans leurs foyers alors que ceux-ci restent dangereux (voir tableau ci-dessous).

Tableau (1) : Nombre de rapatriés et raisons du retour

Pays d'Origine	Pays d'Asile	Nombre de retours	Raison du retour la plus souvent citée
Yémen ⁵²	Somalie	-	Mauvaises conditions dans les camps de réfugiés
	Arabie saoudite	19 566 (en 2019)	-
Iraq ⁵³	Syrie	45 840 (entre 2012 & 2013)	Détérioration de la sécurité en Syrie
Syrie ⁵⁴	Turquie	62 439 (à partir de juin 2019)	Réunification familial
	Liban	40 230 (à partir de juin 2019)	-
	Iraq	33 703 (à partir de juin 2019)	-
Jordanie	Jordanie	39 082 (à partir de juin 2019)	Réunification familial ⁵⁵
	Égypte	975 (à partir de 2019)	-

Les réfugiés yéménites à Djibouti ont fait l'objet de deux rapports (Adow, 2017 et Savage & Kalfood, 2016), qui montrent que certains réfugiés (dont beaucoup sont des Somaliens d'origine, ayant cherché refuge au Yémen) décident de rentrer au Yémen malgré le conflit en cours et les menaces de famine et de maladies.

⁵² Adow (2017) & Flow Monitoring Dashboard (2019)

⁵³ Harlid et al. (2015)

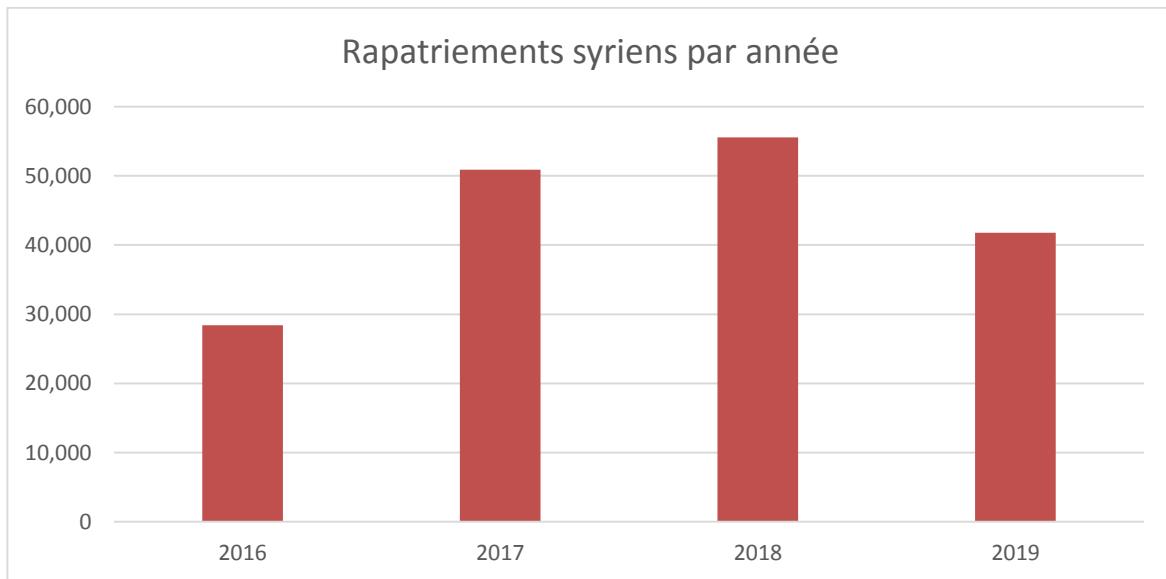
⁵⁴ UNHCR (2017a)

⁵⁵ UNHCR (2018c)

Ces rapports donnent comme raisons de leur retour les mauvaises conditions règnant dans le camp de réfugiés qui les accueillent, liées à la chaleur, à des rations alimentaires limitées et au manque de services de base. On notera par ailleurs qu'environ 19 566 réfugiés yéménites sont retournés dans leur pays à partir de l'Arabie saoudite en 2019, mais que les motifs de leur mouvement n'ont toutefois pas fait l'objet d'un suivi (Flow Monitoring Dashboard, 2019).

La situation des réfugiés et des rapatriés iraquiens est plus complexe. Avant la guerre civile syrienne, leur retour était irrégulier et mal défini, déterminé d'une part par la nature épisodique de la guerre civile en Iraq et, d'autre part, par la situation économique et sociale individuelle des ménages (Harlid et al., 2015). En général, ces retours étaient limités et de nature cyclique, car les réfugiés faisaient la navette entre l'Iraq et leur pays d'asile. Toutefois, avec le début de la guerre civile syrienne en 2011, un plus grand nombre de réfugiés iraquiens est rentré de Syrie en raison de la détérioration des conditions de sécurité dans leur pays hôte (Harlid et al., 2015; Internal Displacement Monitor, 2018). Les réunifications familiales et la détérioration des conditions socioéconomiques de leur exil font également partie des principales raisons qu'ont invoqués ces réfugiés pour expliquer leur retour au cours d'entretiens menés par l'Internal Displacement Monitor (2018). On notera que ce retour signifie pour de nombreux iraquiens des déplacements à l'intérieur de leur propre pays, en liens avec des formes de ségrégation dans les villes et les quartiers qui dépassent les frontières ethniques, avec la perte de leurs biens ou avec la détérioration des conditions économiques (Internal Displacement Monitor, 2018).

Figure (1) : Rapatriements Syriens par année



Source : https://data2.unhcr.org/en/situations/syria_durable_solutions

Les données les plus complètes disponibles sur le rapatriement proviennent du nombre limité, mais croissant, de Syriens rapatriés des pays d'accueil voisins. Les rapatriés revenaient, pour la plupart, de Turquie (35%), suivi du Liban (23%), de Jordanie (22%) et d'Irak (19%). Un petit nombre d'entre eux sont également rentrés d'Égypte (HCR, 2017a). Le profil des rapatriés est majoritairement féminin en Jordanie et au Liban et majoritairement masculin en Turquie, en Égypte et en Irak. La majorité des rapatriés est constituée de

personnes seules ou appartenant à des familles de petite taille. Deux enquêtes menées par le HCR (HCR, 2018b) sur les raisons du retour des Syriens de Turquie et de Jordanie ont montré que pour la grande majorité des rapatriés de Turquie, –98%–, le retour est perçu comme permanent⁵⁶. Les raisons invoquées pour justifier ce retour tiennent d'abord dans une volonté de rejoindre d'autres membres de la famille, puis dans la détérioration des conditions de vie dans le pays d'accueil, enfin dans l'amélioration de la sécurité de leur pays d'origine. La plupart de ceux qui sont rentrés de Turquie sont allés à Alep, tandis que ceux qui sont rentrés de Jordanie se sont rendus à Daraa.

Tableau (2) : Raisons pour les rapatriés de retourner en Syrie

Raisons pour lesquelles les rapatriés retournent en Syrie ⁵⁷			
Catégorie	Raison du retour	Jordanie (2016-2018)	Turquie (2016-2017)
Famille	Réunification familiale	70,8%	77,0%
	Assistez à un événement familial	1,3%	-
	Se marier	1,3%	-
Conditions dans le pays d'origine	Opportunités d'emploi	-	3,0%
	Sécurité améliorée	6,0%	10,0%
Conditions dans le pays d'asile	Manque de possibilités de gagner un revenu	4,4%	
	Accès limité à des aides	4,3%	
	Coût de la vie en dehors du camp	3,6%	10,0%
	Liberté de circulation limitée	1,6%	
Autres	Traitements médicaux terminés	1,1%	-
	Coûts des traitements médicaux	0,8%	

Tableau (3) : Enquête sur l'intention de retourner

Les résultats de cette enquête du HCR sont conformes à ce qu'on trouve dans la littérature examinée dans la section suivante : les considérations sociales (regroupement familial) y sont citées comme la raison la plus importante du retour. Toutefois, cela ne signifie pas que le rôle des autres variables n'est pas pertinent. Ceci est mis en évidence par une autre enquête du HCR sur les intentions de retour des réfugiés syriens, y compris dans les pays hôtes voisins (HCR, 2018a). Elle a révélé que si la majorité des Syriens souhaitaient retourner un jour (76 %), seulement 4 % prévoyaient de le faire au cours des douze prochains mois. Là encore, la principale raison de vouloir retourner dans l'année à venir tenait à des considérations de

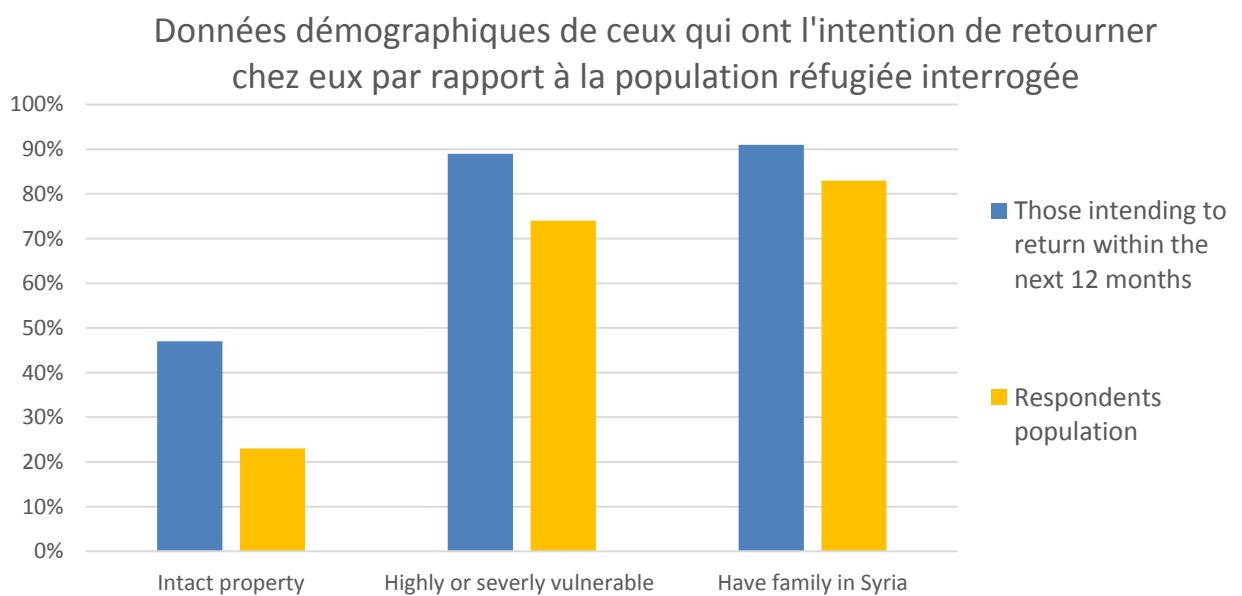
Enquête sur les intentions	Espérez-vous retourner un jour ?	Prévoyez-vous de retourner dans les 12 prochains mois ?
Oui	76%	4%
Non	19%	85%
Je ne sais pas	5%	11%

⁵⁶ Permeant vs temporary return is not captured in the Jordanian survey.

⁵⁷ UNHCR (2018a) & UNHCR (2018c)

réunification familiale, 90 % de ceux qui se trouvaient dans cette situation ayant l'intention de retourner dans leur lieu d'origine. Cependant, ceux qui voulaient retourner en Syrie étaient à la fois ceux qui étaient les plus susceptibles d'avoir des biens intacts en Syrie et ceux qui se trouvaient classés parmi les populations « hautement ou beaucoup plus vulnérables » (selon les indicateurs socioéconomiques) par rapport à l'ensemble de la population réfugiée. Plus de la moitié d'entre eux faisaient également état d'un déficit d'information, en particulier en ce qui concerne la situation sécuritaire et la disponibilité de logements, de services et de moyens de subsistance. Ils comptaient principalement sur l'information provenant des membres de leur famille et, dans une moindre mesure, des médias, des membres de la communauté, des amis et des médias sociaux. Dans le cadre de leurs recherches en Jordanie, Kvittingen, Valenta & Tabbara (2018) corroborent ces critères : selon eux, les ménages de réfugiés syriens qui se retrouvent déconnectés et en proie à la pauvreté sont les premiers à retourner en Syrie.

Figure (2) : Données démographiques de ceux qui ont l'intention de rentrer par rapport à la population réfugiée répondante



Source : UNHCR (2018a).

La Banque mondiale offre une autre perspective de ces mouvements de retour à travers une étude complexe qui utilise l'analyse économétrique pour en déterminer les facteurs les plus importants (Banque Mondiale, 2019). Elle montre que les variables démographiques ayant une corrélation positive avec le retour sont de trois ordres : être célibataire, être un homme et être peu instruit. L'analyse des facteurs d'attraction place la sécurité comme principal déterminant du retour. Elle révèle que les réfugiés sont moins susceptibles de retourner dans des zones en conflit alors qu'au contraire ils sont plus susceptibles de retourner dans des zones ayant connu un changement de pouvoir. Ce dernier facteur est d'une grande importance ; il traduit le poids des considérations politiques en parallèle aux préoccupations sécuritaires. Cette dimension sécuritaire

a également pour corollaire la prise en compte des liens familiaux. En effet, les rapatriés qui retournent dans des zones où subsiste un conflit de forte intensité sont plus susceptibles d'y avoir des liens familiaux avec des populations restées au pays. L'offre de services dans le pays de retour constitue une autre considération importante car le manque d'éducation et de services de santé forme est un facteur dissuasif au retour. L'analyse des facteurs d'incitation au retour donne des résultats plus complexes : le fait qu'il y ait une sécurité alimentaire dans le pays d'accueil peut augmenter la probabilité d'un retour, mais c'est vrai aussi du fait de vivre dans un camp de réfugiés.

Des enquêtes menées à plus petite échelle par différents chercheurs mettent en lumière la contribution des moyens de pression mis en oeuvre par les pays d'asile pour provoquer le retour prématré des réfugiés, particulièrement au Liban. Un rapport de la SAWA (2019) invoque ainsi l'environnement hostile développé par les Libanais à l'égard des réfugiés ; il fait de leurs conditions de vie insoutenables l'une des principales raisons de leur retour. Un autre rapport, du Carnegie Group (Yahya, Kassir, & El-Hariri, 2018), évoque quant à lui « l'humiliation » subie par les réfugiés au Liban. Il présente aussi les réductions d'aides en Jordanie comme étant la cause de certains choix de rapatriement.

Les rapports du HCR (2018b, 2018b), de la SAWA (2019) et de Yahya et al (2018) soulignent à quel point le retour est prématré à ce stade. En effet, Beaucoup de ceux qui sont rentrés du Liban en Syrie ont repris le chemin de l'exil après s'être rendu compte qu'il n'était pas possible de rester en Syrie. Ceux qui sont revenus de la Jordanie à Daraa ont également dû repartir lorsque le conflit a repris (SAWA, 2019 ; Yahya et al., 2018). Ceux qui envisageaient de rentrer dans les douze mois à venir ne disposaient pas de preuves suffisantes pour prendre une décision informée, notamment vis-à-vis de la situation sécuritaire dans leur pays d'origine (HCR, 2018a).

Démographie	Pays d'origine	Pays d'asile
<ul style="list-style-type: none"> •Hommes célibataires et peu instruits •Familles de petite taille •Très vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> •Amélioration de la sécurité •Présence de membres de la famille •Présence de biens intacts 	<ul style="list-style-type: none"> •Pauvreté (ambigu) •Environnement hostile

Que nous apprennent ces enquêtes sur les retours ? Il existe un consensus sur les différents facteurs, –facteurs démographiques et facteurs d'attraction du pays d'origine–, qui contribuent au rapatriement anticipé. Parmi les premiers, on retient le fait d'être un homme adulte peu instruit, d'avoir une petite famille et de conserver de la famille restée au pays. En ce qui concerne les facteurs d'attraction, deux dimensions doivent être distinguées : la première est sociale et tient à la présence de la famille au pays ; la seconde est sécuritaire et résulte de l'amélioration (perçue) de la sécurité dans la zone d'origine. Les variables d'attractivité économique ont joué un faible rôle dans les retours, la plupart du temps sous la forme de la présence de biens intacts en Syrie. Il convient également de noter que ceux qui souhaitent rentrer chez eux font état d'un manque

d'informations sur la situation dans leur pays d'origine, ce qui semble indiquer leur exclusion des réseaux sociaux informels. La tendance la plus floue se dégage de l'étude des facteurs de pression des pays d'accueil ; certaines indications montrent que les rapatriés précoces sont surreprésentés parmi les populations en situation de vulnérabilité économique, tandis que d'autres obtiennent des résultats mitigés, voire contraire.

Pour comprendre les spécificités du cas arabe, il est utile de le confronter avec d'autres mouvements historiques de rapatriement. Le cas des réfugiés afghans au Pakistan permet une comparaison. En 2011, ils manifestaient des intentions de retour similaires à celles rencontrées chez les réfugiés. A cette époque, 84 % d'entre eux n'avaient pas l'intention de rentrer chez eux (Harlid et al. 2015), tout comme 85 % des réfugiés syriens qui n'avaient pas l'intention de rentrer chez eux dans les douze mois. Le principal moteur de leur rapatriement était un facteur d'attraction et non pas un facteur d'incitation au départ car, malgré la détérioration de leur situation économique dans les pays d'asile, le nombre de leurs retours a diminué lorsque s'est dégradé la situation sécuritaire en Afghanistan ; il n'a ensuite augmenté que lorsque cette situation s'est améliorée (Harlid et al., 2015). D'autres exemples cités dans la littérature montrent d'autres formes de retour, organisé plutôt que spontané, qui se font surtout selon une situation macro-sécuritaire plutôt que par la prise de décision individuelle. Dans le reste de ce chapitre, cependant, la situation des réfugiés et des rapatriés arabes sera comparée aux crises historiques de réfugiés, afin de mettre en évidence les similitudes et les différences.

En général, les résultats des enquêtes menées auprès des rapatriés syriens sont conformes aux conclusions tirées dans la littérature. Les caractéristiques démographiques des rapatriés précoces sont similaires à celles observées ailleurs. De même, les facteurs d'attraction les plus souvent cités en faveur du retour sont communs à toute population de réfugiés rapatriés. Un tableau mitigé, vis-à-vis des facteurs de pression, ressort également relativement souvent des enquêtes sur les réfugiés. Ceci sera mis en évidence, dans la section 3.3.3, dans la relation entre la pauvreté et le rapatriement. Par conséquent, il se pourrait très bien que les premiers rapatriés en Syrie comprennent à la fois des personnes économiquement vulnérables et des personnes économiquement aisées. Il n'est pas non plus déraisonnable de conclure, d'après l'étude de la littérature, que les facteurs d'attraction jouent un rôle beaucoup plus décisif dans le choix d'un rapatriement que les facteurs de pression.

2.3. Conditions de retour

L'hypothèse générale concernant le rapatriement librement consenti est qu'une fois le danger écarté, les réfugiés rentreront chez eux. L'idée est que l'attachement des réfugiés à leur pays d'origine les poussera inévitablement à rentrer chez eux une fois le conflit terminé, mettant ainsi fin au prétendu cycle des réfugiés. Cette approche s'est toutefois avérée trop simpliste pour décrire la réalité. Alors que le bien-être des réfugiés dépend fortement de facteurs supra-individuels dans leur pays d'origine comme en exil, ils demeurent des agents indépendants déterminés par des processus décisionnels complexes qui tiennent compte d'une myriade de facteurs (Harlid et al., 2015). Si la sécurité est sans aucun doute l'une des considérations les plus importantes pour décider de leur retour, les réfugiés tiennent également compte de facteurs politiques, économiques et sociaux aussi bien dans leur pays d'accueil que dans celui dont ils sont originaires.

Cette approche fait apparaître la décision de rapatriement dans une nouvelle perspective. Elle fait considérer les réfugiés comme des acteurs intentionnels disposant d'au moins un certain degré d'indépendance pour faire leurs propres choix. Ils compareraient leurs conditions d'exil avec les conditions de vie dans leur pays d'origine et prennent leurs décisions en conséquence (Harlid et al., 2015; Stein & Cuny, 1994; Zimmermann, 2012). Cela les a parfois conduits à un retour anticipé, avant que les conditions dans leur pays d'origine ne soient déclarées sûres, dans le cadre d'un retour dit spontané. Inversement, il peut aussi signifier que les réfugiés ne retourneront jamais dans leur pays d'origine, même lorsque la situation y sera jugée sûre (Black & Koser, 1999; Harlid et al., 2015; Stein & Cuny, 1994). L'objectif de cette partie est donc de décrire les variables sécuritaires, politiques, économiques et sociales ayant le plus d'influence sur la décision de rapatriement. Comme dans tout processus de prise de décision, le rapatriement comporte également une dimension genrée, dans laquelle les hommes et les femmes établissent des priorités différentes qui commandent leurs agissements. Par conséquent, l'expérience des ménages dirigés par une femme sera examinée séparément à la fin de chaque sous-partie.

2.3.1. Le Paradoxe des Problèmes de Sécurité

Le problème de la sécurité est la raison la plus souvent citée pour expliquer un non-rapatriement vers leurs pays d'origine. Malgré cela, des retours « spontanés » ont lieu avant la fin officielle du conflit (Stein & Cuny, 1994; Zimmermann, 2012). Cette partie tentera de décortiquer la relation entre sécurité et rapatriement et d'expliquer comment la sécurité peut se concilier avec le retour lorsque cela se produit avant la fin du conflit. Il s'agit notamment du retour vers des zones sûres du pays d'origine, liés à la détérioration de la sécurité dans le pays hôte, ou encore de la différence entre la sécurité personnelle et la sécurité générale. Lorsque certains réfugiés retournent dans des zones « sûres » de leur pays d'origine, avant la fin officielle du conflit, il peut s'agir de leur lieu d'habitation d'origine ou d'un lieu de nouvel établissement (Harlid et al., 2015; Zimmermann, 2012). Une fois qu'une région du pays d'origine est jugée plus sûre et qu'il n'y a plus de péril direct, certains réfugiés choisissent de retourner plutôt que de rester dans leur pays d'accueil. Le principal problème de ce type de rapatriement est qu'il ne sera peut-être pas durable ; le conflit en cours risquant de toucher à nouveau dans des zones « sûres », créant un nouvel épisode de déplacement. La prolongation du conflit retarde en outre le processus de reconstruction dans ces zones « sûres » ; elle génère localement des conditions économiques désastreuses pour les rapatriés (Harlid et al., 2015).

La détérioration des conditions de sécurité dans les pays d'accueil peut inciter les réfugiés à rentrer chez eux, et à préférer y tenter leur chance, même si le conflit qui avait motivé leur exil est toujours en cours. Comme nous l'avons déjà évoqué, la décision prise par les réfugiés est basée sur une comparaison entre la situation dans le pays d'origine et celle du pays d'accueil (Zimmermann, 2012). Si leur présence dans le pays d'accueil constitue un risque pour leur sécurité, ils peuvent choisir de tenter leur chance dans leur pays d'origine. La création de cet environnement dangereux dans les pays d'accueil peut être déclenchée par la présence de réfugiés ou peut être une action calculée pour « encourager » le retour des réfugiés (Crisp, 2003). Dans les régions instables, la détérioration des conditions de sécurité dans les pays d'accueil, indépendamment même de la présence de réfugiés, peut pousser les personnes déplacées à rentrer chez elles, même si le conflit dans leur propre pays n'est pas encore terminé (Lischer, 2017).

Tableau (4) : Menace pour la sécurité et ses conséquences sur les réfugiés

Pays d'origine	Pays d'asile	Menace pour la sécurité	Années	Conséquences
Afghanistan ⁵⁸	Pakistan	Menaces et abus policiers dans les camps de réfugiés.	2016	365 000 réfugiés afghans rapatriés.
Sud-Soudan ⁵⁹	Éthiopie	Incidents de sécurité dans le camp de réfugiés éthiopien.	2018	20 000 réfugiés du Sud-Soudan sont rentrés chez eux.
Ouganda ⁶⁰	Soudan	La guerre civile soudanaise.	1983- 2005	Les réfugiés ougandais et les Soudanais ont fui vers l'Ouganda.
Iraq ⁶¹	Syrie	La guerre civile syrienne.	2011, en cours	Le plus grand retour de réfugiés irakiens depuis la Syrie vers Irak.
Somalie ⁶²	Yémen	La guerre civile au Yémen.	2015, en cours	4 300 réfugiés somaliens rentrés du Yémen.
Rwanda ⁶³	Zaïre (DRC)	Première guerre du Congo.	1996-1997	500 000 réfugiés rwandais sont rentrés chez eux dans un délai de quatre jours.

Il faut faire la distinction entre la sécurité personnelle, menacée par la persécution individuelle, et la sécurité générale. La sécurité et la sûreté s'évaluent non seulement par rapport à la fin des combats ou de la violence, mais aussi à travers le mouvement vers la consolidation de la paix et celui vers la reconstruction post-conflit. Toutefois, dans certains cas, les préoccupations en matière de sécurité sont plus personnelles, car elles ont trait à la crainte individuelle de persécution dans le cadre du conflit (Hardgrove, 2009; Omata, 2013). Alors que ceux qui s'inquiètent de l'environnement général de sécurité sont susceptibles de revenir avant la fin officielle du conflit, ceux qui s'inquiètent de leur sécurité personnelle ont tendance à attendre une résolution politique de ce dernier, plutôt que la fin de la violence (Omata, 2013) .

⁵⁸ Human Rights Watch (2016)

⁵⁹ Reliefweb (2019)

⁶⁰ Harlid et al. (2015)

⁶¹ Harlid et al. (2015)

⁶² UNHCR (2019)

⁶³ Refword (1997)

Comme pour tous les facteurs pris en compte dans la décision de rapatriement, il y a une dimension générée à la question de sécurité. Dans une étude menée par Black et al (2004), on constate que les hommes sont plus nombreux que les femmes à citer les craintes générales en matière de sécurité comme un motif de dissuasion au retour. En ce qui concerne la sécurité individuelle, les deux sexes ont exprimé des préoccupations différentes ; pour les hommes, la conscription militaire et les persécutions politiques sont la principale source d'inquiétude. Quant aux femmes, elles s'inquiètent plus spécifiquement de la violence sexiste dont elles peuvent être l'objet si elles décident de rentrer chez elles et elles ont aussi tendance à percevoir leur retour à la maison comme plus dangereux que celui de leurs homologues masculins (Harlid et al., 2015).

2.3.2. Comment la politique peut-elle influer sur le retour au pays ?

Les liens politiques des réfugiés et le fait de se considérer comme agents d'influence politique peuvent avoir des implications dans leur décision de retour. Ce mécanisme d'influence s'exprime dans le cadre du contexte général auquel ils doivent réagir. Il est également étroitement lié à leur sécurité personnelle et aux prévisions de leur situation économique future. Cette partie présente brièvement certaines des implications de la dimension politique sur le retour des réfugiés au travers des situations nées du règlement politique du conflit, de l'action politique des réfugiés, du retour de minorités et du contexte politique général des pays.

Dans le cas des guerres civiles, le règlement politique est une considération importante pour les réfugiés, d'autant plus qu'il est lié à la sécurité personnelle. La peur de retourner dans un pays qui reste sous le contrôle d'une dictature est particulièrement accentuée chez les réfugiés politiques et chez les jeunes hommes qui refusent de participer à la conscription militaire obligatoire (Muasher & Yahya, 2019; Muggeridge & Doná, 2006). Mais les considérations politiques peuvent ici être masquées par ce qui semble être des préoccupations économiques ; de nombreux réfugiés conditionnent leur retour à la garantie qu'ils conservent les moyens de retourner dans le pays d'accueil (possession de biens, détention d'un passeport du pays d'accueil, etc.) en cas de nouvelle crise politique dans leur pays d'origine (Muggeridge & Doná, 2006).

En ce qui concerne l'action politique, les réfugiés peuvent considérer leur retour au pays comme un acte politique qui reconnaît la légitimité du régime qui y est en place. Cette idée se justifie par le fait qu'aucun État ne peut prétendre être légitime lorsqu'une partie importante de sa population vit en dehors de ses frontières (Petrin, 2002). Quand les réfugiés décident de rentrer chez eux, ils font effectivement confiance à la capacité de l'État de les protéger. En l'absence de cette confiance, ils peuvent choisir de rester en exil pour priver cet État de sa légitimité politique, surtout aux yeux de la communauté internationale (Graham & Khosravi, 1997). Les rapatriés sont également considérés comme des acteurs clés pour la reconstruction de l'État post conflit, car ils représentent le capital humain et physique nécessaires au processus de reconstruction. (Petrin, 2002). Cependant, si les réfugiés n'éprouvent aucun lien avec l'État ou s'ils se sentent menacés par lui, –une perception d'autant plus forte qu'elle a pu justifié leur exil–, ils n'ont alors aucun intérêt à y revenir ni à contribuer à son processus de reconstruction.

Dans le cas d'un conflit à caractère ethnique, la nature des relations de la population avec l'État peut changer de façon irréversible. Pour les minorités, il peut les amener à s'identifier à leur groupe religieux ou ethnique plutôt qu'à leur nationalité, en particulier s'ils ont été pris pour cible pendant (ou même avant) le

conflit (Graham et Khosravi, 1997). La détérioration de leurs liens avec leur pays d'origine et la crainte de ne pas y être en sécurité, même dans des conditions de stabilité politique font, qu'en l'absence de politiques nationales et internationales efficaces, les réfugiés issus de minorités ethniques sont les plus susceptibles de rester définitivement à l'écart de leur pays d'origine (Harlid et al, 2015). S'ils y retournent dans un contexte où une division ethnique est maintenue géographiquement après leur rapatriement, ils risquent d'être forcés de renoncer à leur lieu d'origine et d'être déplacés à l'intérieur du pays (Petrin, 2002).

Le tableau ci-dessous donne des exemples du comportement de réfugiés minoritaires/majoritaires face à des gouvernements minoritaires/majoritaires dans leur pays d'origine. Bien que ces exemples puissent être utiles pour extrapoler des situations qui peuvent ressembler aux cas arabes, il est important de garder à l'esprit que les réactions des réfugiés sont très spécifiques au contexte. Les conditions dans leur pays d'asile sont importantes, tout comme la nature de leur identité et leurs liens avec leur patrie. Par exemple, les réfugiés chiites irakiens de Jordanie (une majorité au sein d'un gouvernement minoritaire à l'époque de Saddam Hussein) ont exprimé le désir de rentrer chez eux parce qu'ils ne se sentaient pas bien accueillis en Jordanie (Chatelard, 2003). En revanche, les Iraquiens assyriens de Grande-Bretagne se sentaient mieux accueillis que leurs homologues arabo-musulmans et, par conséquent, exprimaient moins le désir de rentrer chez eux (Al Rasheed, 1994).

Tableau (5) : Exemples de réfugiés minoritaires / majoritaires réagissant aux gouvernements minoritaires / majoritaires dans leur pays d'origine

Typologie Refugiés/Gouvernement	Gouvernement	
	Minorité	Majorité
Refugiés	Minorité	Selon le contexte : les réfugiés sont plus susceptibles d'exprimer leur désir ou leur intention de revenir, à condition parfois que la minorité reste au pouvoir.
		Les réfugiés sunnites irakiens dans les années 1990 en Jordanie, qui devaient être rapatriés mais qui avaient aussi de meilleures conditions de vie en exil que leurs homologues chiites ⁶⁴ .
	Majorité	Susceptible d'exprimer une hésitation et une méfiance à l'égard du rapatriement, même dans le cas de l'appui de la communauté internationale et du HCR.
		Les réfugiés rwandais hutus au Zaïre ont exprimé leurs soupçons et leur réticence à rentrer chez eux même une fois la sécurité avait été déclarée. Moins de 10% des réfugiés rwandais hutus sont rentrés chez eux avant le conflit au Zaïre ⁶⁵ .

Il est important de mentionner que la dimension politique du rapatriement se présente beaucoup plus comme un contexte global que comme une « variable » qui affecte la décision de rapatriement. Plus précisément, ce que la communauté internationale est prête à assumer pour la réinstallation des réfugiés et par l'octroi de dons et de financements aux pays d'accueil pour les réintégrer déterminera le moment et la pérennité de leur retour. Si la communauté internationale n'approuve pas ouvertement un retour prématuré, elle peut faire preuve d'une certaine apathie qui ne laisse aux réfugiés d'autre choix réel que de prendre le risque de retourner dans leur pays d'origine. Cette situation est exacerbée par le fait que le rapatriement est considéré comme une fin en soi plutôt que comme un moyen de protéger les réfugiés (Petrin, 2002). Enfin,

⁶⁴ Chaterlard (2003)

⁶⁵ Refworld (1997)

⁶⁶ Muggeridge & Doná (2006)

alors que la rhétorique des gouvernements des pays d'origine favorise généralement le rapatriement le plus tôt possible, il pourrait être dans leur intérêt de le retarder ou de le stopper complètement, soit en raison de leur incapacité économique à absorber ces rapatriés, soit du fait d'un désir politique de maintien du statu quo.

2.3.3. Moteurs économiques du rapatriement

Plus que tout autre facteur, l'accent mis sur les moteurs économiques du rapatriement considère les réfugiés comme des « acteurs intentionnels » capables de prendre des décisions sur leur avenir de manière indépendante et rationnelle (Harlid et al, 2015). Cela contraste avec la vision plus passive qui considère le rapatriement comme « l'étape suivante » naturelle, une fois que les causes originelles du déplacement ont été éliminées. La prise en compte des facteurs économiques prend généralement la forme d'une comparaison entre les conditions dans le pays d'accueil et celles dans le pays d'origine sur laquelle les réfugiés fonderaient ensuite leur décision de retour. La présente partie examine les facteurs économiques les plus importants, à savoir la pauvreté et la privation, l'accès aux services et aux possibilités d'emploi, ainsi que le droit au logement et le droit à la propriété.

La relation entre pauvreté monétaire et rapatriement est complexe et peut aller dans les deux sens. Les ménages les plus pauvres se rapatrient à la fois le plus tôt et le plus tard (Harlid et al, 2015). Les rapatriés précoce issus de ménages pauvres peuvent décider de prendre le risque de rentrer chez eux plutôt que de s'appauvrir dans leur pays d'accueil ou parce que leur survie en exil s'avère impossible. Dans d'autres cas cependant, la pauvreté constitue un obstacle au retour, car elle implique une exposition potentielle à de nouvelles vulnérabilités que les réfugiés ne sont pas en mesure de gérer. La perception du type d'accès aux moyens de subsistance qu'auront les réfugiés à leur retour est essentielle pour définir la relation entre le rapatriement et la pauvreté. Il n'est donc pas facile de savoir dans quelle mesure la privation favorise effectivement le retour, bien qu'elle soit perçue comme un outil efficace utilisé par nombre de pays d'accueil pour faire pression en faveur du rapatriement (Harlid et al, 2015). Parmi les mécanismes d'adaptation utilisés par les réfugiés et les rapatriés pauvres, il y a le fait de revenir habiter dans une zone urbaine de leur pays d'origine (même s'ils sont pour la plupart originaires de zones rurales) ou d'entreprendre un processus de retour progressif ou partiel pour minimiser le risque et créer un réseau de proximité (Harlid et al, 2015).

Tableau (6) : Impact de la pauvreté sur le rapatriement

La pauvreté pousse au rapatriement		La pauvreté fait obstacle au rapatriement	
Pays d'origine	Pays d'asile	Pays d'origine	Pays d'asile
Irak	Syrie	Libéria	Ghana

Source : Harlid et al. (2015).

Au-delà de la pauvreté, l'accès aux services et les possibilités d'emploi sont deux déterminants décisifs dans la prise de décision d'un retour au pays. Dans de nombreux cas, les pays d'accueil donnent aux réfugiés un accès à certains services, notamment l'éducation, les services de santé et l'aide alimentaire. (Harlid et al, 2015). Certains services de formation peuvent également être fournis par le HCR et d'autres ONGI (bien que la réduction d'accès aux services soit l'un des moyens par lesquels certains pays d'accueil et le HCR « encouragent » le rapatriement des réfugiés – voir Collins (1996)). Mais les pays d'accueil ont tendance à empêcher les réfugiés d'obtenir des permis de travail, ce qui rend les possibilités d'emploi rares et l'accès au

marché du travail limité au secteur informel. Cela peut être particulièrement frustrant pour les réfugiés qui ont déjà travaillé avant leur exil. D'un autre côté, les pays d'origine qui sont toujours en conflit ou qui viennent d'être déclarés comme sûrs, ont peu de chances de disposer de l'infrastructure nécessaire à une offre de services, en particulier dans les zones rurales. En outre, les possibilités d'emploi risquent d'y être rares si la phase de reconstruction post-conflit n'est pas encore lancée.

Un autre aspect important pris en compte dans la décision de rapatriement est la possibilité d'accéder au logement et à des terres. De nombreux réfugiés sont susceptibles d'avoir perdu leurs maisons et leurs terres pendant le conflit à cause de destructions, de pillages ou de confiscations. Dans ce cas, s'ils n'ont pas d'autres moyens d'accéder au logement (par exemple, habiter chez des proches), les réfugiés n'ont d'autre choix que de rester dans le pays d'accueil. Pour les réfugiés des zones rurales, l'accès à la terre conditionne à la fois leurs moyens de subsistance et leurs moyens d'hébergement, ce qui peut rendre le retour encore plus difficile (Harlid et al, 2015). N'ayant pas d'autre choix que de rentrer chez eux, les réfugiés ruraux peuvent choisir de retourner dans les zones urbaines de leur pays d'origine ; ils sont ainsi déplacés. La saisie de leurs biens dans leur pays d'origine peut également pousser au rapatriement prématuré de réfugiés qui souhaitent reprendre possession de leur terre ou de leur maison. Dans certains cas, cela peut créer un retour cyclique, les réfugiés retournant dans leur pays pour évaluer s'ils ont accès à leurs biens. Selon Harlid et al (2015), ni la communauté internationale ni les autorités nationales n'ont réussi, pour l'instant, à trouver de solution aux problématiques des rapatriés vis-à-vis de l'accès au logement et à la terre.

Il y a également une dimension de genre aux moteurs économiques du rapatriement car la pauvreté au sein de la population réfugiée tend à se concentrer dans les ménages dirigés par des femmes. Cela se traduit généralement soit par un rapatriement prématuré, en cas de présence de proches dans le pays d'origine, soit par un rapatriement tardif dans le cas contraire (Collins, 1996 ; Taiwa, 2016). Les ménages dirigés par des femmes ont également tendance à attacher davantage d'importance à l'accès aux services, –en particulier aux écoles et aux hôpitaux–, pour leurs enfants, tandis que les hommes se préoccupent davantage des opportunités d'emplois et de l'accès aux moyens de subsistance (Collins, 1996 ; Martin , 2004 ; Taiwa, 2016). Enfin, les ménages dirigés par des femmes, ayant moins d'influence et de pouvoir, peuvent trouver particulièrement difficile d'accéder à une maison, à la terre et à la propriété (Collins, 1996 ; Harlid et al, 2015).

La littérature rapporte des considérations économiques au rapatriement qui sont contestées ou spécifiques au contexte. La première est que les mesures incitatives mises en place dans les pays d'origine sont plus efficaces pour encourager les retours que les mesures dissuasives déployées dans les pays d'accueil. Certaines études de cas corroborent cette affirmation, et elles rejoignent l'argument selon lequel la pauvreté est un obstacle au rapatriement. Cet argument se rapproche de celui qui pose la question de l'intégration comme frein au rapatriement. Si, intuitivement, on dirait qu'elle en est bien une, puisqu'elle fait partie des solutions durables possibles, certaines études de cas montrent que l'intégration peut être un moyen d'encourager le rapatriement (partiel) car elle fournit un « plan B » aux rapatriés (Black et al, 2004 ; Dadush, 2018 ; Harlid et al, 2015).

2.3.4. Aspects sociaux

Si la sécurité est souvent citée comme le principal facteur dissuasif du rapatriement, les raisons sociales sont considérées comme l'un de ses principaux moteurs. Cette partie porte sur les raisons sociales les plus fréquemment citées qui entraînent ou encouragent le retour. Il s'agit notamment d'examiner la situation familiale en exil et dans le pays d'origine, les réseaux sociaux et les actifs, et l'évolution des relations et des rôles entre les sexes.

Les considérations familiales en exil et l'évolution de la situation familiale dans le pays d'origine sont souvent citées comme motifs de retour (Black et al, 2004). La présence de la famille dans le pays d'origine peut être un facteur d'attraction important pour les réfugiés, en particulier lors d'événements importants comme les mariages et les funérailles. La famille en exil joue également un rôle dans la décision du retour. Par exemple, les réfugiés qui ont de jeunes enfants scolarisés peuvent vouloir attendre la fin de leurs études (Graham and Khosravi, 1997). De même, les ménages dont des membres de la famille sont âgés ou malades ne sont peut-être pas en mesure d'entreprendre le voyage de rapatriement. Dans certains cas, les ménages peuvent envoyer en éclaireur un membre de la famille, –généralement de jeunes hommes adultes–, pour qu'il puisse se faire une idée de la situation avant que le reste de la famille ne suive. Les ménages peuvent également choisir de se répartir entre le pays d'accueil et le pays d'origine afin de s'assurer un plan de secours au cas où la situation politique se détériore à nouveau ou afin de diversifier leurs sources de revenus entre envois de fonds de l'étranger et argent gagné sur place. Il s'agit d'un phénomène courant, qualifié dans la littérature de retour « cyclique » ou « itératif » (Harlid et al, 2015 ; Omata, 2013).

Selon Omata (2013), « le niveau et la qualité du patrimoine social » sont des déterminants particulièrement importants dans la décision de rapatriement. La présence de liens dans le pays d'origine peut aider à amortir certains des chocs que subiront inévitablement les rapatriés pendant la période d'ajustement qui marque leur retour. En l'absence de réseaux sociaux dans leur pays d'origine, leur retour sera retardé. Quant à la présence de ces réseaux au sein des communautés de réfugiés ou des pays d'accueil, ceux-ci peuvent retarder ou encourager le rapatriement. Comme nous le verrons dans une section ultérieure, les réseaux sociaux sont le principal moyen de transmission de l'information entre les réfugiés en l'absence de sources d'information officielles de confiance. Par conséquent, ces réseaux jouent un grand rôle dans la décision de retour au sein des camps de réfugiés et de la diaspora. Ceux qui ont des relations dans les pays d'accueil peuvent éprouver plus de facilités à s'intégrer et à trouver un emploi, ce qui retardera leur retour. Pour les femmes et les ménages dirigés par une femme, la présence d'un proche parent masculin dans le pays d'origine est une raison essentielle de rapatriement. Ceci est particulièrement vrai dans les situations où la condition féminine comporte un plus grand risque et un accès plus restreint aux moyens de subsistance, incitant ainsi les femmes à demander la protection et l'aide des hommes de leur famille (Collins, 1996 ; Taiwa, 2016).

Une considération sociale importante dans la question de l'exil et du rapatriement est l'évolution de la relation entre les sexes et la modification des rôles des genres. Les femmes assument des responsabilités pendant les conflits et pendant l'exode qui étaient peut-être considérées, avant, comme taboues dans leur pays d'origine (Taiwa, 2016). Mais les rudes conditions de l'exil contribuent aussi à exacerber les inégalités déjà existantes entre les sexes (Harlid et al, 2015). Si certaines des responsabilités assumées peuvent être perçues

comme « positives », les femmes étant à la tête de leur foyer et exerçant un emploi rémunéré, elles peuvent aussi avoir des conséquences désastreuses, marquées par le commerce du sexe, la prise d'armes et le combat. Cela dépend des circonstances du ménage ainsi que des conditions de vie dans le pays d'accueil. Mais l'expérience a montré que ces rôles ont tendance à s'inverser une fois le conflit terminé. En conséquence, les femmes peuvent légitimement supposer que le retour au pays signifiera le retour à un statut social traditionnel et inférieur, que la plupart d'entre elles ont fini par rejeter (Graham et Khosravi, 1997). Dans les cas où elles se sont prostituées ou ont eu à assumer d'autres rôles jugés inacceptables, leur retour peut entraîner une exclusion sociale, voire la violence. C'est particulièrement vrai si le pays d'origine a connu des changements sociaux pendant la période de conflit et s'il a adopté des conceptions traditionnelles des rôles de genre. L'autre facette de l'évolution des rôles de genre est que les hommes, en particulier les plus âgés, peuvent être plus ouverts au retour afin de retrouver leur autorité et leur statut de soutien de famille (Graham et Khosravi, 1997).

Il est nécessaire de faire la distinction entre les femmes qui font partie d'un ménage dont le chef de famille est un homme et celles qui occupent le rôle de chef de famille. Pour l'ensemble des facteurs susmentionnés, –mais surtout la dimension sociale–, les hommes et les femmes ont des priorités divergentes quant à la décision de retour. Dans le cas des femmes vivant dans un ménage dirigé par un homme, la décision peut être prise de manière harmonieuse, mais elles n'ont pas le dernier mot. Par contre, quand la femme est chef de famille, –souvent avec de jeunes enfants–, elle jouit d'une autonomie dans la prise de décision et peut tirer des conclusions différentes des ménages où le chef de famille est un homme, du fait de priorités et d'expériences divergentes mentionnées ci-dessus (Collins, 1996 ; Taiwa, 2016).

2.4. D'autres considérations

2.4.1. Réseaux et collecte d'informations

Les parties précédentes ont mis en lumière les plus importants des facteurs qui déterminent la disposition des réfugiés à retourner dans leur pays d'origine, en comparant leur situation en exil à celle qu'ils anticipent dans leur pays d'origine, à travers de multiples facteurs, économiques, politiques et sociaux. Mais puisque les réfugiés ne peuvent rentrer chez eux pour évaluer eux-mêmes leur situation, leur décision de rapatriement dépend fortement de la disponibilité d'informations et de leur qualité. Les réfugiés ont tendance à être sceptiques à l'égard des diverses sources d'information officielles, que ce soit celles émanant de leur pays d'origine, disponibles dans leur pays d'accueil ou même celles diffusées par les ONG. Ils ont donc tendance à compter sur des sources d'information non officielles, en provenance des réseaux actifs au sein des camps de réfugiés, venant de leur pays d'origine ou colportées par des personnes s'étant rapatriées au plus tôt (Collins, 1996).

Avec l'émergence et l'utilisation généralisée de la téléphonie mobile et d'Internet, la portée et la diffusion des sources d'information informelle se sont considérablement étendues. Cela signifie que les réfugiés sont exposés à diverses sources d'information, qu'ils devront examiner et évaluer, car ces informations sont fréquemment contradictoires (Gillespie et al, 2016 ; Wall et al, 2017). Cette partie explique brièvement la prévalence des sources d'information informelles, les modes de diffusion de cette information et les conséquences de l'utilisation généralisée des téléphones mobiles et de l'Internet.

Selon Black and Koser (1999), la littérature attribue aux réfugiés des destinées différentes en fonction des sources d'informations dont ils disposent. Mais, étant donné que l'on considère désormais les réfugiés comme des agents dotés de processus décisionnels indépendants et complexes, quand il s'agit d'évaluer la situation d'une destination potentielle, l'accent est mis davantage sur la fréquence et l'exactitude de l'information plutôt que sur sa seule accessibilité. Par conséquent, les réfugiés ne prendront la décision de rentrer chez eux qu'après avoir évalué la fiabilité, l'exactitude et le contenu des renseignements recueillis (Black and Koser, 1999).

La diffusion, ou la restriction de la circulation, de certaines informations parmi les communautés de réfugiés peut également être utilisée, par les différents acteurs, comme un outil à la fois pour encourager et préconiser le retour ou, au contraire, pour décourager l'immigration et freiner le flux de réfugiés (Carlson et al, 2018). Ceci crée un problème de méfiance vis-à-vis de sources d'information jugées peu fiables par les communautés de réfugiés. Au lieu des sources d'information officielles (institutions ou médias), les réfugiés ont recours à des canaux de communication informels, tels que les réseaux sociaux et familiaux. Dans presque tous les cas, ces canaux informels sont considérés comme la source d'information la plus fiable et la plus à jour à propos de la sécurité ou des conditions économiques du pays d'origine (Collins, 1996).

Il existe des points communs dans la façon dont l'information est diffusée par les canaux formels et informels et dans les méthodes de recours à ces derniers par les réfugiés. Selon Collins (1996), les femmes réfugiées reçoivent peut-être moins d'informations que les hommes réfugiés, surtout lorsque les informations proviennent de sources informelles. En effet, dans les sociétés patriarcales, les ménages dirigés par des femmes peuvent être exclus de la boucle de l'information, ce qui conduit soit à un rapatriement prématuré en cas de manque d'intégration, soit à un retour retardé en cas de désinformation sur la situation dans le pays. L'une des sources d'information les plus importantes pour les réfugiés sont les rapatriés précoces qui sont perçus comme étant les plus à même d'évaluer la situation dans leur pays d'origine, puisqu'ils ont eux-mêmes été réfugiés et qu'ils comprennent le type d'information dont ces derniers ont besoin (Collins, 1996). Quant aux informations formelles, celles dont on se méfie le plus sont celles diffusées par les gouvernements (des pays d'origine ou des pays d'accueil) car elles ont tendance à être contradictoires, inexactes ou à servir des motifs dissimulés. Les informations provenant d'ONG ou d'OING (comme le HCR) sont perçues comme étant plus fiables mais trop générales pour être utiles dans la plupart des cas. Ces organisations font cependant tout leur possible pour s'assurer que les ménages dirigés par des femmes soient inclus dans la boucle de l'information, par exemple en leur permettant de faire le tour de la région où elles vivent (Collins, 1996). Dans l'ensemble, les réfugiés ne rejettent aucun élément d'information, même s'il provient d'une source non fiable ; ils évaluent et combinent l'information pour obtenir le tableau le plus complet possible avant de prendre toute décision (Black and Koser, 1999 ; Collins, 1996).

Avec l'émergence et la diffusion de la téléphonie mobile et d'Internet, les réseaux sociaux peuvent être étendus par le biais des médias sociaux pour inclure des connaissances proches ou plus lointaines. Ils diversifient les sources d'information disponibles pour les réfugiés et les migrants forcés (Gillespie et al, 2016). En outre, ces moyens de communication peuvent aider au maintien des liens sociaux avec ceux qui sont restés au pays d'origine. L'utilisation des téléphones mobiles a des effets divers, positifs et négatifs. En fonction de la qualité de l'information diffusée et leur capacité à la vérifier, les réfugiés peuvent utiliser les médias sociaux

pour s'assurer que leurs décisions sont bien informées (Gillespie et al, 2016 ; Wall et al, 2017). Parallèlement, le fait d'être en contact direct et instantané avec leur famille et leurs amis restés dans leur pays d'origine garantit que la fiabilité des informations dont ils disposent sur la situation dans leur pays. Pour autant, l'utilisation du téléphone mobile chez les réfugiés présente parfois un caractère négatif, de deux manières différentes. Car, d'une part, leur incapacité de faire la distinction entre des informations fiables et non fiables peut les conduire à prendre des décisions désastreuses, mettant leur vie en danger et les rendant vulnérables à une exploitation éventuelle. Et parce que, d'autre part, le recours à ces outils offre l'opportunité aux acteurs étatiques et non étatiques d'étudier et de suivre plus facilement leur mobilité grâce à l'empreinte numérique qu'ils laissent derrière eux (Gillespie et al, 2016). Ainsi, alors que certains auteurs affirment que les téléphones mobiles ont « révolutionné » la façon dont les réfugiés sont exposés à l'information et la diffusent, d'autres estiment au contraire que ces affirmations sont exagérées, car l'infrastructure nécessaire à leur utilisation n'est pas toujours accessible aux réfugiés et, quand elle l'est, parce qu'elle crée des divisions sociales en leur sein et qu'elle facilite la diffusion de la désinformation (Gillespie et al, 2016).

2.4.2. Bien-être social et retour pérenne

Si, en théorie, le rapatriement est le résultat le plus souhaitable pour toutes les parties prenantes, pour leur pays d'origine comme pour les réfugiés eux-mêmes, cela n'est vrai que si certaines conditions sont réunies. Car le processus de rapatriement n'affecte pas seulement les réfugiés qui rentrent chez eux ; il concerne aussi les communautés vers lesquelles ils reviennent. En conséquence, la pérennité de leur retour se trouve conditionnés par deux éléments : le premier est de savoir si les conditions sont réunies pour permettre aux rapatriés de rester définitivement dans leur pays d'origine et de réintégrer les communautés qu'ils avaient quittées. Le second est relatif à la situation sociale de leur pays d'origine et des communautés au sein desquelles ils ont vocation à s'intégrer. Il pose la question de la capacité d'absorption du pays et des communautés vers lesquels ils retournent et il interroge notamment sur leur faculté à employer les différents types de capitaux qu'ils ramènent.

Comme nous le verrons dans la prochaine partie, le retour dans les zones de conflit du monde arabe ne peut être actuellement pérenne. Différents rapports, en particulier sur l'Irak et la Syrie, montrent que même la dimension la plus fondamentale d'un rapatriement pérenne –sa dimension physique– n'est pas réalisable, puisqu'une partie des rapatriés se trouve à nouveau déplacée lorsque reprennent les conflits en sommeil. La nature persistante de nombreux conflits constitue donc un obstacle. Malgré cela, et en particulier dans le cas des réfugiés syriens, le rapatriement s'accélère.

Le bien-être des rapatriés lors de leur retour dans leur pays d'origine dépend du caractère soutenable de ce retour. Cette soutenabilité a plusieurs dimensions, dont la plus fondamentale est la dimension physique, marquée par la possibilité de s'installer à nouveau chez soi sans devoir être déplacé par la suite. Les autres dimensions sont d'abord d'ordre socio-économiques ; elles tiennent notamment aux moyens de subsistance et aux conditions de vie des rapatriés. Les dimensions politiques, enfin, ne peuvent être négligées car elles conditionnent la sécurité et l'accès aux services (Black et al, 2004 ; Fransen, 2017). La réussite du retour, dans toutes ces dimensions, dépend de la démographie des réfugiés, de la situation qu'ils ont quittée dans leur pays d'asile et de la situation dans laquelle ils retournent (Black et al, 2004). Pour mesurer la soutenabilité des

retours, il faut donc comparer les conditions de vie des réfugiés qui sont rentrés chez eux avec celles des réfugiés restés en exil.

Black et Gent (2004) et Black et al (2004) identifient certaines caractéristiques démographiques liées à la soutenabilité du rapatriement. Pour eux, le fait d'être jeune et de sexe masculin est lié au désir d'émigrer à nouveau, tout comme le fait d'être contraint de revenir prématurément du pays d'asile. Ceux qui ont fait des études et ont un emploi sont moins susceptibles de vouloir émigrer à nouveau ; ils jouissent également de niveaux de revenu plus élevés, preuve d'une meilleure intégration socio-économique dans leur pays d'origine. Il en va de même pour ceux qui reçoivent de l'aide et ceux qui ont un statut sûr à l'étranger.

En ce qui concerne les conditions dans le pays d'origine, des facteurs tels que l'accès aux services publics et sociaux, le logement, l'éducation et la sécurité contribuent tous à la soutenabilité du retour. En outre, le fait de maintenir des liens avec le pays d'accueil après le retour peut contribuer à la dimension socioéconomique de la soutenabilité grâce à l'accès à diverses sources de subsistances, telles que les envois de fonds. Il convient de noter que cette étude a été menée dans un scénario post-conflit. Si le pays d'origine connaît encore des épisodes de violence, l'absence de sécurité sera le facteur déterminant d'un retour durable ou non.

Le rapatriement conduit à des résultats variables pour le pays d'origine et les communautés d'accueil en fonction des conditions initiales de ce pays d'origine et de la nature des rapatriés. Dans le meilleur des cas, les rapatriés constituent un atout important pour la reconstruction post-conflit du pays et pour le rétablissement de ses structures et de ses institutions sociopolitiques. Les rapatriés sont alors porteur d'un important « capital de retour », constitué à la fois par leurs compétences et leur expertise et par le pouvoir économique et politique que leur confère leur position unique pour attirer le développement international et l'aide humanitaire (Helling, 2007).

Mais ce scénario idéal n'est réalisable qu'en présence de certains facteurs dans le pays d'origine. Il s'agit notamment des lois et règlements, tels que les droits de propriété et le logement, des règlements politiques, tels que le désarmement, mais aussi des attitudes et des actions des autres acteurs concernés, notamment l'État et leur communauté d'accueil (Black et Gent, 2004 ; Helling, 2007). Ce dernier point est particulièrement pertinent lorsqu'il s'agit d'envisager la modification des rôles des hommes et des femmes en exil et la façon dont celle-ci est perçue par des communautés d'accueil souvent plus conservatrices (Jallow, 2004).

2.5. Qu'est-ce que cela signifie pour le rapatriement des Arabes ?

Les parties précédentes ont présenté les facteurs les plus importants dans la prise de décision, de la part des réfugiés, de revenir ou non dans leur pays d'origine. Elles ont aussi donné un aperçu des modes de diffusion de l'information, nécessaire à cette prise de décision, dans les communautés de réfugiés où il y a un manque de confiance dans les sources d'information officielles. Et elles ont abordé la soutenabilité d'un rapatriement pour, à la fois, les réfugiés, leurs communautés d'accueil et leur pays hôte.

Cette partie vise à passer en revue et à résumer les études menées sur les réfugiés et les rapatriés arabes pour identifier lesquelles des considérations décrites ci-dessus sont les plus pertinentes dans la

décision d'un rapatriement. Bien que les facteurs examinés dans la partie précédente puissent s'appliquer de manière universelle, le contexte mènera inévitablement à des expériences divergentes. Cette partie porte particulièrement sur l'expérience des réfugiés arabes du Yémen, de l'Irak et de la Syrie, avec un accent spécifique mis sur les réfugiés syriens qui constituent aussi la majorité des personnes déplacées dans la région. Nous commençons par une description brève des interventions menées par les différents acteurs institutionnels concernés par le phénomène, à savoir le HCR, les pays d'accueil, la communauté internationale et les pays d'origine, après quoi nous étudierons l'expérience vécue par les réfugiés eux-mêmes.

2.5.1. Parties prenantes institutionnelles

A ce jour, le HCR n'a déclaré aucun des trois pays arabes examinés, –Yémen, Irak et Syrie–, comme étant sans danger pour le retour de leurs réfugiés installés à l'étranger. Pour le Yémen et la Syrie, il recommande que les États suspendent le retour forcé dans ces pays (UNHCR, 2015, 2017b). Et, pour le retour en Irak, il déconseille particulièrement le retour forcé des « Irakiens originaires de régions affectées par l'action militaire, qui restent fragiles et peu sûres après avoir été reprises à l'ISIS, ou qui restent sous contrôle de l'ISIS » (UNHCR, 2016). Mais, en dépit du ton direct de ses déclarations, le HCR se trouve dans une position difficile en raison des charges croissantes qui pèsent sur les pays voisins et des pressions exercées par les pays donateurs. Il souhaite apaiser les États bailleurs de fonds qui cherchent une issue rapide à la crise des réfugiés alors que son mandat de protection des personnes déplacées ne lui permet pas d'approuver leur retour (Crisp, 2017). Pour lui, le compromis consiste à planifier délicatement le retour tout en affirmant que ce dernier ne peut se faire en sécurité à ce stade. En Irak, il met ainsi en place des programmes de rapatriement limités pour ceux qui veulent rentrer chez eux (Harlid et al, 2015). En Syrie, il met en place et intensifie des opérations à l'intérieur du pays « pour préparer » tout rapatriement volontaire (Crisp, 2017 ; Marks, 2018).

Dans les pays d'accueil, la gestion des réfugiés dépend de pressions internes et internationales qui, le plus souvent, ne donnent pas « une politique des réfugiés construite sur des bases rationnelles » (Jacobsen, 1996). Dans le cas des réfugiés syriens, la Turquie et le Liban ont appelé au retour des réfugiés et le Liban a mis en place des politiques dissuasive pour les empêcher de rester (Muasher et Yahya, 2019). Quant à la Jordanie, elle a déclaré qu'elle n'aurait d'actions ni pour encourager ni pour décourager leur rapatriement (Muasher et Yahya, 2019). Mais on rapporte qu'elle renvoie de force certains réfugiés en Syrie sans raison valable et sans possibilité de contester l'expulsion (Human Rights Watch, 2017). Concernant les Irakiens réfugiés en Jordanie, s'ils sont traités comme des « invités », le gouvernement les considère comme des résidents temporaires qui retourneront en Irak ; ils ont par conséquent un statut peu clair qui fait qu'il leur est difficile de travailler (Dockery, 2017). Les Irakiens en Syrie ne s'en sortent pas mieux ; selon un rapport, ils sont « pratiquement prisonniers dans le camp [de réfugiés] » (Internal Displacement Monitor, 2018). Les réfugiés yéménites à Djibouti ont plus de droits : le gouvernement a autorisé leur libre circulation et leur octroi des permis de travail, mais le pays est confronté à ses propres problèmes de pauvreté et de privation (Adow, 2017).

En réaction à l'afflux de réfugiés issus des trois pays arabes que sont le Yémen, la Syrie et l'Irak, l'Union européenne et les États-Unis souhaitent trouver et encourager une solution rapide (Crisp, 2017 ; Harper, 2008). En effet, leur financement des pays d'accueil de la région leur est coûteux même s'il ne suffit pas à répondre aux besoins, et ils ont clairement indiqué, tout particulièrement les États-Unis, que la

réinstallation n'était pas une option (Crisp, 2017). Sans approuver directement le rapatriement, ils ne laissent sciemment aucune autre solution, même si les pays d'origine des réfugiés restent dangereux.

Les dernières parties prenantes de la crise des réfugiés sont leurs pays d'origine eux-mêmes. Ils présentent des positions variées : au Yémen, la poursuite de la guerre ne permet pas de parler d'une politique ou d'une rhétorique unifiée à propos des réfugiés yéménites ; en Irak, le gouvernement a récemment adopté des mesures pour encourager explicitement les réfugiés à rentrer chez eux avec la maise en place d'incitations et d'indemnités financières (Harlid et al, 2015) ; en Syrie, le discours gouvernemental prône également le rapatriement, mais les politiques mises en place autour des droits à la propriété et à la mobilité découragent implicitement ce retour (Muasher et Yahya, 2019).

2.5.2. Refugiés

Après avoir exposé les raisons principales du rapatriement au début de ce chapitre, cette partie abordera les principales raisons du non-retour. Il convient de rappeler qu'il est peu probable que le simple fait de répondre aux préoccupations des réfugiés conduise à un retour massif, car chaque situation individuelle/familiale est différente. Par conséquent, cette enquête bibliographique cherche à évaluer les principaux obstacles au retour.

Chez les réfugiés yéménites établis à Djibouti, la plus grande préoccupation mentionnée par les médias est celle de la sécurité : au-delà de leur sécurité générale dans le pays, les réfugiés –en particulier les jeunes hommes– s'inquiètent de la conscription obligatoire dans l'une des factions combattantes (Adow, 2017). Pour les réfugiés iraquiens, plusieurs facteurs font obstacle à leur retour. Le principal tient à la nature épisodique et néanmoins continue du conflit qui secoue leur pays ; il s'ajoute à la confiscation et à la perte de leurs biens, ainsi qu'à la crainte de persécutions ethniques ou religieuses (ICMC, 2013 ; Internal Displacement Monitor, 2018). Plusieurs études menées sur les Iraquiens réfugiés en Jordanie montrent que la possibilité de rentrer chez eux n'est plus d'actualité et ce même si leur situation économique se dégrade. Le fait est particulièrement vrai pour les chrétiens minoritaires qui pensent ne pas être en sécurité en retournant dans leur pays d'origine, et pour les anciens Baasistes qui craignent d'y être persécutés (Internal Displacement Monitor, 2018 ; Majeed, 2018). Majeed (2018) rapporte ainsi la réaction d'un ex-officier irakien faisant partie de la milice Ainsi qui, à la question de savoir s'il était retourné en Irak depuis début de son exil ou s'il souhaitait retourner, a cyniquement souligné qu'il n'y avait plus rien vers quoi retourner, ni maison, ni souvenirs du passé, rien d'ordre symbolique ou matériel, qui ait marqué son histoire, son identité ou son statut.

Dans le cas des réfugiés syriens, les études menées sur les intentions de retour montrent que les liens avec la patrie restent intacts. Comme mentionné, le HCR (2018a) constate que 76 % des réfugiés syriens dans les pays voisins expriment le désir de rentrer chez eux à un moment donné. Mais 85 % d'entre eux pensent que ce sera impossible dans les douze mois à venir. Les raisons invoquées sont le manque de sécurité et de sûreté en Syrie, les difficultés de subsistance et le manque de logement. Les 11 % qui sont indécis quant à leur désir de retourner un jour évoquent comme les conditions de retour l'amélioration de la sécurité, le désir de changement politique, ainsi que l'accès aux services de base. Enfin, les 13 % qui ne souhaitent pas du tout

revenir évoquent comme principales raisons la sécurité, l'inquiétude au sujet des droits à la propriété et la rareté des moyens de subsistance. Cette enquête montre que les trois groupes ont des préoccupations presque identiques en ce qui concerne le retour. Si certains expriment leur réticence voire un refus de retourner dans leur pays d'origine, la raison majeure en est probablement un manque d'optimisme quant aux changements concrets à venir, plutôt qu'un désir de rester dans le pays qui les accueille.

Si les réfugiés syriens et iraquiens renouvellent sans cesse l'expression de leur frustration face aux conditions de vie dans leurs pays d'accueil, elle est généralement exprimée avec une explication concernant l'impossibilité d'un retour. Pour certains réfugiés, rentrer chez eux est synonyme d'emprisonnement ou de mort ; ils préfèrent donc tenter leur chance dans les pays d'accueil, malgré la détérioration de leurs conditions économiques. C'est ce qu'a déclaré un réfugié iraqui en Jordanie, interrogé par Majeed (2018) : « ...Elle m'a souvent raconté, en me disant pourquoi elle ne reviendrait jamais en Irak : "Wallah, je préfère mourir ici et vivre dans la rue en mendiant plutôt que de retourner après tout ce qui nous est arrivé" ». Ce sentiment est partagé par les réfugiés syriens au Liban et semble refléter la réalité de la situation. Selon Yehya et al (2018), « d'autres réfugiés, en particulier les jeunes, ont subi des pressions pour rentrer chez eux, car ils ont fait l'objet d'une humiliation systématique au Liban. Mais plusieurs réfugiés ont raconté l'histoire de jeunes hommes qui étaient retournés en Syrie par désespoir, pour ensuite trouver la mort suite à une conscription forcée ou lors d'un conflit dans leur région. En pleine réflexion, Aisha, d'Homs, demande laconiquement : "Quelqu'un marcherait-il vers la mort sur ses propres pieds ?" »

Cela ne veut pas dire que la pauvreté et les mauvaises conditions de vie n'incitent pas les réfugiés à rentrer chez eux. Comme nous l'avons évoqué en début de chapitre, les ménages irakiens les plus pauvres ont dû retourner en Irak au début de la guerre civile syrienne. De la même manière, selon Kvittingen et al (2018), les réfugiés syriens les plus pauvres vivant en Jordanie, démunis de réseaux ou de biens sociaux, étaient plus susceptibles de rentrer chez eux, en particulier en raison de l'augmentation récente de leur vulnérabilité. Mais il est clair qu'à ce stade, les mauvaises conditions de vie dans les pays d'accueil ne sont pas suffisantes pour pousser à un retour massif car leur retour dans leur pays d'origine se traduirait immédiatement par une détérioration de leurs conditions de vie, des déplacements internes, des persécutions ou la mort.

Ceci nous amène au rapport détaillé de Yahya et al (2018) qui s'appuie sur des entretiens de groupe menés en 2017 avec des réfugiés syriens du Liban et de Jordanie. À la question du principal obstacle au retour, ces réfugiés ont répondu en très grande majorité que leur préoccupation la plus importante restait la sécurité et la sûreté. Selon un réfugié interrogé par Yahya et al (2018), « nous retournerons en Syrie si le régime disparaît et si les conditions de sécurité sont réunies à nouveau, ce qui signifie plus de tueries ni d'attentats à la bombe. »

Cette citation, ainsi que de nombreuses autres réponses soulignées dans le rapport, est intéressante en ce qu'elle montre clairement l'importance de la sûreté et de la sécurité pour les réfugiés, deux éléments liés à des facteurs politiques. La plupart d'entre eux conviennent que la sécurité ne sera assurée qu'à la fin définitive des bombardements aériens, des sièges et des postes de contrôle ; ils expriment leur conviction que la violence ne devrait être utilisée que par « l'autorité légitime ». Les considérations politiques sont étroitement liées à la sécurité, la majorité des réfugiés affirmant qu'ils ne rentreront pas chez eux tant qu'il n'y

aura pas de règlement politique pour mettre fin au conflit, même en présence de moyens de subsistance dans leur pays d'origine. Ils indiquent par contre qu'ils y reviendraient dans le cas d'un règlement politique, même avec un minimum de possibilités économiques ou de moyens de subsistance. Selon Yahya et al (2018), « un grand nombre de réfugiés ont également indiqué que même si leurs maisons étaient détruites, ils retourneraient quand même en Syrie si les conditions politiques et de sécurité le permettaient et s'il y avait des perspectives d'emplois. Ils disaient qu'ils planteraient une tente sur les décombres de leur maison en attendant de les reconstruire. »

Mais les avis divergent sur les spécificités des conditions politiques du retour. Selon leur affiliation politique, les différentes fractions des réfugiés syriens ont des idées divergentes sur ce qui constitue un règlement politique souhaitable. Certains soulignent la nécessité d'un changement de régime sans préciser l'alternative, tandis que d'autres, en particulier ceux qui sont éduqués et vivent en Europe, soulignent la nécessité d'une démocratie durable (Kaya and Orchard, 2019). Pour les réfugiés pro-régime, le règlement politique signifie au contraire la consolidation du pouvoir entre les mains du régime actuel. Si, pour tous, le règlement politique du conflit est considéré comme une condition nécessaire pour un retour massif, il n'y a pas d'accord sur la nature de ce règlement.

Les spécificités de genre vis-à-vis des conditions de retour indiquent que les femmes sont moins susceptibles de faire des compromis et d'exprimer un désir de retour. Conformément à la littérature, les femmes expriment tout particulièrement le besoin de services de base en matière d'éducation, de santé et de logement. Les jeunes hommes expriment de leur côté la crainte de devoir subir une conscription forcée dès leur retour, au moment où un nouveau décret législatif rend leur retour plus difficile. Enfin, le même rapport mentionne le recours des réfugiés à des sources d'information informelles pour évaluer la situation dans leur pays. Cela est particulièrement vrai pour connaître la situation précise dans leur région d'origine, pour savoir s'ils seront autorisés à y retourner et pour être informé de leurs possibilités d'accès à la terre et à la propriété malgré leur départ ainsi que des procédures à suivre pour les récupérer (Yahya et al, 2018). Contrairement à la plupart des autres conflits à dimension ethnique, la majorité ethnique/religieuse se méfie tout autant du retour que les minorités ethniques ; elle exprime notamment des craintes sur l'ampleur des destructions qui ont frappé le pays, et elle se montre pessimiste quant à son avenir (Yahya et al, 2018).

Bien que le présent rapport se concentre sur les réfugiés dans un pays d'accueil voisin, une étude pertinente sur l'intention de retour a été menée en Allemagne. Ses intéressants résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous (Kaya and Orchard, 2019). En accord avec Yahya et al (2018) et l'UNHCR (2018a), ils montrent que la grande majorité des réfugiés syriens souhaitent rentrer dans leur pays à un moment donné (90 %) et que la sûreté et la sécurité constituent leurs préoccupations les plus importantes, surtout pour ceux ayant été victimes de violence. La similitude des priorités des réfugiés présents dans les pays d'accueil voisins de la Syrie et de ceux résidant en Allemagne confirme, malgré les conditions de vie très différentes, un désir généralisé de rentrer chez soi et l'importance des facteurs d'attraction pour y parvenir. Il existe cependant une différence déjà évoquée entre ces deux populations de réfugiés car les réfugiés instruits vivant en Allemagne insistent particulièrement sur l'importance d'une démocratie durable comme condition de leur retour.

Tableau (7) : Comment la Syrie devra-t-elle changer à l'avenir pour que vous puissiez avoir la possibilité de revenir d'Allemagne ?

Quelles sont les transformations futures que doit conduire la Syrie afin que vous puissiez envisager de quitter l'Allemagne pour y retourner ? ⁶⁷	
Réponses	
La guerre doit cesser.	67,8 %
Un changement de régime.	51,5 %
L'ISIS doit quitter le pays.	43,8 %
Une démocratie avec des élections libres et égalitaires.	41,7 %
La réconciliation entre les religions et les groupes ethniques.	28,8 %
La situation économique doit s'améliorer.	25,9 %
L'autonomie pour les Kurdes.	16,1 %
Je ne veux pas retourner en Syrie.	8,4 %

Les deux études susmentionnées mettent en lumière les principales préoccupations des réfugiés syriens à l'égard du retour. Elles soulignent l'étendue des persécutions personnelles et de la violence qui perdure, et leur rôle essentiel dans leur décision de non-rapatriement. Mais elle met aussi en évidence une relation intime entre sécurité et politique : les réfugiés comprennent bien toute l'implication politique du rapatriement et ils considèrent que leur sécurité dépend des changements politiques. Les droits de propriété et les services, deux facteurs particulièrement importants pour les femmes, sont également largement mentionnés comme deux conditions nécessaires au retour. Bien que l'accès aux moyens de subsistance soit également mentionné à plusieurs reprises, il ne figure pas parmi les préoccupations les plus importantes. Il convient de noter que le manque d'espoir de voir un vrai changement politique en Syrie fait que ceux qui ont trouvé refuge dans les pays voisins deviennent plus ouverts à l'idée de réinstallation et moins optimistes quant au rapatriement (Yahya et al, 2018). Si cette situation persiste, elle pourrait commencer à s'apparenter à celle des réfugiés iraquiens, qui ne voient plus le retour chez eux comme une possibilité. En effet, certains réfugiés ont commencé à exprimer leur sentiment de désespoir. Selon Kvittingen et al (2018), « tous attendaient le retour en Syrie une fois la sécurité assurée mais, comme ils ont perdu l'espoir d'une résolution de conflit, ils ont changé de projet. Comme expliqué un Syrien d'un certain Moyen Âge : au début de la crise, tout le monde disait qu'il y avait encore de l'espoir. Qu'il y avait une solution, que le monde n'allait pas laisser se détériorer la situation à ce point, ou qu'ils espéraient que les choses n'iraient pas si mal. Personne ne pouvait imaginer que la crise durerait aussi longtemps. »

L'enseignement le plus important que l'on puisse tirer de cette étude documentaire est que le retour massif est conditionné par la sécurité, qui découle du changement politique, suivi par les préoccupations économiques, notamment les droits de propriété. La question qu'il convient de se poser est la suivante : dans quelle mesure le changement politique est-il une condition nécessaire au retour ? Si la sécurité personnelle est garantie et que la violence cesse, le règlement politique sera-t-il toujours une condition essentielle du rapatriement ? Les entretiens semblent indiquer que la réponse est oui. Sans un réel changement politique, il

⁶⁷ Kaya and Orchard (2019).

n'y aura pas de retour massif malgré les conditions difficiles de l'exil. Mais si ce changement n'est plus à l'ordre du jour, le meilleur moyen de parvenir à ce retour serait de garantir la sécurité personnelle des rapatriés et de veiller à ce que leurs droits de propriété soient respectés.

Tableau (8) : Les facteurs et conditions nécessaires au retour

Priorités ⁶⁸	Sûreté et sécurité (primaire)	Règlement politique (co-primaire)	Moteurs économiques (secondaire)
Réfugiés en Allemagne/Europe ⁶⁹	Sécurité Générale.	Démocratie durable	Stabilité économique.
Jeunes réfugiés de sexe masculin	Peur d'une conscription obligatoire.	-	Possibilités de subsistance.
Femmes réfugiées	Sûreté générale.	-	Nécessité des droits de propriété et de services de bases.
Minorités ethniques	Protection des minorités.	Ambigüe.	Droits de propriété.
Pro-Regime	Sûreté générale.	Le régime reste en vigueur.	-
Anti-Regime	Sûreté générale.	Le régime change	-

2.6. Conclusions

L'objectif de ce chapitre est triple. Le premier consiste à identifier les facteurs qui influent sur la décision de rapatriement. Le deuxième est d'évoquer d'autres dimensions de ce rapatriement, à savoir l'importance des réseaux, la collecte d'informations et la soutenabilité du retour. Enfin, son troisième objectif vise à tirer des enseignements des expériences des réfugiés, tels qu'elles sont rapportées par les enquêtes qui ont été menées auprès des premiers rapatriés et sur les intentions de retour des réfugiés.

Quatre dimensions du processus décisionnel ont été analysées. Le paradoxe des préoccupations sécuritaires a été abordé, ainsi que les facteurs politiques, économiques et sociaux du rapatriement. Une attention particulière a été accordée aux ménages dirigés par des femmes en raison de leurs expériences divergentes. L'approche consiste à considérer les réfugiés comme des acteurs intentionnels, disposant d'un certain niveau d'autonomie pour comparer leur situation d'exilé à celle qu'ils vivraient dans leur pays d'origine et pour, au final, décider de leur rapatriement. La manière dont l'information est recueillie au sein des communautés de réfugiés a également été abordée, de même que la soutenabilité de leur retour, qui englobe le bien-être des réfugiés eux-mêmes et les conditions de leur pays d'origine.

L'étude de l'expérience des réfugiés arabes permet de tirer diverses conclusions. La première, et la plus importante, est, qu'à ce stade, le retour n'est pas soutenable pour les Yéménites, les Irakiens ou les

⁶⁸ Yahya et al. (2018)

⁶⁹ Kaya & Orchard (2019)

Syriens. Dans le cas du Yémen, la détérioration de la situation économique à Djibouti incite néanmoins à un rapatriement rapide. En ce qui concerne les réfugiés iraquiens, le regroupement familial, la détérioration de la situation sécuritaire en Syrie et leurs mauvaises conditions socio-économiques en exil sont autant de facteurs qui favorisent leur rapatriement. Pour les Syriens, la principale motivation du retour semble être le regroupement familial, mais l'amélioration perçue dans la situation sécuritaire joue également un rôle.

Enfin, compte tenu des conflits persistants dans les trois pays, il n'est pas surprenant que les réfugiés évoquent la sécurité comme la principale condition du retour. Il s'agit non seulement de mettre fin à la violence, mais aussi d'instaurer une paix durable et de garantir la sécurité individuelle. Cette donnée signifie que le retour des réfugiés des trois pays reste conditionné de façon implicite ou explicite, et à des degrés divers, à un règlement politique concret des conflits qui minent leurs pays d'origine. Les considérations relatives aux droits de propriété et à l'accès au logement viennent ensuite. Le lien entre les règlements politiques et le rapatriement sera examiné plus en détail dans le chapitre 3.

Références

- Adow, M. (2017). Yemenis find refuge in Africa's Djibouti. Retrieved April 25, 2019, from <https://www.aljazeera.com/news/2017/11/yemenis-find-refuge-africas-djibouti-171117110454303.html>
- Al-Rasheed, M. (1994). The myth of return: Iraqi Arab and Assyrian refugees in London. *Journal of Refugee Studies*, 7(2-3), 199-219.
- Black, R., and Gent, S. (2004). Defining, Measuring and Influencing Sustainable Return: The Case of the Balkans. 23.
- Black, R., and Koser, K. (1999). *The End of the Refugee Cycle?: Refugee Repatriation and Reconstruction*. Berghahn Books.
- Black, R., Koser, K., Munk, K., Atfield, G., D'Onofrio, L., and Tiemoko, R. (2004). Understanding voluntary return. 80.
- Carlson, M., Jakli, L., and Linos, K. (2018). Rumors and Refugees: How Government-Created Information Vacuums Undermine Effective Crisis Management. *International Studies Quarterly*, 62(3), 671-685. <https://doi.org/10.1093/isq/sqy018>
- Chatelard, G. (2003). Iraqi forced migrants in Jordan: Conditions, religious networks and the smuggling process (No. 2003/34). WIDER Discussion Papers//World Institute for Development Economics (UNU-WIDER).
- Collins, J. (1996). An analysis of voluntariness of refugee repatriation in Africa.
- Crisp. (2017). It's Far Too Early to Talk of Return for Syrian Refugees. Retrieved December 3, 2018, from Chatham House website: <https://www.chathamhouse.org//node/31020>
- Crisp, J. (2003). No Solution in Sight : The Problem of Protracted Refugee Situations in Africa. Retrieved from <https://escholarship.org/uc/item/89d8r34q>

Dadush, U. (2018). The Economic Effects of Refugee Return and Policy Implications. <https://doi.org/10.1596/1813-9450-8497>

Dockery, W. (2017, October 5). What's Jordan's policy towards Syrian and Iraqi refugees? Retrieved April 25, 2019, from InfoMigrants website: <https://www.infomigrants.net/en/post/5470/what-s-jordan-s-policy-towards-syrian-and-iraqi-refugees>

Flow Monitoring Dashboard (2019). Flow Monitoring Points | Migrant Arrivals and Yemeni Returns from Saudi Arabia in April 2019. Retrieved July 26, 2019, from migration.iom.int website: <https://migration.iom.int/reports/yemen-%E2%80%94-flow-monitoring-dashboard-april-2019?close=true>

Fransen, S. (2017). The Socio-Economic Sustainability of Refugee Return: Insights from Burundi: The Socio-Economic Sustainability of Refugee Return. *Population, Space and Place*, 23(1), e1976. <https://doi.org/10.1002/psp.1976>

Gerver, M. (2018). Refugee Repatriation and the Problem of Consent. *British Journal of Political Science*, 48(4), 855–875. <https://doi.org/10.1017/S0007123416000193>

Gillespie, M., Ampofo, L., Cheesman, M., Faith, B., Iliadou, E., Issa, A., ... Skleparis, D. (2016). Mapping Refugee Media Journeys. Retrieved April 14, 2019, from https://www.open.ac.uk/ccig/sites/www.open.ac.uk.ccig/files/Mapping%20Refugee%20Media%20Journeys%2016%20May%20FIN%20MG_0.pdf

Graham, M., and Khosravi, S. (1997). Home is Where You Make It: Repatriation and Diaspora Culture among Iranians in Sweden. *Journal of Refugee Studies*, 10(2), 115–133. <https://doi.org/10.1093/jrs/10.2.115>

Hardgrove, A. (2009). Liberian Refugee Families in Ghana: The Implications of Family Demands and Capabilities for Return to Liberia. *Journal of Refugee Studies*, 22(4), 483–501. <https://doi.org/10.1093/jrs/fep029>

Harlid, N., Christensen, A., and Zetter, R. (2015). SUSTAINABLE REFUGEE RETURN: Triggers, constraints, and lessons on Addressing the development challenges of forced displacement [Data set]. https://doi.org/10.1163/2210-7975_HRD-3181-2015006

Harper, A. (2008). Iraq's refugees: Ignored and unwanted. *International Review of the Red Cross*, 90(869). <https://doi.org/10.1017/S1816383108000179>

Helling, D. (2007). Working Paper Series. 60.

Human Rights Watch. (2016). Pakistan Coercion, UN Complicity: The Mass Forced Return of Afghan Refugees. Retrieved July, 27, 2019, from Human Rights Watch website: <https://www.hrw.org/report/2017/02/13/pakistan-coercion-un-complicity/mass-forced-return-afghan-refugees>

Human Rights Watch. (2017, October 2). Jordan: Syrian Refugees Being Summarily Deported. Retrieved April 25, 2019, from Human Rights Watch website: <https://www.hrw.org/news/2017/10/02/jordan-syrian-refugees-being-summarily-deported>

ICMC. (2013). Iraqi refugees in Jordan, Lebanon and Syria | European Resettlement Network. Retrieved April 25, 2019, from <https://www.resettlement.eu/page/iraqi-refugees-jordan-lebanon-syria>

Internal Displacement Monitor. (2018). Nowhere to return to: Iraqis' search for durable solutions continues. Retrieved April 25, 2019, from <http://www.internal-displacement.org/sites/default/files/publications/documents/201811-iraq-case-study-report.pdf>

Jacobsen, K. (1996). Factors Influencing the Policy Responses of Host Governments to Mass Refugee Influxes. *The International Migration Review*, 30(3), 655–678. <https://doi.org/10.2307/2547631>

Jallow, A. T. (2004). Handbook for Repatriation and Reintegration Activities. 264.

Kaya, S., and Orchard, P. (2019). Prospects of Return: The Case of Syrian Refugees in Germany. *Journal of Immigrant and Refugee Studies*, 1–18. <https://doi.org/10.1080/15562948.2019.1570579>

Kvittingen, A., Valenta, M., Tabbara, H., Baslan, D., and Berg, B. (2018). The Conditions and Migratory Aspirations of Syrian and Iraqi Refugees in Jordan. *Journal of Refugee Studies*, 32(1), 106-124.

Lischer, S. K. (2017). The Global Refugee Crisis: Regional Destabilization and Humanitarian Protection. *Daedalus*, 146(4), 85–97. https://doi.org/10.1162/DAED_a_00461

Majeed, A. (2018). Unsettling the Homeland: Fragments of Home and Homeland among Iraqi Exiles in Amman, Jordan. 130.

Marks, J. (2018). Pushing Syrian Refugees to Return. Retrieved December 3, 2018, from Carnegie Endowment for International Peace website: <http://carnegieendowment.org/sada/75684>

Martin, S. F. (2004). *Refugee Women*. Lexington Books.

Muasher, M., and Yahya, M. (2019). Refugee Crises in the Arab World. Retrieved April 25, 2019, from Carnegie Endowment for International Peace website: <https://carnegieendowment.org/2018/10/18/refugee-crises-in-arab-world-pub-77522>

Muggeridge, H., and Doná, G. (2006). Back Home? Refugees' Experiences of their First Visit back to their Country of Origin. *Journal of Refugee Studies*, 19(4), 415–432. <https://doi.org/10.1093/refuge/fel020>

Omata, N. (2013). The Complexity of Refugees' Return Decision-Making in a Protracted Exile: Beyond the Home-Coming Model and Durable Solutions. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 39(8), 1281–1297. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2013.778149>

Petrin, S. (2002). Refugee return and state reconstruction: A comparative analysis, Sarah Petrin. Retrieved April 24, 2019, from UNHCR website: <https://www.unhcr.org/research/working/3d5d0ec94/refugee-return-state-reconstruction-comparative-analysis-sarah-petrin.html>

Refworld (1997). Committee for Refugees World Refugee Survey 1997 - Rwanda. Retrieved July 26, 2019, from refworld website: <https://www.refworld.org/docid/3ae6a8b90.html>

ReliefWeb (2019). South Sudan – Spontaneous Returns of Refugees from Ethiopia, Retrieved July 27, 2019, from Reliefweb website: <https://reliefweb.int/report/south-sudan/south-sudan-spontaneous-returns-refugees-ethiopia-dg-echo-ingos-echo-daily-flash>

Savage, R., and Kalfod, M. A. (2016). All roads lead to Djibouti as refugees flee Yemen even as migrants head there | Global development | The Guardian. Retrieved April 25, 2019, from <https://www.theguardian.com/global-development/2016/may/23/all-roads-djibouti-refugees-flee-yemen-civil-war-migrants-head-there>

SAWA. (2019). Unpacking Return: Syrian Refugees' Conditions and Concern. Retrieved April 25, 2019, from https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/SAWA_Unpacking%20Return%20Report.pdf

Stein, B. N., and Cuny, F. C. (1994). Refugee repatriation during conflict: Protection and post-return assistance. *Development in Practice*, 4(3), 173–187. <https://doi.org/10.1080/096145249100077811>

Taiwa, K. K. (2016). GENDER IDENTITIES AND THE DECISION TO RETURN: THE CASE OF RWANDAN REFUGEE MEN AND WOMEN IN NORTH KIVU, DRC. 93.

UNHCR. (1995). Handbook on Voluntary Repatriation: International Protection. Retrieved December 4, 2018, from UNHCR website: <https://www.unhcr.org/publications/legal/3bfe68d32/handbook-voluntary-repatriation-international-protection.html>

UNHCR. (2015). Refworld | UNHCR Position on Returns to Yemen. Retrieved April 25, 2019, from Refworld website: <https://www.refworld.org/docid/5523fdf84.html>

UNHCR. (2016). UNHCR position on Iraq return. Retrieved April 25, 2019, from <https://www.refworld.org/pdfid/58299e694.pdf>

UNHCR. (2017a). Durable Solutions for Syrian Refugees. Retrieved April 25, 2019, from <https://data2.unhcr.org/ar/documents/download/59482>

UNHCR. (2017b). Refworld | International Protection Considerations with regard to people fleeing the Syrian Arab Republic, Update V. Retrieved April 25, 2019, from Refworld website: <https://www.refworld.org/docid/59f365034.html>

UNHCR. (2018a). FOURTH REGIONAL SURVEY ON SYRIAN REFUGEES' PERCEPTIONS AND INTENTIONS ON RETURN TO SYRIA. Retrieved April 25, 2019, from <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/66198>

UNHCR. (2018b). Monitoring of Voluntary Repatriation Interviews of Syrian refugees. Retrieved December 3, 2018, from <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/63309>

UNHCR. (2018c). Returns of Syrian Refugees in Jordan - Analysis Dashboard. Retrieved July 26, 2019 from <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/64996>

UNHCR. (2019) Amid Worsening conditions in Yemen, more Somali refugees opt to return. Retrieved July 26, 2019 from <https://www.unhcr.org/uk/news/briefing/2019/5/5cf0e7eb4/amid-worsening-conditions-yemen-somali-refugees-opt-return.html>

Wall, M., Campbell, M. O., and Janbek, D. M. (2017). Syrian refugees and information precarity. *New Media and Society*, 19, 240–254. <https://doi.org/10.1177/1461444815591967>

World Bank. (2019). The Mobility of Displaced Syrians An Economic and Social Analysis.

Yahya, M., Kassir, J., and El-Hariri, K. (2018). Refugee Attitudes Toward a Return to Syria - Unheard Voices: What Syrian Refugees Need to Return Home. Retrieved December 3, 2018, from Carnegie Middle East Center website: <https://carnegie-mec.org/2018/04/16/refugee-attitudes-toward-return-to-syria-pub-76061>

Zimmermann, S. (2012). Understanding repatriation: Refugee perspectives on the importance of safety, reintegration, and hope. *Population, Space and Place*, 18(1), 45–57. <https://doi.org/10.1002/psp.647>

3. Chapitre 3

Rapatriement : scénarios de résolution des conflits et de reconstruction

Ibrahim Elbadawi, Roger Albinyana, Maryse Louis and Jala Youssef

Des conflits dévastateurs et l'effondrement des États ont emprunté le pas aux soulèvements arabes de 2011 dans certains pays de la région MENA. La guerre en Syrie continue à faire fuir les Syriens, et comme l'ensemble des pays occidentaux accueillent de moins en moins de réfugiés syriens, la pression s'intensifie chez leurs voisins, qui accueillent déjà des millions de réfugiés dans un contexte de chômage élevé et d'instabilité régionale. Le Yémen a vu son économie entière s'effondrer, provoquant des déplacements forcés et massifs de sa population à l'intérieur du pays, les exposant au risque de famine et de maladie. En Iraq, l'éradication de l'État islamique a coûté très cher en vies humaines, provoquant des déplacements internes massifs ; tandis qu'en Libye, les conflits armés successifs ont érodé les structures étatiques restantes, qui étaient déjà caractérisées au début du conflit par une faiblesse, voire une absence totale.

En même temps, la crise mondiale des réfugiés est sans aucun doute plus grave que jamais. La guerre civile en Syrie, et la réaction qu'elle a provoqué à travers le monde entier, y contribuent très largement. La part de syriens parmi les 22,5 millions de réfugiés est de 24 %, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR, 2018). Ce qui distingue vraiment la crise actuelle des réfugiés est que ces derniers risquent de rester déplacés pendant des années, voire des décennies, au lieu de pouvoir rentrer chez eux ou d'être réinstallés définitivement dans un pays tiers. Bien que la réinstallation ait toujours été relativement rare (cela concerne seulement 1% des réfugiés dans le monde - HCR, 2010), elle est plus susceptible d'être déployée s'il est évident que la situation dans les pays d'origine des réfugiés ne s'améliorera jamais et qu'ils doivent cesser d'attendre et se refaire une vie.

Bien qu'aucun de ces conflits n'ait encore pris fin, l'attention se porte de plus en plus sur les besoins émergents en matière de rapatriement et de reconstruction. Par exemple, l'installation à long terme de réfugiés syriens en Turquie, au Liban et en Jordanie implique des engagements financiers considérables de la part de la communauté internationale de donateurs, car l'accueil des réfugiés syriens au Liban et en Jordanie a imposé un fardeau qui dépasse les capacités financières de ces pays. Malgré les 12 milliards de dollars promis par l'ONU pour les pays hôtes en 2016 ainsi que les 6 milliards de dollars supplémentaires promis pour 2017, les montants réellement décaissés par rapport aux fonds promis atteignaient à peine les 54 % pour 2015, 46 % en 2016 et 43 % en 2017 pour le Liban, alors que pour la Jordanie, ils n'étaient que de 62 % en 2016 et 65 % en 2017 (UNSCOL, 2018).

En ce qui concerne la reconstruction, l'Envoyé spécial des Nations Unies a estimé à 250 milliards de dollars le coût de la reconstruction de la Syrie ; la Banque mondiale a estimé à 40 milliards de dollars le coût de la reconstruction du Yémen ; alors que le coût n'est pas facile à estimer pour la Libye, car le pays connaît une nouvelle flambée de violence entre les forces du maréchal Khalifa Haftar, chef autoproclamé de l'armée

nationale libyenne, et le gouvernement de l'Accord national du Premier Ministre Fayez Sarraj, l'autorité reconnue par la communauté internationale.

Ce chapitre traite des notions de bases et de la littérature sur les règlements politiques et les plans de reconstruction dans la région MENA, et leurs répercussions sur le rapatriement et la réinstallation des réfugiés. Une attention particulière est accordée à la Syrie, où s'est déroulé l'un des conflits les plus dévastateurs de l'histoire récente, avec des retombées considérables sur les pays voisins.

Des scénarios de règlement politique crédibles seront comparés à la situation de facto, suivi d'un descriptif des différents plans de reconstruction. L'Union européenne (UE) et les États-Unis sont généralement enclins à pousser au rapatriement ; le gouvernement américain a clairement indiqué que la réinstallation aux États-Unis n'était pas une option et que l'aide humanitaire américaine et européenne destinée aux pays hôtes était coûteuse et sans aucune limite prévisible (Crisp, 2017). Le HCR estime qu'il ne peut ni promouvoir ni faciliter le retour des réfugiés de la région MENA, en particulier des Syriens, mais compte tenu de sa dépendance à l'égard des donateurs occidentaux, l'organisation a entamé une planification discrète du rapatriement (HCR 2018b). Ce chapitre mettra également en lumière les liens entre les accords de paix (en tant que substituts aux règlements politiques) et la part des réfugiés rapatriés sur le terrain.

En développant une meilleure compréhension de la littérature sur le rapatriement et les règlements politiques, ainsi que des différents scénarios post-conflit pour la Syrie, le présent chapitre exposera les facteurs favorables et les obstacles au rapatriement et à la soutenabilité du retour. Étant donné le degré variable de cohésion entre les réfugiés et les communautés d'accueil, ainsi que le rôle des accords internationaux, il est important de noter que les résultats peuvent différer pour les réfugiés qui se trouvent dans les pays voisins et ceux qui se sont rendus en Occident.

3.1. Le rapatriement et les droits des réfugiés

Dans cette partie, nous passons en revue la littérature sur les réfugiés et la construction de l'État par le rapatriement des réfugiés. Tout en tenant compte du fait que le rapatriement des réfugiés et non seulement l'option privilégiée par la communauté internationale, mais également la seule solution aux exodes massifs, cette exposé soutient que le rapatriement des réfugiés offre l'occasion de bâtir des États plus inclusifs qui garantissent la sécurité de leurs citoyens à long terme, étant donné que « le rapatriement doit être compris non pas en termes de retour physique mais comme un processus de rapprochement politique entre le citoyen, la communauté et l'État » (Long, 2012). Cette partie donne également un aperçu des approches adoptées par la communauté internationale, en particulier l'UE et les États-Unis, à l'égard des réfugiés et de la reconstruction des quatre pays en conflit.

Afin de mieux comprendre l'impact du rapatriement sur les droits des réfugiés, et de reconnaître que le terme "rapatriement" signifie plus qu'un simple retour au foyer d'origine du réfugié, il convient de se référer à la définition de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Selon cette définition, un réfugié est "un individu qui, ayant la crainte justifiée d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social d'opinions politiques, ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection du pays concerné" (Assemblée générale des Nations Unies, 1951).

En acquérant le statut de réfugié, ce dernier ne bénéficie plus de la protection de son pays natal. Dans des circonstances normales, un contrat social prévaudrait et cette relation entre l'État et le citoyen n'aurait pas été rompue. Par conséquent, le concept de rapatriement implique la nécessaire restauration de la protection et la reconstruction d'un contrat social entre le réfugié et l'Etat (Long, 2012).

C'est la perte de la protection de l'État en raison de l'identité d'un groupe, qu'elle soit nationale, politique, ethnique, religieuse ou culturelle, qui génère un flux de réfugiés. Dans ce cas, le rapatriement peut jouer un rôle décisif dans l'édification d'un État dans un processus holistique qui rétabli l'équilibre entre le citoyen, la nation et l'État. (Crisp, 2001).

Depuis quelques années, la politique de rapatriement du HCR prend en compte l'importance de l'édification d'un État post-conflit. A cette fin, une plus grande importance a été accordée aux programmes de rapatriement qui reconnaissent la complexité de la réintégration dans sa durée et l'objectif de soutenabilité de la réintégration des rapatriés (Assemblée générale des Nations Unies 1999). Plus loin, il sera souligné que le HCR a reconnu que la fuite des réfugiés trouve ses causes profondes dans la violence et la persécution, et non la pauvreté. (Crisp, 2001). Il convient donc d'examiner la dimension politique d'une reconstruction d'un État et la manière dont ce dernier peut se réaliser à travers le processus de rapatriement des réfugiés.

D'un point de vue théorique, la protection des réfugiés est ancrée dans le principe de non-refoulement, conformément à l'article 33 de la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés, qui stipule que « Aucun des États contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée... ».

La contribution du principe du rapatriement volontaire à la protection des réfugiés est évidente. Néanmoins, il est tout aussi clair que les limites imposées par un tel principe au rapatriement sont source d'agacement pour les États. Les pays d'accueil sont souvent impatients de voir partir les réfugiés indésirables. Les pays d'origine sont parfois impatients de les voir revenir et signalent la fin du conflit. Les États donateurs sont impatients de mettre fin aux programmes d'aide aux réfugiés à long terme qu'ils financent. (Crisp and Long, 2016). En outre, Chimni (1993) soutient que la modalité contemporaine du rapatriement repose sur la relation entre le volontariat, conçu comme une protection essentielle contre le refoulement, et la sécurité, qui représente la norme la plus objective pour évaluer le caractère approprié du retour.

Dans les années 1970 et 1980, certaines populations réfugiées - par exemple, les Ethiopiens à Djibouti et les Cambodgiens en Thaïlande - ont tous fait l'objet de rapatriements forcés, qui ont été au moins partiellement cautionnés par le HCR et la communauté internationale dans son ensemble (Crisp and Long, 2016). Ces pratiques n'étaient fondées ni sur le volontariat ni sur des normes de sécurité. De ce fait, face au nombre croissant de réfugiés dans le monde au cours de cette période, la Conclusion 29 du Comité exécutif de 1983, appelait les États à faciliter le travail du HCR 'en créant des conditions favorables et en encourageant le rapatriement librement consenti, ce qui, lorsqu'il s'avère être approprié et faisable, est la solution la plus souhaitable aux problèmes des réfugiés' (HCR 1983), ce qui a déclenché une pression croissante pour que les réfugiés soient rapatriés.

Le HCR joue souvent un rôle ambigu dans ces négociations, cherchant à faire respecter les principes juridiques et éthiques internationalement reconnus dont il est le gardien, tout en répondant aux préoccupations de ces parties prenantes. Dans le pire des cas, l'agence des Nations Unies pour les réfugiés a capitulé devant de telles pressions et s'est activement engagée dans des opérations de rapatriement qui sont loin de se faire dans des conditions de sécurité et de volontariat. (Crisp and Long, 2016). Malgré les preuves les plus récentes de rapatriements axés sur les événements postérieurs à 1980, cette dernière solution a été majoritairement privilégiée pour résoudre les difficultés posées par les réfugiés au sein de la communauté internationale, comme déclaré par la Société des Nations dès 1922.

Le retour des réfugiés est susceptible de varier d'un pays à l'autre et, au sein de différents pays, d'une région à l'autre. Cela dépendra des conditions dans les zones d'origine, de la nature de l'accord politique qui met fin au conflit et de la volonté de l'élite dirigeante de permettre aux populations qu'elle peut juger, au mieux, comme politiquement hostiles, de revenir au pays ou de revenir dans les zones d'intérêt. Le retour peut bien signifier un déplacement secondaire, car les réfugiés ne peuvent retourner dans leurs maisons détruites ou se trouver dans l'impossibilité de prouver qu'ils sont propriétaires des biens confisqués. (Lynch and Yahya, 2018).

Si les années 1990 ont été une décennie de rapatriement, les 15 dernières années sont mieux décrites comme « une décennie d'urgences prolongées » (UNHCR, 2015). Des millions de nouveaux réfugiés ont été créés à la suite de violences intenses au Burundi, en République centrafricaine, en Iraq, au Nigéria, au Sud-Soudan, en Syrie, en Ukraine et au Yémen. Dans le même temps, des conflits de longue date dans des pays comme l'Afghanistan, la République démocratique du Congo, le Myanmar, la Somalie et le Soudan n'ont pas été résolus. (Crisp and Long, 2016).

Quand des millions de personnes ont été dépossédées de leurs biens, poussées à l'exil au sein de leur pays ou à l'étranger en raison de conflits armés qui se sont déroulés à de multiples niveaux, la reconstruction ne peut jamais être séparée de la politique, et elle ne sera jamais uniquement déclenchée par des besoins économiques ou humanitaires. La reconstruction doit être transformée une opportunité de construire des sociétés plus inclusives où la sécurité des citoyens est garantie en tant qu'outil de rapatriement des réfugiés.

3.2. Reconstruction : définitions, scénarios et impact sur les réfugiés

Le débat sur la reconstruction commence souvent à partir de l'évaluation des besoins économiques et des modèles dérivés des meilleures pratiques internationales, plutôt que par un dialogue avec les personnes affectées en prise avec les réalités sur le terrain, en particulier au lendemain de conflits civils. En fait, la reconstruction sera étroitement liée à la reconfiguration des relations de pouvoir dans les sociétés sortant d'un conflit. (Lynch and Yahya, 2018).

Comme dans le cas des règlements politiques, la reconstruction doit partir des ressortissants nationaux, ou du moins ces derniers devraient jouer le rôle le plus important dans les décisions d'orientation de la reconstruction. Certains pourraient inférer que la reconstruction signifie une reconstruction du *statu quo ante*, which may not be desirable from a normative or political point of view. D'autres pourraient voir, dans la pression exercé pour entamer une réflexion sur la reconstruction, la volonté politique de mettre fin à tout soutien viable au conflit lui-même.

Par exemple, les discussions entre l'Europe et les États-Unis sur la façon dont ils pourraient « remporter » la reconstruction de la Syrie pourraient être un moyen de sauver la face après plus d'une demi-décennie de lutte pour gagner par la guerre. Le régime Assad considère les appels à la reconstruction comme moyen de marquer la fin du conflit et le début de sa réhabilitation internationale (Lynch and Yahya, 2018). Certains pourraient également considérer cette focalisation sur la reconstruction comme un moyen d'éviter de s'attaquer aux questions délicates de la responsabilité, en particulier dans des contextes comme celui de la Syrie, où la principale partie au conflit a été dénoncé pour transfert forcé de la population et crimes contre l'humanité. Mettre l'accent sur la reconstruction physique dans un tel contexte implique que tout mécanisme de justice, y compris la justice transitionnelle ou l'articulation de mémoires communes, peut et sera relégué au second plan par rapport aux opportunités économiques et aux manœuvres politiques qui définissent l'après-conflit. Il est essentiel de noter qu'une telle approche risque de saper les normes internationales en matière de responsabilité et de justice et de récompenser les personnes accusées de tels crimes (Lynch and Yahya, 2018).

La reconstruction dans des pays tels que la Syrie est compliquée, en particulier, par le fait qu'il s'agit aider un régime qui est en grande partie responsable de la dévastation du pays et qui a perpétré des crimes de guerre. Aujourd'hui, les acteurs internationaux se demandent si, et comment, il faudrait soutenir la reconstruction des communautés syriennes tout en veillant à ne pas privilégier les partisans politiques du régime. En effet, le financement de la reconstruction ne devrait pas, par inadvertance, octroyer le pouvoir au régime syrien. Commencer à petite échelle dans les régions qui ne sont pas sous contrôle du régime pourrait constituer une meilleure alternative pour les efforts de reconstruction locaux. Tout financement devrait également être subordonné au retour des réfugiés dans leurs foyers d'origine et à l'accès à leurs biens. Un processus de vérification devrait être mis en place pour s'assurer que les entités locales, qui reçoivent un financement international, n'ont pas été impliquées dans des crimes de guerre et ne sont pas des participants actifs au régime.

Lors que nous assistons à des désaccords considérables entre les acteurs internationaux sur la manière de mettre fin à ces conflits armés, la question de savoir d'où viendra le financement de la reconstruction reste également très incertaine. Il est évident que le rôle important joué par la communauté internationale et les donateurs internationaux dans la reconstruction ne peut être tenu pour acquis. L'objectif de l'intervention internationale est de soutenir l'établissement d'une autorité politique légitime qui soit " démocratique, responsable et autonome ". (Bojicic-Dzelilovic et al, 2016). La capacité de l'État à assumer ses fonctions de manière équitable, impartiale et efficace est la garantie du désengagement des acteurs extérieurs. Mais l'histoire de la reconstruction met en lumière des expériences et des dilemmes contradictoires et très complexes. Comme la communauté internationale représente différentes parties prenantes, leur intervention doit revêtir une approche plus complexe qui tient compte de normes telles que la souveraineté, la responsabilité, la légitimité et l'appropriation, tout en apportant le soutien nécessaire aux autorités locales. Les interventions américaines en Irak et en Afghanistan au cours des deux dernières décennies en sont des exemples frappants.

Pour en revenir au cas de la Syrie, d'une part, la Russie et son allié régional, l'Iran, n'ont pas la puissance financière pour contribuer de manière significative à la reconstruction (alors qu'ils ont été complices de sa destruction). D'autre part, l'aide européenne et américaine, même si elle est plausible, ferait l'objet d'un règlement politique post-conflit, ce qui, en Syrie par exemple, est un perspectif lointain. Alors que le président chinois Xi Jinping a promis 20 milliards de dollars de prêts pour relancer le Moyen-Orient en 2018 (Reuters 2018), il est très peu probable que ce paquet financier soit entièrement consacré à la reconstruction de pays comme la Libye, la Syrie et le Yémen. Seuls les pays du Golfe ont la capacité financière de financer des interventions de reconstruction à grande échelle, même s'ils sont parties-prenantes aux conflits dans ces pays, et toute intervention serait finalement soumise à des compensations politiques.

Par conséquent, la transition en douceur vers une phase de reconstruction est rare. On peut soutenir qu'en période d'après-conflit, les normes de souveraineté et de responsabilité ont déjà été affectées. De plus, un statut *ex ante* entraînera à nouveau la défaillance de l'État, car il y a désormais de nouvelles réalités politiques qui ne peuvent être ignorées. On pourrait donc proposer un modèle hybride de paix post-libérale pour l'intervention, qui définit une approche ascendante plus attentive aux besoins et aux structures locales, et qui définit la relation entre la population locale et les acteurs internationaux. (Bojicic-Dzelilovic et al, 2014). En fait, le terme même de " mondialisation " rend presque impossible la réalisation de la reconstruction sans l'appui de la communauté internationale. (Luckham, 2003).

Alors qu'un rôle " neutre " pourrait être joué par des organisations telles que l'ONU (pas toujours une orientation claire) dont la responsabilité est de faire de respecter le droit humanitaire et de prévenir les pertes en vies humaines (ou les abus), il ne serait pas réaliste d'ignorer les intérêts des principaux acteurs

internationaux dans la reconstruction post-conflit et ce que cela implique pour l'équilibre des pouvoirs : les États-Unis, l'UE, la Russie, l'Iran, la Chine et les pays riches du Moyen-Orient.

Le rôle de la communauté internationale demeure un élément important de la reconstruction, non seulement en termes d'infrastructures et d'autres considérations matérielles, mais aussi pour la reconstruction de l'État et de ses institutions. L'intérêt de ces communautés à fournir un appui post-conflit est enraciné dans leur demande de stabilisation politique, mais aussi la possibilité de gagner du pouvoir sur leurs homologues.

A cet égard, et dans le contexte d'une transition politique post-conflit, un retour sûr et durable des réfugiés nécessite souvent un cadre qui reconnaît les racines politiques du conflit armé plutôt que sa seule dimension humanitaire. A cette fin, la sûreté et la sécurité ne peuvent être garanties que par un processus politique qui crée des mécanismes de gouvernance inclusifs, met fin à l'impunité des actes criminels commis et facilite la réintégration, la démilitarisation et l'accès à la justice.

Bien que ce processus prenne du temps étant donné la fragmentation actuelle dans les scénarios post-conflit, les efforts pour préparer les réfugiés à un retour doivent commencer en amont. Il pourrait s'agir notamment de fournir une assistance juridique pour informer les réfugiés de leurs droits et pour aider à résoudre les nombreux conflits locaux anticipés. Ils pourraient également inclure l'établissement d'un réseau de médiateurs communautaires de confiance.

Avant tout, le droit des réfugiés à un retour volontaire doit être respecté. Pour encourager les pays d'accueil à adopter des politiques qui répondent aux besoins fondamentaux des réfugiés, l'aide internationale doit comprendre à la fois une aide humanitaire et des investissements économiques axés sur la création d'emplois pour les ressortissants des pays d'accueil et les réfugiés.

3.2.1. Les approches de l'UE et des États-Unis en matière de réfugiés, de rapatriement et de reconstruction

Alors que parmi les vagues de réfugiés précédentes (jusqu'à la fin des années 1990) de nombreux d'entre eux ont pu atteindre l'Europe où ils ont été accueillis sous différents statuts (réfugiés ou migrants, temporaires ou à long terme), seule une infime proportion de ceux qui fuyaient les conflits dans les années 2000 ont été admis en Europe.

De tous pays en conflit examinés dans ce chapitre, ce sont les réfugiés de la Syrie, de l'Irak et, dans une moindre mesure, la Libye, qui sont les plus largement présents au sein de l'UE. Actuellement, les solutions extérieures proposées par l'UE et ses États membres pour gérer la crise des réfugiés syriens consistent à essayer de mettre fin à la violence et à soutenir les efforts visant à amener un changement politique en Syrie, tout en apportant une aide humanitaire immédiate aux réfugiés et aux personnes déplacées. Ces deux mesures, l'une politique et l'autre humanitaire, sont liées. Toutes deux viennent directement ou indirectement en aide au peuple syrien, en répondant simultanément à ses besoins immédiats et futurs. Le premier besoin est celui d'une aide vitale et le second, la reconstruction d'une nation viable à vers laquelle il pourra revenir une fois le conflit terminé (Fargues and Fandrich, 2012).

Le nombre de demandes d'asile, faite auprès des pays de l'UE par des ressortissants d'États non membres de l'UE, a progressivement augmenté depuis 2008, mais il a atteint un pic avec 1 392 610 demandes totales en 2015 et 1 260 900 en 2016, soit une hausse de 662 165 demandes totales en 2014 et 712 200 en 2017 (Eurostat, 2019). Le nombre de demandes en 2015 et 2016 ayant plus que doublé par rapport au nombre total enregistré en 2013 et 2014, il s'agit là d'une indication de l'ampleur de la vague de réfugiés au cours de ces deux années dans l'UE.

L'Allemagne a reçu la plupart de ces demandes avec un total de 476 459 demandes en 2015, malgré un afflux important d'environ 890 000 arrivées cette même année. Au cours de l'année suivante (2016), l'Allemagne a enregistré jusqu'à 745 545 demandes d'asile, alors que seulement 280 000 des personnes concernées étaient de nouveaux arrivants, le reste étant des enregistrements officiels de demandes de protection exprimées en 2015. L'Italie et la France figuraient également parmi les principales destinations des demandeurs d'asile, avec respectivement 59 165 et 50 840 demandes en 2015, et 123 482 et 85 244 demandes en 2016. La Suède a connu une réduction sensible du nombre de demandeurs d'asile, de 162 000 en 2015 à 28 939 en 2016, suite à l'introduction des contrôles aux frontières intérieures en décembre 2015 (Asylum Information Database, 2016 et 2017).

A partir de 2013, les citoyens syriens étaient majoritaires parmi les demandeurs d'asile au sein de l'UE. Par exemple, pour l'année 2016 en Allemagne, un nombre total de 288 866 de demandes ont été reçues de la part de ressortissants syriens contre 97 162 de ressortissants iraquiens. En 2016, les Syriens figuraient parmi les trois premières nationalités de demandeurs d'asile en Allemagne, en Grèce, en Autriche, en Hongrie, en Suède, en Suisse, aux Pays-Bas, en Bulgarie, en Belgique, en Espagne, en Finlande, en Norvège, à Chypre, en Croatie, en Irlande, à Malte, en Slovénie et en Serbie, tandis que les Irakiens figuraient parmi les trois premières nationalités en 2016 en Allemagne, Grèce, Autriche, Royaume-Uni, Suède, Bulgarie, Belgique, Finlande, Croatia, Slovenia and Serbia (Asylum Information Database, 2017).

Personne ne gagnera ni la guerre ni la paix sans une solution politique négociée", a déclaré la Haute Représentante de l'UE, Federica Mogherini, lors d'une manifestation organisée en marge de l'Assemblée générale des Nations unies (SEAE, 2018). La Conférence de Bruxelles qui s'est tenue en septembre 2018 sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et de la région a souligné la nécessité d'assurer la transition politique nécessaire à un retour en toute sécurité des réfugiés, un objectif soutenu par l'UE et qui offre aux femmes, aux jeunes et à la société civile syriennes une tribune pour construire l'avenir de la Syrie. « Tous les Syriens rêvent de rentrer chez eux. Et nous ne pouvons que soutenir ce rêve », a déclaré la Haute Représentante, remerciant les pays qui accueillent des réfugiés (SEAE, 2018).

Mais, a ajouté M. Mogherini, seul un infime pourcentage de réfugiés est disposé à retourner en Syrie dans les circonstances actuelles : 'La Syrie ne leur offre pas les conditions de sécurité nécessaire pour y retourner. Encore aujourd'hui, la plupart des Syriens n'ont tout simplement plus de maison vers laquelle retourner. Leurs biens sont confisqués, et beaucoup risqueraient la conscription forcée ou la détention illégale'. Les Européens sont prêts à contribuer à la reconstruction, mais un processus politique doit être fermement engagé, a déclaré le Haut Représentant. La plupart des Syriens ne veulent pas retourner dans un pays où il n'y a pas d'obligation de rendre des comptes et où il y a toujours des détenus politiques en prison ", a-t-elle ajouté. 'Nous avons discuté de comment accroître l'aide humanitaire que nous apportons aux Syriens, y compris à l'intérieur de la Syrie, tout en maintenant une position très claire sur le fait que l'argent de l'UE pour la reconstruction en Syrie ne viendra que lorsque le processus politique sera fermement engagé sous les auspices des Nations unies", a déclaré Mogherini, lors d'une conférence de presse à Vienne (SEAE, 2018).

Au cours des dernières années de l'administration du président américain Barack Obama, les États-Unis ont réinstallé des dizaines de milliers de réfugiés syriens, ainsi que de nombreux réfugiés venant d'ailleurs : environ 70 000 par an de 2013 à 2015, et 85 000 par an en 2016, dont 1 682 réfugiés syriens en 2014, 12 587 en 2015 et 6 557 en 2016 (Refugee Processing Center, 2019). Lorsque Donald Trump est entré en fonction en janvier 2017, ce nombre a chuté, en partie à cause de l'"interdiction des réfugiés" de 120 jours qui a empêché presque tous les réfugiés de venir aux États-Unis pendant l'été 2017, et en partie à cause des contrôles spécifiques auquel sont confrontés les réfugiés de plusieurs pays, dont la Syrie, l'Irak, la Libye et le Yémen. En effet, il y a eu l'interdiction de voyager originale, qui interdisait tous les réfugiés et tous les arrivants en

provenance de Syrie. Même une fois cette interdiction levée par les tribunaux, les admissions de réfugiés sont restées en suspens pendant des mois.

En décembre 2016, le dernier mois complet de l'administration Obama, 1 318 réfugiés syriens ont été admis aux États-Unis (Refugee Processing Center, 2019), alors qu'en février 2017, durant le premier mois complet de l'administration Trump, le nombre est tombé à 282 et n'a cessé de diminuer. Les 120 jours d'interdiction visant les réfugiés a officiellement expiré en octobre 2017, mais a été remplacée par une suspension de l'admission de réfugiés ressortissants de 11 pays différents, parmi lesquels l'Irak, la Libye, la Syrie et le Yémen, tandis que le gouvernement américain examinait les procédures de filtrage. Le processus d'admission des syriens a repris fin janvier 2018 ; depuis cette date, neuf réfugiés ont été admis (Refugee Processing Center, 2019).

L'administration Trump a fixé le plafond d'admissions de réfugiés autorisés au nombre de 45 000, soit le chiffre le plus faible de l'histoire moderne, et a marqué son absence de soutien à une aide économique américaine d'envergure pour la reconstruction des pays de la région MENA.

3.3. Revue de la littérature sur les règlements politiques

Dans cette partie, nous passons en revue la littérature la plus récente sur les règlements politiques et les pactes d'élite, et comment elle aide à comprendre la question complexe de l'identité de groupe, de l'inclusion dans les processus politiques post-conflit, de la diversité et du pluralisme dans les sociétés en conflit. Les exemples de règlements politiques dans la région MENA ne sont pas nombreux, nous devrons donc nous contenter des cas de l'Algérie et du Liban, qui ont tous deux connues des processus de réconciliation nationale après des guerres civiles dévastatrices, afin de tenter de dresser une typologie des règlements politiques applicables aux quatre études de cas.

Il existe un grand nombre de travaux de recherche qui ont utilisé le terme "règlement politique" tout au long de l'histoire contemporaine. Le terme est apparu pour la première fois dans les travaux du sociologue Joseph Melling (1991), dans son étude du capitalisme industriel et de l'Etat-providence en Angleterre. Bien qu'il n'y ait pas de définition précise du concept utilisé, Melling emploie ce terme pour décrire les processus politiques qui ont façonné l'émergence des politiques de bien-être social. Khan (1995) fait déjà référence aux règlements politiques dans ses études sur le développement, où l'auteur analyse la performance des institutions au moyen de l'"équilibre des pouvoirs hérité ou d'un règlement politique". Le concept a ensuite été défini par Khan comme la "répartition du pouvoir organisationnel et politique entre groupes et classes concurrents".

Le concept de règlement politique n'a pas beaucoup retenu l'attention dans les études sur le développement jusqu'à ce qu'il soit utilisé plus tard par Fritz et Menocal (2007). Ces auteurs ne sont pas d'accord avec la définition utilisée par Khan et offrent une interprétation du règlement comme "un accord négocié (au moins en principe) liant l'État et la société et fournissant la légitimité nécessaire à ceux qui gouvernent sur ceux qui sont gouvernés". Le règlement politique pose les fondations des fonctions étatiques de base : l'administration publique, la sécurité et l'État de droit. Selon ces auteurs, un règlement politique n'est pas un événement isolé, mais plutôt un processus politique continu. En outre, les règlements peuvent s'adapter aux changements dans les relations entre les États et les sociétés, qui surviennent en raison de besoins nouveaux et de demandes émergentes.

L'idée d'un règlement politique en tant qu'accord négocié entre États et sociétés est plutôt abstraite dans sa construction, et il est difficile d'identifier des cas empiriques ou historiques concrets où on peut démontrer un tel accord ou "contrat social" entre l'État et la société (Laws, 2012). De plus, on présume, de manière implicite, qu'un accord entre l'État et la société comporte la notion d'une société unifiée, lorsque les sociétés ont tendance à être diverses et plurielles avec différents groupements sociaux, économiques et politiques.

En réalité, les règlements politiques diffèrent des modèles de consolidation de la paix, dans la mesure où ces derniers doivent refléter l'équilibre réel du pouvoir pour éviter de retomber dans le conflit. Dans les situations post-conflits, il y a souvent un compromis entre la stabilité et l'adhésion de l'élite, d'une part, et l'intégration sociale, d'autre part. (Plonski and Walton, 2018).

Ce dernier ne tient pas compte non plus du fait que tous les groupes ne partagent ni un accès comparable ni la même relation avec l'État, et qu'ils ne jouissent pas nécessairement de droits civils, politiques ou économiques comparables (Laws, 2012). Différents groupes ethniques, religieux, sociaux et de genre au sein d'une société peuvent être exclus à des degrés divers de la participation aux institutions officielles de l'État. Par conséquent, ces auteurs croient, contrairement à Khan, qu'il n'est pas si évident de penser toutes les sociétés comme étant des entités uniques, et donc, pouvant être partie à un accord négocié avec l'État.

Étant donné la nature fragmentée de toutes les sociétés, en particulier au sein des pays en développement, dans le cadre du soutien ou de la négociation de règlements politiques la communauté internationale favorise les processus inclusifs et le partage du pouvoir, associés à la participation politique de groupes sociaux auparavant exclus, en s'engageant avec des factions et des coalitions favorables au développement (Parks and Cole, 2010). Par conséquent, une définition globale des règlements politiques doit tenir compte de la nature clivante des sociétés, en particulier pour celles qui se développent.

Ce concept d'inclusivité constitue un axiome important de la littérature sur les règlements politiques. (Whaites, 2008 ; Barnes, 2009 ; Parks and Cole, 2010), même si Parks et Cole (2010) suggèrent que dans certaines sociétés l'exclusion politique d'un groupe particulier peut être un facteur décisif pour la stabilité d'un règlement particulier, du moins pendant une certaine période. Lorsque les groupes exclus sont suffisamment importants et disposent de ressources suffisantes, ils sont susceptibles de contester les conditions du règlement politique dont ils sont exclus et ses implications en termes de répartition. Par exemple, Tadros (2012) affirme que la jeunesse égyptienne, souffrant d'exclusion politique et économique, a contribué à l'érosion du règlement politique sous le président Hosni Moubarak en 2011, malgré leur manque de représentation parmi l'élite. Il est sans aucun doute communément admis que plus une société est exclusive et fracturée, plus il sera difficile de parvenir à des règlements politiques inclusifs et durables (Parks and Cole, 2010) qui mettent fin aux conflits politiques et aux troubles civils. A cet égard, ces caractéristiques sont générales à la région dont il est question ici.

En conclusion, la plupart des auteurs susmentionnés affirment que les règlements politiques (a) ne doivent pas être défini uniquement comme un contrat entre les États et les sociétés; (b) impliquent des négociations horizontales entre les élites en conflit et des relations verticales entre les élites et leurs partisans; (c) ne doivent pas nécessairement être définie comme le reflet d'une compréhension commune entre les élites; (d) influencent la forme, la nature et la performance des institutions; et (e) peuvent être plus ou moins inclusifs.

La littérature regorge d'exemples bien documentés de règlements politiques qui ont été conclus tout au long de l'histoire récente dans différentes régions du monde, principalement en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine. Mais lorsqu'on évalue la réalité de la région MENA, les exemples sont rares, malgré les preuves évidentes - passées et présentes - de troubles et de conflits politiques généralisés.

3.3.1. Règlements politiques dans la région MENA

Ce chapitre propose quelques analyses sur la manière dont des règlements politiques ont été conclus dans certains pays de la région MENA. Deux cas, l'un du Maghreb et l'autre du Levant, seront présentés :

L'Algérie et le Liban. Il convient de noter, en particulier, l'absence de tout mécanisme de justice transitionnelle dans la plupart des exemples de la région MENA. Il n'existe pas de précédents historiques dans la région qui impliquent une véritable justice transitionnelle, à l'exception de la Tunisie, où le Parlement a adopté une loi spécifique en décembre 2013, et dans une certaine mesure du Maroc. En l'absence de reconnaissance historique des actes perpétrés pendant un conflit armé, seule l'impunité demeure, ayant pour conséquence la prévalence possible de griefs durables et factions extrémistes.

3.3.1.1. Algérie

L'Algérie a connu une guerre civile sanglante de 1991 à 2001 avec environ 150 000 victimes, 7 000 disparus et 20 milliards de dollars de dégâts, selon la Banque mondiale. A partir de 1994, les rondes de dialogue entre le régime et les insurgés islamistes n'ont cessé d'être stérile ; ce n'est qu'à partir de 1997 que le processus de consolidation de la paix a pris une direction fructueuse, alors que les insurgés islamistes ont appelé un cessez-le-feu unilateral (Ghanem-Yazbeck, 2018). Des initiatives majeures telles que le processus de paix de Sant Egidio, en 1995 à Rome ont échoué en raison de la polarisation croissante entre les deux extrêmes du conflit : le régime et les islamistes. Néanmoins, le processus de consolidation de la paix a facilité la réintégration dans la société d'environ 15 000 combattants. (Ghanem-Yazbeck, 2018). En outre, les mesures de réconciliation ont permis d'apaiser les tensions au sein de la société afin que les Algériens puissent revenir à une normalité relative.

Malgré un règlement politique qui a contribué à mettre fin au conflit et à rétablir la paix et la stabilité dans le pays après une longue décennie de conflit armé, le régime sous la présidence de Bouteflika a négligé les victimes de la guerre, empêchant ainsi de traduire en justice les différentes parties impliquées dans des atrocités et des violations graves des droits de l'homme (Martínez, 2004), au-delà des chartes et décrets, tous édictés par les institutions de l'Etat. Tel a été le cas de la loi sur la concorde civile, qui a été adoptée en 1999 après un référendum favorable à 98,6 % et qui a accordé une amnistie partielle aux anciens djihadistes à la condition qu'ils aient déposé les armes et qu'ils n'aient jamais été impliqués dans des massacres majeurs, en quel cas la loi prévoyait des peines d'emprisonnement réduites. De même, en 2005, une nouvelle loi, la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, a exempté de poursuites les membres des forces de sécurité et des milices progouvernementales. (Ghanem-Yazbeck, 2018). De même, il a accordé l'immunité totale aux membres des forces de sécurité, tout en prévoyant une indemnisation pour les victimes de la guerre, y compris les proches des victimes enlevées et les djihadistes décédés.

Le règlement politique négocié par l'Algérie au cours des dernières années, et au lendemain du conflit armé, était crédible mais incomplet. Une forte emprise, par un groupe d'élites, sur les ressources économiques (principalement le pétrole) et le pouvoir politique a créé une structure clientéliste. (Werenfels, 2009). L'amnésie induite sur les causes profondes de la violence exercée par les différentes parties du conflit a neutralisé toute tentative de justice transitionnelle pendant le processus de réconciliation, qui a fini par générer des griefs qui persistent encore aujourd'hui et qui ont érodé toute possibilité d'une démocratisation plus complète. En outre, d'un point de vue politique, une telle expérience, si éloignée d'un modèle idéal, a suscité l'activité de mouvements extrémistes, tels qu'Al-Qaïda, au Maghreb islamique sur le territoire de l'Algérie (Abadeer et al, 2018), tout en réduisant l'efficacité des partis islamistes modérés en Algérie.

La guerre civile en Algérie a déclenché un énorme flux de personnes déplacées à l'intérieur du pays. En effet, alors que les familles fuyaient l'insécurité pendant les premières années de la crise algérienne, à partir de la fin de 1996, les massacres de la population civile ont conduit à un premier exode rural massif, avec l'installation de milliers de personnes sur les périphéries des villes durant l'été et l'automne 1997 (Norwegian Refugee Council, 2006). A cet égard, il n'existe pas d'informations dans le domaine public sur le nombre de

personnes déplacées. Selon un journal, le président Bouteflika aurait déclaré que 1,5 million de personnes avaient été déplacées (Le Figaro, 2004). Mais cette information semble contredire une déclaration faite quelques jours plus tard par le ministre de l'Intérieur, selon laquelle seulement 500 000 personnes avaient été déplacées à l'intérieur du pays pendant le conflit (El Watan, 2004).

Un grand effort a été nécessaire pour revitaliser le secteur agricole afin d'assurer les moyens d'existence de la population rapatriée. Dans le cadre du programme de résolution post-conflit, le gouvernement s'est engagé dans la réhabilitation des zones rurales afin d'encourager les personnes déplacées et les migrants à retourner dans leurs villages. Les autorités ont tenté, par exemple, de repeupler les villages en promettant une aide financière directe aux rapatriés et en mettant en œuvre des programmes de réhabilitation des maisons, de création d'emplois et de revitalisation du secteur agricole, qui a souffert dans les années 90. Néanmoins, la mise en œuvre du programme de réhabilitation ayant souvent été retardée en raison d'une mauvaise gestion administrative, les populations déplacées ont manqué de motivation pour retourner dans leurs villages d'origines paracar les conditions de vie à la campagne étaient encore plus difficiles que dans les villes, avec un manque d'eau potable, de mauvaises infrastructures et un manque d'installations sanitaires (El Watan, 2006). De manière générale, il y a un manque d'informations sur le nombre de retours, si ce n'est une allusion faite par le Président Bouteflika, lors de son allocution d'avril 2004, où il a déclaré que 700 000 des 1,5 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays étaient rentrées chez elles (Le Figaro, 2004).

3.3.1.2. Liban

Le Liban a connu une guerre tragique et multiforme entre 1975 et 1990, qui a causé la mort d'environ 120 000 personnes. Avant le début du conflit, diverses tensions internes, inhérentes au système libanais, et de multiples développements régionaux ont contribué à l'effondrement de l'autorité gouvernementale et au déclenchement de troubles civils en 1975 (Khalidi, 1979). Les causes de la guerre civile libanaise étaient multiples, et ni exclusivement endogènes ni exclusivement exogènes, mais une combinaison des deux. La guerre a pris fin à un moment historique où les mouvements de réconciliation interne coïncidaient avec des développements régionaux et internationaux favorables.

Un règlement politique inscrit dans un document d'accord national (connu sous le nom d'Accord de Taëf) a été adopté en octobre 1989 par les membres de la Chambre des députés du Liban. Il appela à la réconciliation nationale et à " étendre la souveraineté de l'État libanais à l'ensemble du territoire libanais « par le biais d'un plan sur une année prévoyant le démantèlement de toutes les milices libanaises et non libanaises » (Taif Agreement, 1989). A cet égard, l'accord a été décisif pour déterminer l'identité arabe du Liban, soulignant que le Liban était un pays indépendant, souverain et libre. Il a également confirmé l'intégrité territoriale du pays et a défini son système politique comme une démocratie parlementaire fondée sur les principes de la séparation, de l'équilibre et de la coopération entre les différentes branches du gouvernement. Il a également ancré le système socio-économique du pays comme une économie libre favorisant l'initiative individuelle et le droit à la propriété privée. Enfin, il a préconisé l'abolition du sectarisme politique en tant qu'objectif national fondamental à atteindre selon un schéma progressif (Krayem, 1997).

Sur ce dernier point, il convient de noter que le confessionnalisme politique est considéré depuis l'indépendance du Liban comme un arrangement temporaire qui devrait être supprimé dès que possible, mais qui a prévalu jusqu'à présent. Bien que l'Accord de Taëf réaffirme l'abolition progressive du système confessionnel, il domine toujours la vie institutionnelle et politique au Liban (Krayem, 1997). Cela s'est traduit par un accord de partage du pouvoir en vertu duquel le président du pays est un chrétien maronite, le premier ministre est un musulman sunnite et le président de la Chambre est un musulman chiite. Le Parlement est toujours fondé sur des quotas confessionnels qui ne peuvent être révisés. En fait, afin d'éviter de nouveaux conflits de pouvoir, il n'y a pas eu de recensement dans le pays depuis 1932. On pourrait sans doute conclure

qu'en réalité, l'élimination du confessionnalisme a été reléguée à un avenir assez lointain, ce qui laisse la porte ouverte à la reprise du conflit et augmente les possibilités qu'il se produise. Cela a conduit à une relation clientéliste entre l'élite et le peuple : dignité et protection en échange de loyauté (Hermez, 2011).

Une telle situation ne permet pas de reconstruire un système politique stable, nécessaire de toute urgence pour revitaliser l'économie et développer davantage les institutions publiques et privées. En outre, il existe d'autres problèmes qui n'ont pas été pris en compte dans le règlement politique tels que la présence des forces syriennes sur le sol libanais, le statut du Hezbollah en tant que milice armée en dehors de l'État, ainsi que la question des réfugiés palestiniens, et que nous analyserons brièvement dans cette partie.

Le règlement politique au Liban s'est accompagné d'un effort remarquable pour transformer une économie de guerre en une économie de paix après presque 15 ans de conflits dévastateurs. En 1993, le premier gouvernement de Rafic Hariri a lancé « Horizon 2000 », un programme de reconstruction doté de 20 milliards de dollars, financé par une combinaison de subventions, de prêts bonifiés et de prêts bilatéraux accordés par les pays occidentaux, les États du Golfe ainsi que des organisations internationales, des agences humanitaires et des banques commerciales (Najem, 1998). Le vaste projet de reconstruction mené après l'adoption des Accords de Taëf s'est concentré sur le centre-ville de Beyrouth, avec la construction d'un nouvel ordre socio-économique et politique organisé autour de l'immobilier de luxe et du secteur tertiaire (Sharp, 2018).

Malgré les désaccords entre de nombreuses communautés confessionnelles libanaises sur des problématiques politiques qui ont conduit à l'Accord de Taëf, la seule question sur laquelle il existait un accord était concernait le sort des réfugiés palestiniens qui ne devaient pas être " naturalisés ", ou comme on disait localement, " implantés " au Liban (Azat and Mullet, 2002). Le rejet de la réinstallation permanente au Liban a été inscrit dans l'Accord, qui stipule qu'il n'y aura ni fragmentation, ni partition, ni rapatriement (des Palestiniens au Liban) » (Accord de Taëf, 1989). En effet, le problème des réfugiés palestiniens au Liban est antérieur à la guerre civile, et depuis leur exil forcé de Palestine il y a plus de 60 ans, la majorité des réfugiés (et leurs descendants) vivent dans des abris insalubres et des camps de réfugiés exigu. Les 350 000 réfugiés palestiniens au Liban forment une minorité privée de leurs droits, souffrant de marginalisation économique et craignant d'être exclus des futurs accords de paix, ce qui les laisserait en exil au Liban. Contrairement à d'autres pays arabes, comme la Jordanie et la Syrie, qui accueillent également des réfugiés palestiniens, le Liban n'accorde pas de droits civiques aux Palestiniens et seuls quelques-uns obtiennent un permis de travail. Actuellement, le Liban compte le pourcentage le plus élevé, parmi tous les pays accueillant des réfugiés palestiniens, de réfugiés vivant dans des camps.

Comme la guerre civile libanaise n'a produit aucune forme de justice transitionnelle, malgré le fait que le conflit soit terminé depuis 29 ans, la question de la mémoire de la guerre civile reste encore très vive pour de nombreux Libanais qui continuent à débattre des causes profondes et des conséquences de la guerre. L'assassinat du Premier Ministre Rafic Hariri en 2005, la guerre qui a suivi entre le Hezbollah et Israël en 2006, les retombées en territoire libanais de la guerre syrienne à partir de 2011, et l'instabilité politique persistante n'ont fait qu'ajouter à l'idée chez nombre de ses citoyens que la violence politique est chronique et structurelle. Au fil du temps, de nombreux citoyens estiment qu'il est plus urgent de trouver des solutions à la situation créée par l'influx des réfugiés syriens depuis 2011 que de s'attarder sur le conflit civil passé. La seule exception à cette tendance a été la création du Tribunal spécial pour le Liban, qui a été créé pour juger les criminels qui ont tué 22 personnes, dont l'ancien Premier Ministre Rafic Hariri en 2005 (Haugbolle, 2018).

3.4. Typologie des scénarios de règlement politique

Dans cette partie du chapitre, nous examinons les différents scénarios de règlement politique en construisant une typologie tridimensionnelle (3-D) qui traite des relations entre trois questions complexes d'après-guerre ou de résolution de conflits :

1. Le type de règlement politique qui pourrait être mis en place.
2. La réponse des plans de reconstruction à ce règlement, en particulier celle de la communauté internationale et les donateurs.
3. Et comment cela affectera (ou affecte) le rapatriement (ou le retour) des réfugiés ou des personnes déplacées sur leurs terres.

La mise en place d'un cadre qui inclut une mesure des " scénarios de règlement politique " peut comporter de nombreuses dimensions. Dans cette section, nous examinons la méthodologie d'élaboration de scénarios de Kelsall (2016), qui a combiné trois approches en une :

Premièrement, l'approche de Bruce Jones et al (2012), selon laquelle le degré d'inclusion des élites horizontales dans le règlement politique est un facteur déterminant dans la fragilité des États.

Deuxièmement, l'approche de David Booth (2015), qui établit la voie du développement en fonction du choix des élites dirigeantes d'inclure les élites rivales dans un règlement politique en leur proposant une distribution des bénéfices apportées par la " coordination ciblée " autour d'une vision ou d'un objectif commun.

Troisièmement, l'approche de Brian Levy (2012) et de Levy et Walton (2013), qui distinguent entre les différents types de règlements en fonction des types d'institutions, notamment bureaucratiques et culturelles.

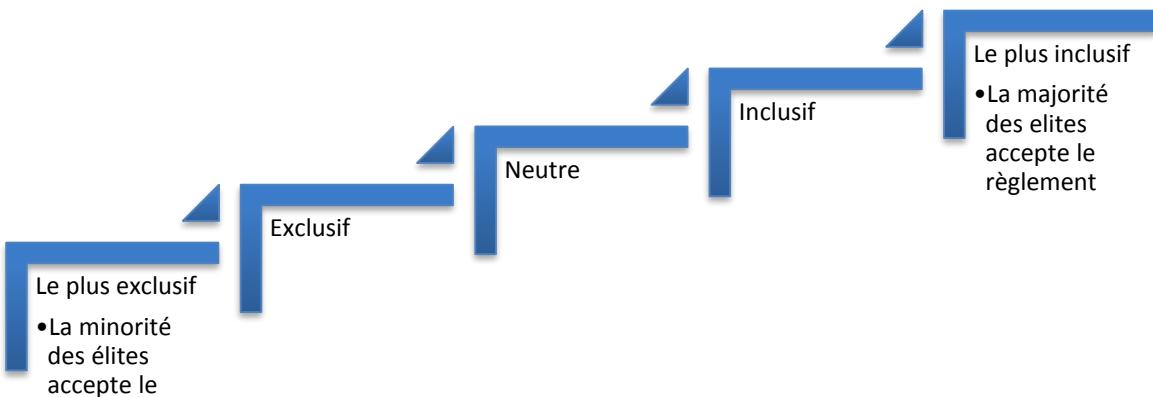
Cette relation en trois dimensions peut créer une typologie de différents types de règlements politiques en fonction du degré de concrétisation de chacun de ces critères. La façon d'évaluer ces trois critères consiste à répondre à trois questions diagnostiques pour voir où se situe un pays dans ce cube en trois dimensions.

3.4.1. Dans quelle mesure un règlement politique est-il inclusif ou exclusif ?

L'inclusivité est une mesure de la stabilité d'un pays dans le cadre d'un règlement politique. On peut soutenir que plus le règlement est inclusif, plus le pays sera stable.

L'inclusion peut être élargie au-delà des partis politiques ou des pouvoirs pour englober l'inclusion sociale. Il ne faut pas sous-estimer les pouvoirs des groupes sociaux exclus, comme les jeunes, les femmes, les travailleurs sectoriels (comme les agriculteurs, les pêcheurs, etc.) et certains territoires dans la déstabilisation d'un État. Les soulèvements arabes de 2011 ont été initiés par ces groupes sociaux plutôt que par les partis politiques. Cela signifie que moins un règlement politique est inclusif, plus il peut être générateur de violence qui pourrait également conduire à un nouvel effondrement de l'État.

Figure (1) : Dans quelle mesure le règlement politique est-il inclusif ?



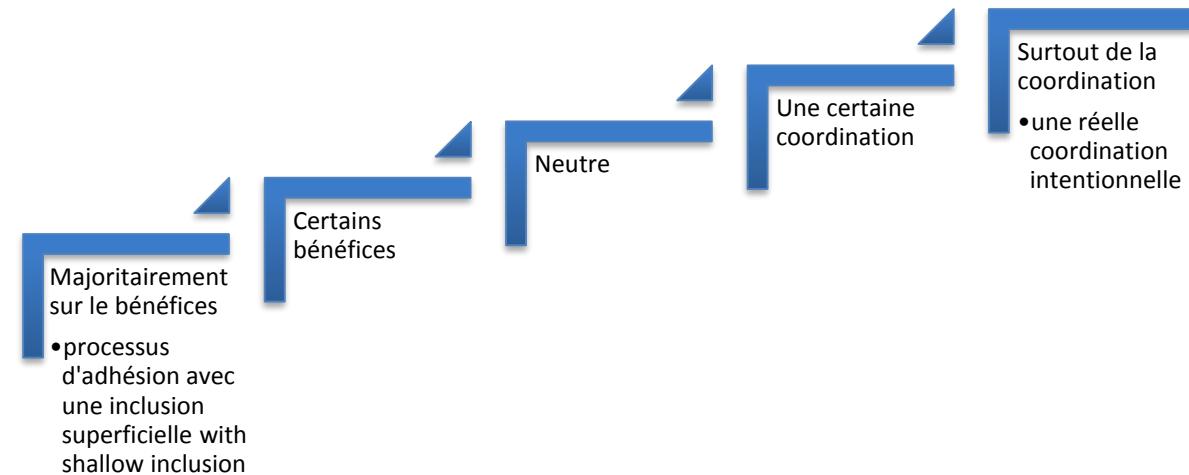
(Source : Analyse des auteurs, inspirée de Kelsall, 2016)

A l'extrême négative du " plus exclusif ", le règlement politique est accepté par une minorité d'élites, ce qui conduit à l'instabilité et à l'usage potentiel de la violence. A l'extrême positive du 'plus inclusif' le règlement politique est accepté par une majorité d'élites, ce qui assure la stabilité, la durabilité et l'absence de recours à la violence.

3.4.2. Qu'est-ce qui motive les élites à accepter un règlement politique ?

Le deuxième critère concerne la qualité de cette inclusion/exclusion dans le règlement politique et sa capacité à fournir des biens et services publics et collectifs. Il examine la façon dont l'inclusion a été effectuée : si elle s'est déroulée dans un esprit de compréhension et de coordination réelle en vue de servir un objectif commun avec une volonté réelle de reconstruire et de parvenir à un développement inclusif, ou si elle était fondée sur un processus d'adhésion pour parvenir à une inclusion superficielle, ce qui créerait des rentes économiques (pouvoir, gains matériels, etc.) ou d'autres bénéfices.

Figure (2) : Qu'est-ce qui motive les élites à accepter un règlement politique ?



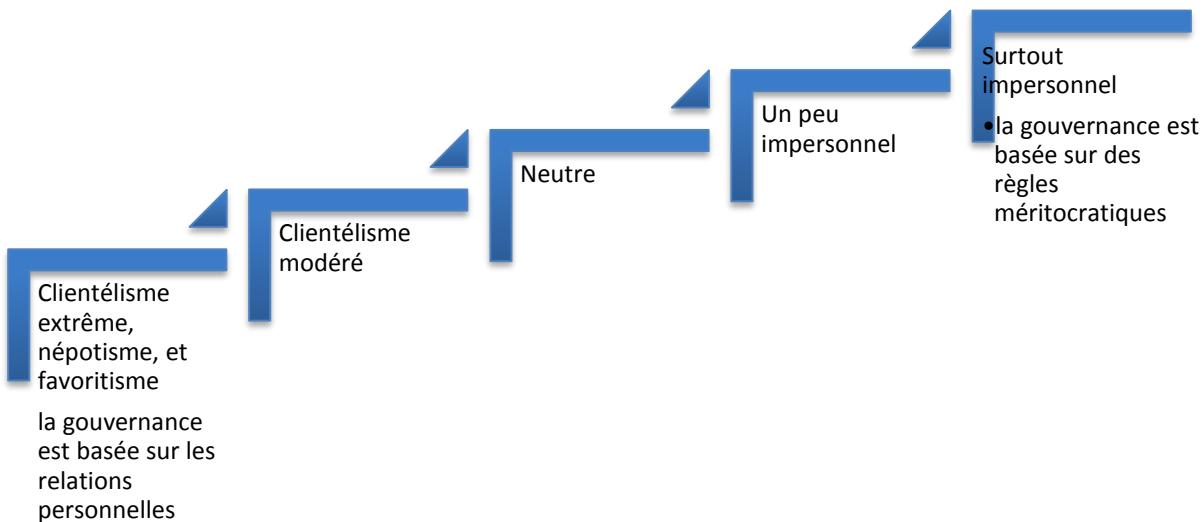
(Source : Analyse des auteurs, inspirée de Kelsall, 2016)

À l'extrême négative, l'expression " majoritairement sur les bénéfices " signifie qu'un règlement politique est fondé sur des bénéfices ou des gains plutôt que sur un accord commun. À l'extrême positive, la " coordination la plus efficace " suppose un règlement politique inclusif fondé sur un objectif commun.

3.4.3. Selon quelles normes la bureaucratie est-elle régie ?

Ici nous cherchons à mesurer le type de bureaucratie et à savoir si elle repose sur des liens personnels - c'est-à-dire sur le favoritisme, le népotisme et les relations personnelles - ou si elle se repose sur des règles méritocratiques. Le clientélisme a traditionnellement été défini comme un système dans lequel l'élite politique fournit des services et une protection, ou plus généralement des ressources, en échange de la fidélité des électeurs. (Eisenstadt and Roniger, 1980), une relation de type patron-client. Il est clair que moins la gouvernance est personnelle, plus la capacité de fournir des biens et services publics est grande. Il est intéressant de noter que, d'après certaines recherches (Khan, 2010) les sociétés modernes coexistent avec le clientélisme qui peut donner lieu à différents types de répartition du pouvoir. De plus, dans certains cas et à la suite de certaines évolutions, plutôt que de disparaître, cette relation patron-client peut évoluer sous différentes formes.

Figure (3) : Selon quelles normes la bureaucratie est-elle gouvernée ?



(Source : Analyse des auteurs, inspirée de Kelsall, 2016)

À l'extrême négative du " clientélisme extrême ", le règlement politique est basé sur les relations client-patron entre l'Etat et le peuple. À l'extrême positive, le règlement politique est fondé sur une relation impersonnelle, où tous les biens et services sont fournis à tous.

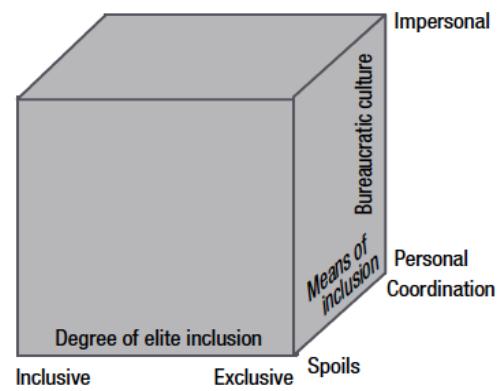
Sur la base de ces trois questions, nous pouvons tracer un cube en trois dimensions représentant le type de règlement politique, en traçant des limites aux réponses à ces questions.

Un scénario idéal serait un règlement inclusif, coordonné et impersonnel. Dans ce type de scénario idéal, le pouvoir est équilibré et partagé entre les élites les plus importantes. Tous les acteurs qui participent se coordonnent autour de l'objectif commun de reconstruction de l'État, et la bureaucratie entre eux est impersonnelle et méritocratique (basée sur le mérite). Par conséquent, le règlement politique a de grandes chances d'être pérenne et favorise la paix et le développement. Ce type de scénario est difficile à construire en pratique : les auteurs donnent l'exemple d'un règlement d'après-guerre en Corée du Sud ; l'île Maurice pourrait également constituer un exemple proche.

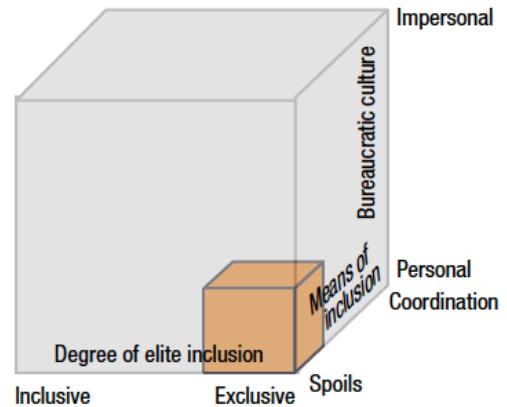
Ce type de scénario stable encourage la participation de la communauté internationale et des bailleurs de fonds à la reconstruction, en étant plus cohérent sur la stabilité, la transparence et la résilience du règlement.

Le scénario le plus pessimiste : règlement exclusif, axé sur les bénéfices d'un règlement personnalisé. Il est évident que ce type de règlement est le pire, car l'édification de l'État se fait par une minorité d'élites qui sont en connivence pour tirer le maximum de bénéfices et de gains matériels du pouvoir. Le système de gouvernance est basé sur les relations personnelles et le clientélisme. Ce règlement est assez fragile car il est constamment menacé par des conflits au sein même du règlement (car leur relation est basée sur le copinage) et par des conflits extérieurs au règlement, avec d'autres élites qui n'ont pas été incluses ou plus largement par les couches exclues de la société. Ce type de règlement rendra difficile d'agir dans l'intérêt général de l'État. Le développement de l'Etat en patie et le soutien de la part de la communauté internationale reste limité du fait de la fragilité du règlement. L'auteur donne l'exemple de la République démocratique du Congo comme pays avec ce type de règlement politique post-conflit.

The political settlements 3-D space

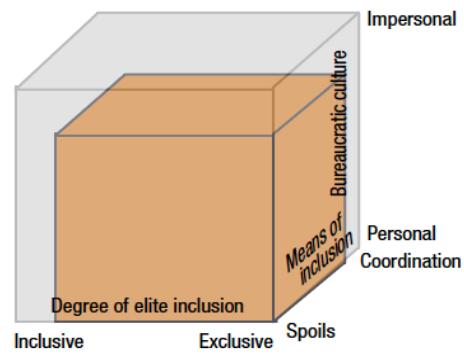


Exclusive, spoils-driven, personalised settlements



Le scenario moyen se situe entre les deux premiers scenarios et constitue sans doute le plus fréquent des scénarios rencontrés sur le terrain. Ce type de règlement est mis en place par les élites les plus puissantes en excluant des autres élites. Au sein de ces élites de premier rang, certains sont motivés par les gains alors que d'autres continuent à s'organiser autour d'une vision commune de la construction de l'État et du développement. La bureaucratie se compose personnes bénéficiant du favoritisme, mais également d'un certain nombre de fonctionnaires recruté de manière impersonnelle et qui sont attentifs au public. Ce dernier peut donner lieu à un certain développement, mais nécessite une combinaison de portefeuilles pour faire participer les différentes couches de la société qui sont exclues.

Inclusive, coordinated, impersonal settlements



D'autres types de règlements peuvent être dessinées dans cette relation 3D avec des règlements qui sont relativement inclusifs mais où la bureaucratie est affectée par les relations personnelles et le copinage (exemple de la Côte d'Ivoire et le Malawi). Un autre type est celui d'un règlement qui est dominé par les élites exclusives qui se retrouvent autour d'une vision commune, mais leur bureaucratie est personnalisée.

3.5. L'application d'une typologie de règlement politique aux conflits historiques dans certains pays de la région MENA

En prenant en compte les éléments ci-dessus, il serait intéressant de regarder quelques pays MENA de près pour voir où ils se situent en terme de leur type de règlement politique et quel et l'impact de ce dernier dans la restructuration et le rapatriement des réfugiés. Le tableau ci-dessous montre les réponses à ces trois questions.

Tableau (1) : Règlement politique, reconstruction et réfugiés en Algérie et au Liban

	Algérie	Liban
Dans quelle mesure le règlement politique est-il inclusif/exclusif ?	Tendance vers un règlement politique exclusif: l'Etat, formé d'un groupe d'élite (qui tire sa légitimité de la révolution), avec des institutions faibles (Werenfels, 2009). Cela a conduit à des tensions (politiques et sociales) et à une montée de la violence.	Le règlement politique de 1989, dans la période d'après-guerre, tend vers un modèle inclusif: avec une majorité d'élites. Le confessionnalisme devait être un règlement provisoire, mais il semble se perpétuer pour éviter le retour du conflit. Cet état des faits est actuellement contesté, même par le peuple libanais.
Qu'est-ce qui motive les élites à accepter un règlement politique ?	Le règlement politique repose sur le pouvoir des élites et des lobbies puissants qui tirent avantage du	L'inclusion de l'élite est basée sur le "butin de trêve". Une relation

	système. Le règlement n'est pas inclusif et donc fragile.	fragile qui conduit souvent à des tensions entre les élites.
Selon quelles normes la bureaucratie est-elle gouvernée ?	Le règlement politique est basé sur une structure clientéliste. Pris dans les relations de " prédation réciproque " entre l'Etat et la société qui s'expriment dans le répertoire du clientélisme politique, les députés algériens deviennent ainsi des agents de médiation clientéliste.	Le règlement politique a créé un État fondé sur le clientélisme (relation patron-client) : la loyauté envers l'élite en échange de la protection et de la dignité. Cette relation s'est mêlée à la corruption, ce qui a conduit à une forme de favoritisme à l'égard du l'intermédiation clientéliste (Hemez, 2011).
Type de règlement politique	Le règlement politique adopté avait mis fin à la guerre civile et était considéré comme " crédible ". Mais les causes profondes du conflit n'ont pas été abordées, au risque d'une résurgence du conflit.	Ce règlement politique fragile conduit à des tensions fréquentes entre les groupes d'élite et leurs partisans. Il n'est pas surprenant que le Liban se trouve souvent devant des impasses politiques. Il y a une instabilité croissante qui peut conduire à une division de l'État.
Impact des plans de reconstruction	Ce règlement politique fragile a conduit à la corruption, au népotisme et au clientélisme. Des manifestants sont descendus dans la rue pour exiger un changement de régime et de ses acolytes et une fin à la corruption (Hirak, Feb 2019)	Le plan était axé sur la reconstruction de la capitale (immobilier de luxe) et sur l'industrie émergente des services, laissant derrière elle le reste du territoire.
Impact sur le rapatriement des réfugiés	D'innombrables milliers d'Algériens ont fui l'Algérie à la suite des violences et des tensions dans le pays (pour la plupart en Europe, mais beaucoup n'ont pas trouvé d'asile officiel). Des négociations sont en cours pour le rapatriement de ces réfugiés (avec l'Allemagne, par exemple), mais aucun plan spécifique n'a encore été mis en place.	De nombreux Libanais ont fui le pays pendant la guerre (environ un million de ressortissants), mais n'ont pas obtenu le statut de réfugié. Ils n'ont pas l'intention d'y retourner étant donné l'instabilité politique du pays et de ses voisins.

Source : Analyse des auteurs

3.5.1. Conséquences pour les pays qui sortent actuellement d'un conflit

Il n'est pas facile de décrire des scénarios de règlement potentiels pour les pays arabes sortant d'un conflit en s'appuyant sur les expériences antérieures dans la région MENA.

Le tableau suivant tente de regrouper les trois approches et de les appliquer au cas de la Syrie vis-à vis de: ses scénarios de règlement politique, leurs conséquences sur les plans de reconstruction, et les implications de ces deux aspects pour le rapatriement des réfugiés.

Comme nous l'avons vu plus haut, bien que nous mettions en évidence trois scénarios différents : le meilleur, le moyen et le plus pessimiste, il existe un large éventail de possibilités entre ces scénarios. Le principal moteur est le type de règlement politique, qui déterminera les différentes trajectoires de la résilience et du développement de l'État, et dont dépendront à la fois les plans de reconstruction et les scénarios de rapatriement (Di John and Putzel, 2009).

Tableau (2) : Scénarios pour la Syrie : règlement politique, reconstruction et réfugiés

Règlement politique	Plan de reconstruction	Implications pour les réfugiés : rapatriement, réinstallation
Scénario idéal : Inclusif avec partage du pouvoir Coordonné Gouvernance bureaucratique impersonnelle Résultat : règlement politique pérenne	Impliquer les communautés internationales : Oui - L'ONU estime le coût de la reconstruction à 250 milliards de dollars L'UE participera pleinement une fois qu'un processus de règlement (sous l'égide des Nations unies) sera en place.	permettre /empêcher le rapatriement et la pérennité du retour Soutenir et encourager le retour Il s'agit notamment de la reconstruction économique (reconstruction des infrastructures, accès à la santé et à l'éducation, etc.) et des réformes politiques, elles que la sécurité, les droits de propriété et l'accès à la justice (Yahya, 2017). Sur l'ensemble des réfugiés, le taux de retour est de 80 %, d'après les statistiques démographiques de l'ONU (2017). L'enquête du HCR (2018) (mi-2018) a également révélé que 76 % des réfugiés souhaiteraient retourner un jour en Syrie.

<p>Modéré</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement politique partiel, où la majorité des membres de l'élite sont inclus, mais certains sont exclus. - Les élites incluses sont partiellement incluses en termes de bénéfices. - La gouvernance et les relations entre l'État et la population reposent en partie sur une certaine forme de clientélisme, même si certaines libertés politiques sont accordées. 	<p>Un important programme de reconstruction de 140 milliards de dollars (moyenne des scénarios haut et bas), réparti uniformément sur une période de 20 ans.</p>	<p>Sur l'ensemble des réfugiés, il y a un taux de retour de 45 % basé sur le ratio des fonds de reconstruction au cours des 10 premières années (scénario modéré par rapport au scénario élevé).</p>
<p>Scénario le plus pessimiste</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un règlement politique qui exclut les différents groupes et/ou qui revient à un règlement antérieur avec un mauvais équilibre des pouvoirs. Les élites sont liées par leurs propres intérêts et il existe un objectif national commun. Le clientélisme est le principal mécanisme entre l'État et le peuple qui impose un État fragile avec des garanties limitées pour la micro-sécurité, les droits de propriété et les droits humains. 	<p>Programme de reconstruction limité de 30 milliards de dollars, reposant en grande partie sur la Chine, l'Iran et la Russie, et réparti uniformément sur une période de cinq ans.</p>	<p>Sur le nombre total de réfugiés, un taux de retour de 19% basé sur le ratio des fonds de reconstruction au cours des 10 premières années (scénario faible par rapport au scénario élevé).</p>

En outre, si le règlement politique est une affaire intérieure, il doit tenir compte des frontières et ne pas se concentrer uniquement sur le cadre étatique (Plonski et al, 2018).

En outre, si nous concentrons notre analyse ici sur le cas de la Syrie, les scénarios de règlement politique doivent impliquer un processus de rétablissement de la paix. Cela implique un grand nombre de problématiques qui se résument comme suit :

Tableau (3) : Exigences du processus de rétablissement de la paix

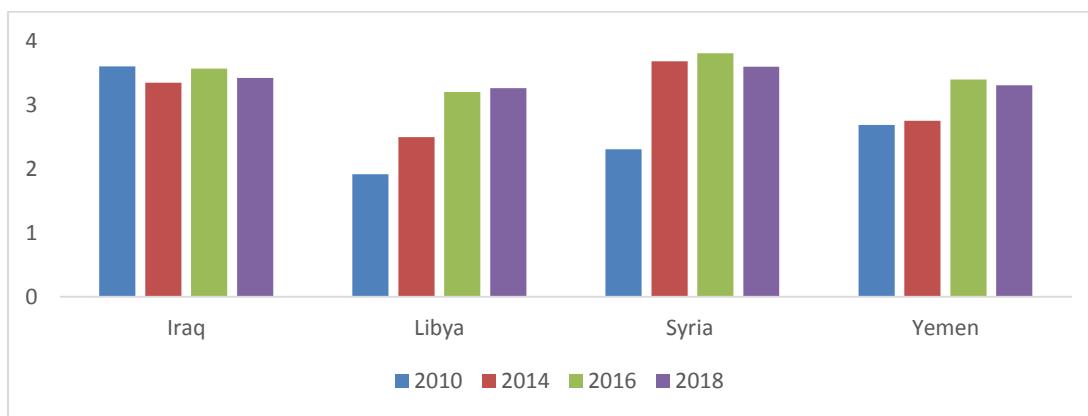
Catégorie de problématique	Exemples
Militaire et sécurité	Cessé le feu, démantèlement, démobilisation, réintégration, réforme du secteur sécuritaire
Humanitaire	Accès humanitaire et aide d'urgence, aspects techniques du retour des réfugiés /PDI
Légal-judiciaire	Amnisties, libération des détenus, défense des droits de l'homme et suivi, réforme judiciaire
Constitutionnel/statut territorial	Forme et structure de l'État, accords d'autonomie, caractéristiques de l'État tels que le statut des groupes d'identité, y compris ceux devenus réfugiés/PDI
Modalités de gouvernance	Partage du pouvoir, gouvernements de transition, élections, démocratisations, participation réelle/pluralisme politique
Socio-culturel	Politiques et programmes pour soutenir les groupes d'identité distincts, non-discrimination, participation effective.
Structurel/socio-économique	Réforme foncière, gestion des ressources naturels, partage des revenus, mesures spécifiques pour promouvoir l'égalité, reconstruction.
Justice transitionnel	Tribunaux, réparations, réconciliation, mémoriels
Sensibilité aux genres et justice de genre	Généralisation du sensibilité au genre, mesures spécifiques pour l'égalité et la participation réelle

Source : Barnes (2009)

3.6. Le lien entre les implantations politiques et les réfugiés rapatriés dans les pays touchés par les conflits dans le sud de la Méditerranée

En ce qui concerne la sévérité des conflits, l'Indice mondial de la paix 2018 classe la région MENA comme la région la moins pacifique du monde puisqu'elle abrite 10 des pays les moins pacifiques du monde. En outre, aucun pays de la région ne dépasse le 40e rang. L'Irak, la Syrie et le Yémen ont vu leurs scores s'améliorer, l'Irak ayant vu la plus grande amélioration (Figure 1).

Figure (4) : Indice Mondial de la Paix, 2010-2018



Source : Institut pour l'économie et la paix

Note: L'IPV mesure le niveau de paix négative d'un pays à travers trois aspects: Conflits nationaux et internationaux en cours, sûreté et sécurité de la société et militarisation. L'IPV comprend 23 indicateurs de l'absence de violence ou de la crainte de violence. Tous les scores pour chaque indicateur sont normalisés sur une échelle de 1 à 5.

Les règlements politiques sont parfois associés à des événements tels que la signature d'accords de paix et, par conséquent, nous examinerons de plus près les accords de paix, en tant que substituts de règlements politiques. Pour ce faire, nous avons eu recours à deux bases de données. Premièrement, la base de données des Nations Unies sur les artisans de la paix qui fait le point sur les accords de paix existants par pays, type de conflit et date. L'annexe 1 fournit un extrait de cette base de données sur tous les accords de paix qui y existent après 2011 pour la Libye, la Syrie et le Yémen. Cette base de données se concentre sur les textes des accords et fournit également un soutien en matière de médiation. Mais il ne fournit aucune sorte d'évaluation des accords de paix.

Deuxièmement, le Political Settlements Research Program (PRSP), dirigé par l'Université d'Edimbourg, a développé la base de données des accords de paix (PA-X) qui, contrairement à la base de données de l'ONU, code et cartographie tous les accords de paix depuis 1990 (environ 1800 documents dans 100 pays). Nous comprenons que la mise en œuvre de ces accords politiques importe plus que les accords eux-mêmes. Mais étant donné qu'il est complexe de mesurer les résultats d'événements politiques en cours, la base de données de la PA-X évalue plutôt les résultats des accords de paix. Ces derniers sont généralement le résultat d'un règlement politique. Il permet également de comparer tous les éléments de l'inclusion, du développement et des droits, en utilisant des définitions de catégories quantitativement défendables pour le partage du pouvoir, les femmes, les victimes, les droits socio-économiques et le développement. (Schünemann and Lucey, 2015).

3.6.1. Gouvernance et règlements politiques

En termes de gouvernance, Khan (2010) suggère que les liens entre les règlements politiques et la gouvernance dépendent de deux facteurs. Premièrement, les politiques et les institutions qui ont porté leur fruit dans certains pays avancés ne donnent pas nécessairement les mêmes résultats dans les pays en développement. Deuxièmement, différentes politiques et institutions sont efficaces pour résoudre différents problèmes dans différents contextes. Cela nous indique qu'il est essentiel d'identifier le contenu de la réforme du système de gouvernance, car il façonne les institutions nécessaires à la croissance en fonction du contexte.

Les pays en développement diffèrent des pays avancés dans leurs règlements politiques dans le sens où les institutions informelles peuvent jouer un rôle important. De ce fait, les règlements politiques dans ces pays peuvent être clientélistes, là où ces institutions informelles affectent l'exercice du pouvoir. Par conséquent, cela peut avoir des répercussions sur l'arbitrage stabilité et croissance. Dans le cas d'une incompatibilité entre les institutions et les intérêts de groupes puissants, les institutions qui favorisent la croissance devrait peut-être prendre en compte le coût transactionnel de la résistance et donc faire un compromis entre croissance et stabilité (Khan, 2010). La nature du règlement politique façonne donc le modèle de croissance et de transformation économiques (Osei et al, 2017).

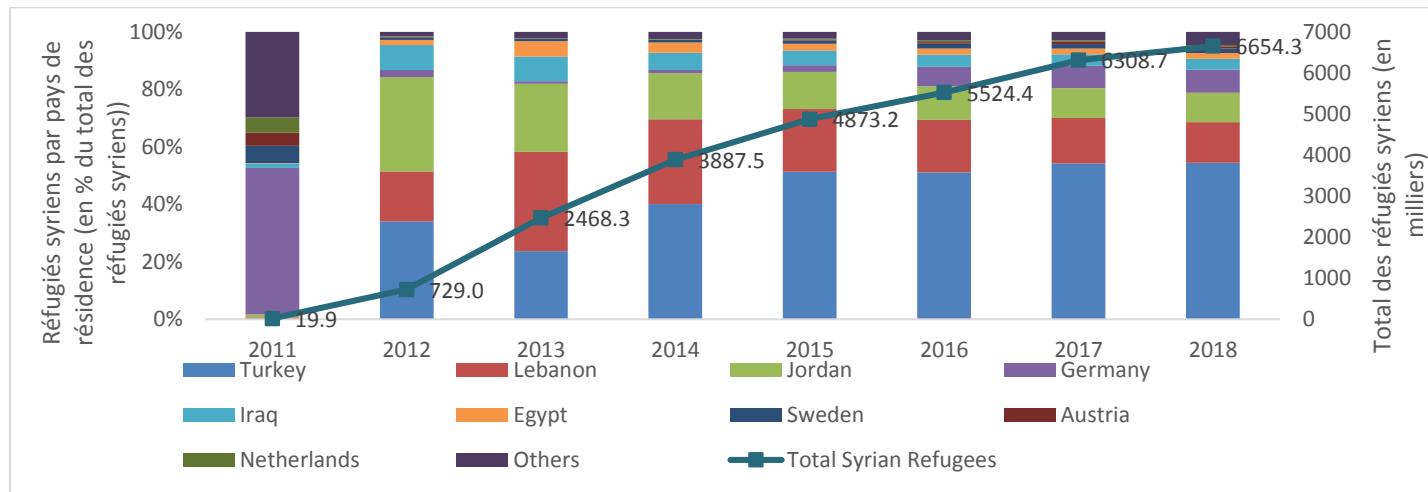
En termes de gouvernance et de reconstruction socio-économique, un examen plus approfondi des accords de paix dans nos pays d'intérêt révèle que seuls trois accords parmi les 82 accords conclus en Syrie depuis les soulèvements ont fait mention de mécanismes de réforme ou de création de nouvelles institutions politiques, alors que 16 accords contenaient des dispositions portant spécifiquement sur la reconstruction ou le développement socio-économique en termes généraux (annexe 2, tableaux 1 et 2).

3.6.2. Les schémas de retour des réfugiés

Les conflits dans les pays du sud de la Méditerranée ont déclenché une crise de réfugiés. Un examen plus approfondi des statistiques du HCR nous donne un aperçu du processus de rapatriement des réfugiés. Par exemple, les réfugiés syriens se concentrent principalement en Turquie, au Liban et en Jordanie, où la part

des réfugiés syriens dans ces pays, sur le nombre total de réfugiés syriens en 2018, a atteint 54,4%, 14,2% et 10,2% respectivement (figure 5).

Figure (5) : Pays d'asile ou de résidence des réfugiés syriens, 2011-2018



Source : Données du HCR

Nous sommes particulièrement intéressés par ce chapitre sur les réfugiés qui ont réintégré leurs foyers. Le HCR fait la distinction entre les personnes déplacées qui réintègrent leurs foyers et les réfugiés qui réintègrent leurs foyers.⁷⁰ En termes simples, ces derniers sont ceux qui reviennent dans leur pays d'origine et nous nous concentrerons essentiellement sur leur cas. Les réfugiés qui réintègrent nos quatre pays d'intérêt représentent une très faible proportion du nombre total annuel de réfugiés au cours de la période de 2012 à 2017 (tableau 1). Cette part semble également diminuer pour les quatre pays au cours de la période écoulée depuis les soulèvements arabes, avec une certaine reprise en Syrie en 2017.

⁷⁰ Le HCR définit les réfugiés rapatriés comme "d'anciens réfugiés qui sont rentrés dans leur pays d'origine, soit spontanément, soit de manière organisée, mais qui ne sont pas encore pleinement intégrés. De tels retours n'auraient normalement lieu que dans des conditions de sécurité et de dignité". En ce qui concerne les personnes déplacées au sein de leur propre pays, le HCR les définit comme étant " les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, en particulier à la suite d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits humains ou de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, ou afin d'éviter les effets de ces phénomènes, et qui n'ont pas franchi une frontière internationale. Par "personnes déplacées" on entend les personnes déplacées qui ont bénéficié des activités de protection et d'assistance du HCR et qui sont retournées dans leur région d'origine ou de résidence habituelle.

Tableau (4) : Réfugiés rapatriés selon l'origine, en pourcentage du nombre total de réfugiés selon le pays d'origine, 2012-2017

(Pourcentage du nombre total de réfugiés par pays d'origine)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Irak	11,0	15,2	2,9	2,2	0	0,2
Libye	20,1	0	0	0	0	0
Syrie	9,4	5,7	0	0	0	1,2
Yémen	0	0,2	0	0	0	0

Source : Données du HCR

3.6.3. Conséquences de l'histoire : liens entre les accords de paix et les réfugiés rapatriés

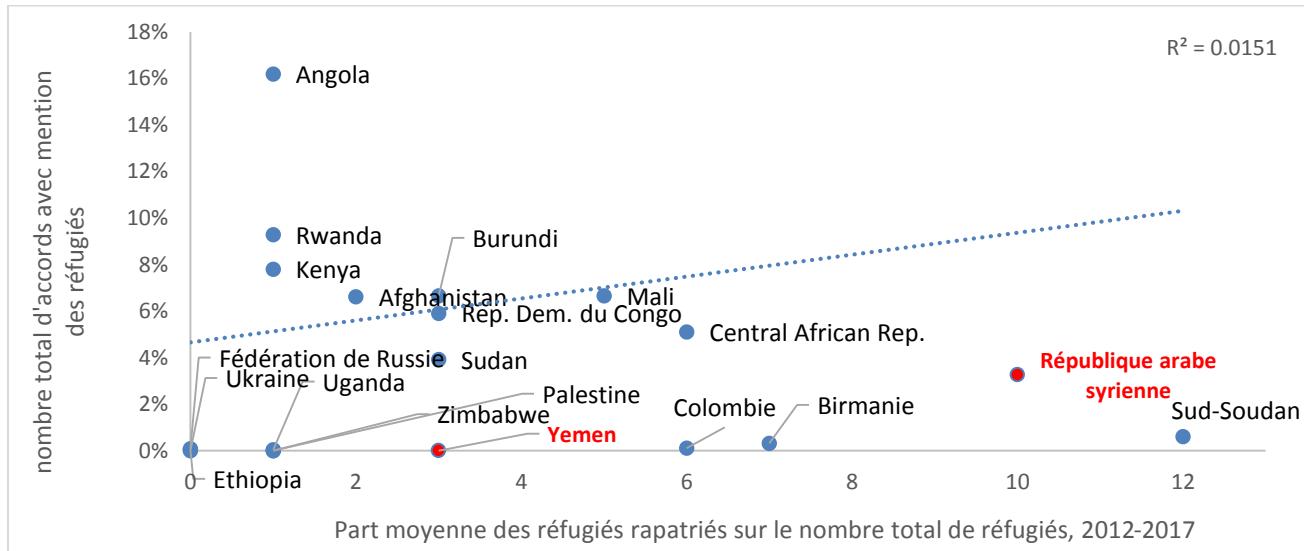
La base de données de la PA-X nous permet d'identifier les références aux réfugiés ou aux personnes déplacées, y compris le rapatriement, qui figure dans les accords de paix.⁷¹ Bien qu'il s'agisse d'un problème critique pour le conflit en Syrie, seuls 12 des 84 accords mentionnent les en profondeur (voir annexe 3, tableau 1). Pour la Libye, la base de données de la PA-X identifie 39 accords de paix établis depuis les soulèvements : 14 d'entre eux mentionnent des réfugiés (voir le tableau 2 de l'annexe 3). Le cas du Yémen est similaire : quatre accords mentionnent les réfugiés sur un total de 38 accords (annexe 3, tableau 3).

Il est important d'évaluer la corrélation entre ces clauses sur les réfugiés dans les accords de paix et le retour des réfugiés sur le terrain. La figure 3 décrit la corrélation entre le nombre total d'accords de paix dans lesquels il est fait mention des réfugiés (soit une simple mention, soit l'accord contient des dispositions, ou il traite la question de manière substantielle) et la part moyenne des réfugiés rapatriés sur l'ensemble des réfugiés au cours de la période 2012-2017 pour tous les pays figurant dans la base de données de la PA-X. Il semblerait que le pourcentage de réfugiés rapatriés n'ait qu'une faible corrélation positive avec le nombre d'accords de paix qui évoquent les réfugiés (Figure 3), suggérant que d'autres considérations sont essentielles pour déclencher une réponse significative en termes de rapatriement.

La figure montre également que deux de nos pays d'intérêt, la Syrie et le Yémen, se situent en-dessous de la tendance moyenne. Cela indique que la simple mention des réfugiés dans les initiatives d'accords de paix n'est pas suffisamment crédible pour déclencher les retours de réfugiés escomptés par rapport aux pays pairs.

⁷¹ Les dispositions portant spécifiquement sur les questions relatives aux réfugiés, comme le retour et les revendications foncières, sont incluses dans le codage positif de cette variable. En outre, il fait référence aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ou ailleurs.

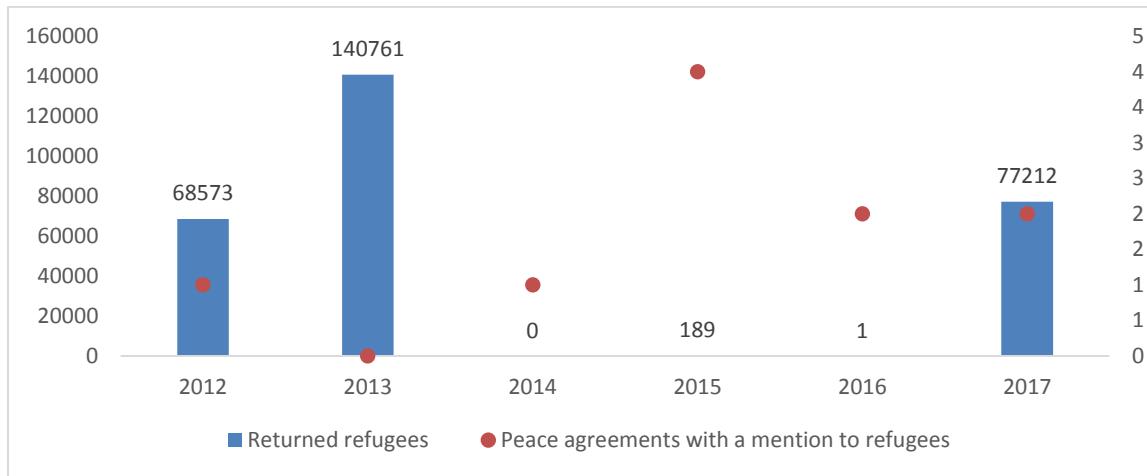
Figure (6) : Corrélation entre la part des réfugiés rapatriés et le nombre total d'accords de paix évoquant les réfugiés, 2012-2017



Source : Données du HCR et base de données de la PA-X

Un examen plus attentif de la situation en Syrie révèle que la tendance au retour des réfugiés est fortement influencée par d'autres facteurs, et que même lorsqu'il y a une réponse au nombreux accords de paix, elle se produit avec un certain retard. Par exemple, les accords conclus en 2015 ont donné lieu à des rapatriements en 2017. Mais leur nombre reste très inférieur à celui de 2013, une année, pourtant, où aucun accord n'a été conclu car le conflit syrien en était encore à ses débuts (figure 7).

Figure (7) : Réfugiés rapatriés et nombre d'accords de paix avec mention des réfugiés en Syrie, 2012-2017



Source : Données du HCR et base de données de la PA-X

3.6.4. Analyse des corrélations

Dans cette partie, nous cherchons à établir des corrélations afin d'évaluer l'association, d'une part, entre la part des réfugiés rapatriés par rapport au nombre total de réfugiés, et d'autre part, certaines caractéristiques des accords de paix, notamment la mention des réfugiés, la reconstruction socio-économique, les aspects de gouvernance, l'étendue de la démocratie et les droits humains. Nous analysons cette corrélation, en particulier, à deux niveaux de désagrégation différents : le niveau d'accord individuel et la moyenne par pays et par année. Cette analyse permettra également de mettre en lumière la robustesse des accords de paix. D'un point de vue politique, cela nous donne une base historique à partir duquel l'on pourra réfléchir à ce qui est susceptible d'arriver dans nos pays d'intérêt.

Pour les accords de paix, mentionnés ci-dessus, nous prenons en compte les variables suivantes :

- Réfugiés (GRef) : cette variable tient compte des références aux réfugiés et aux personnes déplacées, y compris le rapatriement, qui figurent dans l'accord de paix.
- Développement et reconstruction socio-économique (Dev) : cette variable binaire prend la valeur 1 si l'accord de paix contient des dispositions traitant spécifiquement de la reconstruction socio-économique ou du développement en termes généraux.
- Gouvernance, institutions politiques (Pol) : cette variable tient compte de toutes les instances impliquées dans l'accord, y compris toute mention de mécanismes de réforme ou de création de nouvelles institutions politiques. Cette variable comprend également des dispositions relatives à l'administration intérimaire et/ou aux nouvelles institutions démocratiques.
- Définition de l'état (Stdef) : il s'agit d'une variable binaire, prenant la valeur 1 si l'accord de paix aborde la question de la définition de l'état.
- Démocratie (HrDem) : cette variable tient compte de toute référence à des engagements généraux envers la démocratie.
- Droits de l'homme (HrGen) : cette variable binaire prend la valeur 1 si l'accord de paix inclut des références générales et un engagement rhétorique aux droits de l'homme, aux principes de l'humanitarisme/droit, au droit international ou à l'"État de droit".

Nous utilisons les données du HCR pour calculer la part des réfugiés rapatriés au cours d'une année donnée par rapport au nombre total de réfugiés de la même année. Nous prenons en compte les variables d'évaluation des accords de paix pour une année donnée (t), alors que nous prenons la part des réfugiés rapatriés sur le nombre total de réfugiés de l'année suivante (t+1). Ce délai d'un an s'explique par le fait que l'effet d'un accord politique se matérialisera et se reflétera dans le processus de retour des réfugiés l'année suivante.

3.6.5. Résultats et implications politiques

Les tableaux 5 et 6 présentent nos résultats de corrélation et les conclusions suivantes peuvent être tirées. Premièrement, le rapatriement effectif des réfugiés donne lieu à un dilemme considérable, exigeant des règlements politiques durables qui tiennent compte de plusieurs facteurs.

Par exemple, il semble évident d'après les corrélations que nous avons mise en lumière, tant au niveau des accords individuels qu'au niveau de la moyenne annuelle du pays, où les mentions des réfugiés dans les accords de paix semblent être associées de manière positive au retour des réfugiés, que le règlement politique doit intégrer une politique sur les réfugiés. Du côté de la gouvernance, des mécanismes de transition, tels que la création d'institutions politiques, sont essentiels pour assurer une gestion efficace des défis post-conflit (y compris les actes de violence, les massacres, les problèmes de sécurité, les déplacements forcés, etc.) Cela semble se refléter dans nos résultats où les corrélations entre les mentions des institutions politiques dans les

accords de paix sont positives et statistiquement significatives tant au niveau des accords individuels qu'au niveau moyen par pays et par année.

Afin de soutenir la reconstruction et le retour des réfugiés dans des conditions de sécurité assurées, les instances politiques doivent garantir une transition démocratique au lieu de préserver le statu quo. Nos corrélations positives et statistiquement significatives entre les aspects démocratiques des accords de paix et la part des réfugiés rapatriés, tant au niveau de l'accord individuel qu'au niveau de la moyenne annuelle du pays, semblent confirmer cette hypothèse. De la même manière, les règlements politiques doivent être le plus inclusifs que possible afin de garantir le retour des réfugiés. Cela semble évident d'après les statistiques et les corrélations positives entre la mention des droits de l'homme dans les accords de paix et la proportion de réfugiés rapatriés, tant au niveau de l'accord individuel qu'au niveau des moyens d'accords annuels par pays

Nous tirons donc la conclusion que les corrélations mise en lumière par notre analyse confirment l'importance de la reconstruction socio-économique, de la gouvernance et de l'inclusion de clauses dans les accords de paix afin d'assurer le retour des réfugiés.

Tableau (5) : Corrélation entre les réfugiés rapatriés et les clauses incluses dans les accords de paix

	log (proportion de réfugiés rapatriés au cours de l'année suivante)
log (Réfugiés, GRef)	0.0824**
log (Reconstruction socio-economic, Dev)	0.0287
log (Institutions politiques, Pol)	0.0907**
log (Définition de l'État, Stdef)	0.0613*
log (Démocratie, HrDem)	0.112***
log (Droits humains, HrGen)	0.135***
N	1860

Note: * p<0.05 ** p<0.01 *** p<0.001'

Source : Calculs des auteurs basés sur les données du HCR et la base de données de la PA-X

Tableau (6) : Corrélation entre les réfugiés rapatriés et les clauses incluses dans les accords de paix par rapport à la moyenne par année et par pays

	log (share of returned refugees in subsequent year)
log (Réfugiés, GRef)	0.147**
log (Reconstruction socio-economic, Dev)	0.0445
log (Institutions politiques, Pol)	0.129*
log (Définition de l'État, Stdef)	0.105
log (Démocratie, HrDem)	0.115*
log (Droits humains, HrGen)	0.150**
N	562

Note: * p<0.05 ** p<0.01 *** p<0.001'

Source : Calculs des auteurs basés sur les données du HCR et la base de données de la PA-X

3.7. Conclusions

Ce chapitre a examiné la littérature sur les règlements politiques et les plans de reconstruction dans la région MENA et leurs implications pour le rapatriement et la réinstallation des réfugiés, avec un intérêt particulier pour la Syrie. S'appuyant sur la littérature existante, le chapitre suggère que le rapatriement des réfugiés représente une opportunité pour bâtir des États plus inclusifs qui garantissent la sécurité de leurs citoyens à long terme.

En ce qui concerne la reconstruction, le chapitre a fait valoir qu'elle doit être menée par les ressortissants qui devraient, pour le moindre, jouer un rôle clé dans l'orientation de la reconstruction. Par exemple, la reconstruction de pays tels que la Syrie est particulièrement compliquée car il s'agit de prendre la décision d'aider un régime qui a été en grande partie responsable de la destruction du pays et qui a été impliqué dans des crimes de guerre. En outre, l'implication de la communauté internationale demeure un élément important de la reconstruction, non seulement en termes d'infrastructures et d'autres considérations physiques, mais aussi pour la reconstruction de l'État et de ses institutions. A cet égard, et dans le contexte de la transition politique post-conflit, un retour sûr et pérenne des réfugiés nécessite souvent un cadre qui reconnaît les racines politiques du conflit armé plutôt que sa seule dimension humanitaire. Pour encourager les pays d'accueil à adopter des politiques qui répondent aux besoins fondamentaux des réfugiés, l'aide internationale devrait donc inclure à la fois une aide humanitaire et des investissements économiques axés sur la création d'emplois à la fois pour les ressortissants des pays d'accueil et pour les réfugiés.

Le chapitre a ensuite examiné la littérature la plus récente sur les règlements politiques et les pactes d'élite, en tirant les conclusions suivantes sur les règlements politiques: a) elles ne devraient pas être définies

uniquement comme un contrat entre les États et les sociétés ; (b) elles impliquent des négociations horizontales entre des élites rivales et des relations verticales entre les élites et leurs partisans ; (c) elles ne devraient pas nécessairement être définies comme le reflet d'une entente entre les élites ; (d) ils influent sur la forme, la nature et le rendement des institutions ; et (e) ils peuvent être plus ou moins inclusifs.

En ce qui concerne les différents scénarios de règlement politique, le chapitre propose une typologie en trois dimensions traitant de la relation entre trois questions complexes d'après-guerre ou de résolution des conflits : le type de règlement politique, la réponse des plans de reconstruction à ces règlements et l'impact sur le rapatriement (ou le retour) des réfugiés ou des personnes déplacées vers leurs foyers d'origine. La mise en place d'un cadre qui évalue les " scénarios de règlement politique " peut comporter de nombreuses dimensions. De cette relation en trois dimensions, nous pouvons tirer une typologie qui décrit les différents types de règlements politiques en fonction du niveau de progrès de chacun de ces critères. Ces trois critères peuvent être évalués à travers un diagnostic en trois questions : (1) Dans quelle mesure un règlement politique est-il inclusif/exclusif ? 2) Qu'est-ce qui motive les élites à accepter un règlement politique ; et 3) selon quelles normes la bureaucratie est-elle régie ?

Sur la base de ces trois questions, le type de règlement politique peut être classé comme suit : (1) le scénario idéal : un règlement inclusif, coordonné et impersonnel ; (2) le plus défavorable des scénarios : règlement exclusif, axé sur les bénéfices personnels ; et (3) le scénario intermédiaire : un positionnement entre les deux scénarios précédents. Cette typologie a été appliquée à deux cas dans la région MENA : l'Algérie et le Liban. Il a été constaté que le règlement politique en Algérie peut être considéré comme un règlement politique exclusif, alors que le règlement politique de l'après-guerre au Liban en 1989 est plutôt celui d'un modèle inclusif. Mais les deux modèles sont fragiles et fondés sur le pouvoir des élites et le clientélisme : ils ne s'attaquent pas aux causes profondes du conflit.

Les trois approches ont ensuite été appliquées au cas de la Syrie : les scénarios de règlement politique, leurs conséquences sur les plans de reconstruction et les implications de ces deux approches pour le rapatriement des réfugiés. Trois scénarios s'en dégagent : idéal, modéré et défavorable. Entre les deux extrêmes, le scénario modéré représente un règlement qui inclut la plupart des élites, avec un clientélisme partiel, ce qui conduira à un soutien modéré mais toujours fort aux plans de reconstruction, avec le retour potentiel de près de la moitié des réfugiés.

Enfin, ce chapitre analyse les liens entre les accords de paix (une approximation des règlements politiques) et la proportion de réfugiés rapatriés sur le terrain. A cet effet, en s'appuyant sur la base de données des Accords de paix (PA-X) et les statistiques du HCR, un exercice de corrélation a été entrepris pour évaluer l'association entre, d'une part, la proportion de réfugiés rapatriés par rapport à l'ensemble des réfugiés et d'autre part, les clauses incluses dans les accords de paix, et notamment les références aux réfugiés, la reconstruction socio-économique, les aspects de gouvernance, l'étendue de la démocratie et les droits humains. En particulier, cette corrélation a été analysée à deux niveaux de désagrégation différents : le niveau d'accord individuel et la moyenne par pays et par année. Nos résultats confirment l'importance de la reconstruction socio-économique, de la gouvernance et des clauses d'inclusion dans les accords de paix afin d'assurer le retour des réfugiés.

Références

- Allen, T. and Morsink, H (1994) When refugees go home. London: James Currey.
- Barnes, C. 2009. Renegotiating the political settlement in war-to-peace Transitions, Paper commissioned by the UK Department for International Development. Reconciliation Resources.
- Berthier, R. (2018) Les réfugiés syriens, une richesse inespérée pour l'économie libanaise. Orient XXI.
- Bojicic-Dzelilovic et al, (2014) State-building, nation-building and reconstruction. In: Kaldor, Mary and Rangelov, Iavor, (eds.) The Handbook of Global Security Policy. Wiley-Blackwell, Malden, MA, USA, pp. 265-281. ISBN
- Chandler, D (2006) Empire in denial: the politics of state-building. London: Pluto.
- Chimni, B (1993) The meaning of words and the role of UNHCR in voluntary repatriation. International journal of refugee law.
- Chimni, B (200) From resettlement to involuntary repatriation: towards a critical history of durable solutions to refugee problems. Refugee survey quarterly, 23 (3), 55_73.
- El Dardiry, G (2016). Thinking Beyond 'Crisis': Population Displacement and State Building in the Middle East. The Middle East Institute.
- Hermez, S. (2011). On Dignity and Clientelism: Lebanon in the Context of the 2011 Arab Revolution. Studies in Ethnicity and Nationalism, Vol. 11 No. 3. 2011. ASEN
- Kelsall, T. (2016). Thinking and Working with Political Settlements. Shaping policy For Development. Overseas Development Institute (odi.org)
- Kymlicka, W (1995) Multicultural citizenship: a liberal theory of minority rights. Oxford: OUP.
- Kymlicka, W. (1993) The social contract tradition. In: P. Singer, ed. A companion to ethics. Oxford: OUP.
- Laws, E. (2012) Political Settlements, Elite Pacts, and Governments of National Unity - a Conceptual Study. The development leadership program, University of Birmingham.
- Long, K (2008) State, nation, citizen: rethinking repatriation. RSC Working Paper No. 48. Oxford: Refugee Studies Centre.
- Long, K (2012) Statebuilding Through Refugee Repatriation, Journal of Intervention and Statebuilding
- Luckham, R. 2003. 'The International Community and State Reconstruction in War-Torn Societies' in 'Ebnöther, A. and Fluri, P. (eds) After Intervention: Public Security Management in Post-Conflict Societies- From Intervention to Sustainable Local Ownership
- McLoughlin, C. (2017) When does service delivery undermine state legitimacy? Why perceptions of fairness matter. The development leadership program, University of Birmingham.

Mushtaq, K. (2010) *Political Settlements and the Governance of Growth-Enhancing Institutions*. SOAS, University of London, UK.

Parks, T. and W. Cole (2010) 'Political Settlements: Implications for International Development Policy and Practice', The Asia Foundation Occasional Paper No. 2, July.

Perrera, S. (2015) Political Engagement with Non-State Actors in Areas of Limited Statehood. The development leadership program, University of Birmingham.

Petrin, S. (2002) Refugee return and state reconstruction: a comparative analysis. UNHCR Working paper

Plonski. S and Walton, O (2018). Conflict and Peace in Borderlands: a View from the Margins, Accord Insight 4 by Conciliation Ressources

Schünemann, J. and A. Lucey (2015) 'Success and Failure of Political Settlements: Defining and measuring transformation', Political Settlements Research Program Working Paper No. 2.

Osei, RD., C. Ackah, G. Domfe and M. Danqah (2017) 'Political Settlements and Structural Change – Why Growth Has Not Been Transformational in Ghana' in Pritchett, L., K. Sen and E. Werker (Eds.) 'Deals and Development: The Political Dynamics of Growth Episodes', Oxford Scholarship Online.

Werenfels, I (2009). An Equilibrium of Instability: Dynamics and Reproduction Mechanisms of Algeria's Political System. L'Harmattan 'Confluences Méditerranée' 2009/4 No. 71 p. 179-194.

Wolff, S. (2011) Post-Conflict State Building: the debate on institutional choice, *Third World Quarterly*. Hartzell, C and Matthew Hoddie (2003) Institutionalizing Peace: Power Sharing and Post-Civil War Conflict Management. *American Journal of Political Science*.

Yahya, M et al (2018) Unheard Voices, what refugees need to go home. Carnegie Middle East Center

Annexe 3.1

Tableau 1: Accords de paix en Libye, en Syrie et au Yémen après 2011, selon la base de données des Nations Unies sur les artisans de la paix

Pays	Type de conflit	Titre de l'Accord	Date
Libye	Intra-étatique	Accord politique libyen	17/12/2015
Syrie	Intra-étatique	Mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne	6/5/2017
Syrie	Intra-étatique	Lettre datée du 29 décembre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies	29/12/2016
Syrie	Intra-étatique	Communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie (Communiqué de Genève)	30/06/2012
Syrie	Intra-étatique	Résolution intra-étatique 2043 (2012) : La situation au Moyen-Orient	21/04/2012
Syrie	Intra-étatique	Mémorandum d'accord préliminaire sur le mécanisme de contrôle des Nations Unies en République arabe syrienne	19/04/2012
Syrie	Intra-étatique	Proposition en six points de l'Envoyé spécial conjoint des Nations Unies et de la Ligue des États arabes	14/04/2012
Yemen	Intra-étatique	L'Accord de paix et de partenariat national	21/09/2014
Yemen	Intra-étatique	Accord sur le mécanisme de mise en œuvre du processus de transition au Yémen conformément à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe (CCG)	5/12/2011

Source : Base de données des Nations Unies sur les artisans de la paix

Annexe 3.2

Tableau 1 : Accords de paix en Syrie avec mention de nouvelles institutions politiques

Accord	Date
Résolution 2254 du Conseil de sécurité des Nations Unies	2015-12-18
Déclaration des factions révolutionnaires syriennes	2015-09-15
Communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie (Communiqué de Genève)	2012-06-30

Source : Base de données PA-X

Tableau 2 : Accords de paix en Syrie avec mention de la reconstruction ou du développement socio-économique

Accord	Date
Déclaration conjointe de l'Iran, de la Russie et de la Turquie sur la réunion internationale sur la Syrie à Astana les 14 et 15 mai 2018	2018-05-15
Déclaration finale du Congrès du dialogue national syrien, Sochi, 30 janvier 2018	2018-01-30
Déclaration conjointe de l'Iran, de la Russie et de la Turquie sur la rencontre internationale sur la Syrie à Astana les 30 et 31 octobre 2017	2017-10-31
Déclaration conjointe de l'Iran, de la Russie et de la Turquie sur la rencontre internationale sur la Syrie à Astana	2017-09-15
Cessez-le-feu de Qalamoun Est	2017-09-05
Ceasefire in Towns of Talbisa, Rastan and Al-Hula in Homs Countryside between Syrian Government and Free Syrian Army (FSA)	2017-07-31
Mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne	2017-05-04
Déclaration conjointe de l'Iran, de la Russie et de la Turquie sur la rencontre internationale sur la Syrie à Astana, 23-24 janvier 2017	2017-01-24
Accord de cessez-le-feu syrien : Conditions et procédures standard nécessaires pour assurer la cessation des hostilités	2016-09-09
Résolution 2254 du Conseil de sécurité des Nations Unies	2015-12-18
Homs Cessez-le-feu	2015-12-07
Déclaration des factions révolutionnaires syriennes	2015-09-15

Points de la trêve avec les unités de protection du peuple (GPJ)	2014-04-24
Accord Homs Hudna	2014-02-07
Communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie (Communiqué de Genève)	2012-06-30
Proposition en six points de l'Envoyé spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes acceptée par le gouvernement	2012-04-14

Source : Base de données PA-X

Annexe 3.3

Tableau 1 : Accords de paix en Syrie avec mention des réfugiés, 2012-2018

Accord	Date	Refugiés/Personnes déplacées
Déclaration conjointe de l'Iran, de la Russie et de la Turquie sur la réunion internationale sur la Syrie à Astana les 14 et 15 mai 2018	5/15/2018	1
Mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne	5/4/2017	1
Résolution 2254 du Conseil de sécurité des Nations Unies	12/18/2015	1
Homs Cessez-le-feu	12/7/2015	1
Déclaration finale sur les résultats des pourparlers avec la Syrie à Vienne, comme convenu par les participants	10/30/2015	1
Résolution 2043 du Conseil de sécurité des Nations Unies	4/21/2012	1
Déclaration finale du Congrès du dialogue national syrien, Sochi, 30 janvier 2018	1/30/2018	2
Annonce des factions qui se sont jointes à la suspension des hostilités	10/8/2017	2
Suivi de la mise en œuvre de l'accord précédent à al-Waer, Homs	8/31/2016	2
Accord de Wadi Barada	1/6/2016	2
Accord Homs Hudna	2/7/2014	2
Hudna (trêve) d'al-Zabadani, de Kefriyya et d'al-Fu'aaa	9/20/2015	3

Source : Base de données PA-X

Note:

1 = Les réfugiés/personnes déplacées sont simplement mentionnés, la disposition peut être considérée comme rhétorique, sans détails ni substance.

2 = l'accord contient une ou plusieurs dispositions sur les réfugiés/personnes déplacées ; ces dispositions sont détaillées ou comportent une clause claire contre la discrimination.

3 = l'accord traite de manière substantielle et substantielle les questions liées aux refugiés/personnes déplacées, en fournissant des détails sur les modalités de mise en œuvre ; alternativement, l'accord contient des dispositions assez détaillées et inclut une clause anti-discrimination.

Tableau 2 : Accords de paix en Libye avec mention des réfugiés, 2012-2018

Accord	Date	Refugiés/Personnes déplacées
Conférence de Palerme pour et avec la Libye, Conclusions	2018-11-13	1
Engagement de réconciliation et de coopération entre la famille et les amis dans la région de Tajoura et Souk Jumaa	2018-09-07	1
Engagement de réconciliation entre les villes de Zawiyyah et al-Zintan	2018-05-10	1
Déclaration finale de la réunion de réconciliation entre Zintan et Zawiyya	2018-04-17	1
Déclaration commune (Paris)	2017-07-15	1
Accord définitif entre Zintan et Mashashiyya	2017-05-18	1
Déclaration du Forum du Fezzan pour la Libye	2018-02-20	2
Accord de réconciliation entre les tribus Zintan et Mashashiyya	2017-05-18	2
Accord d'honneur social pour les tribus de Tarhūnah, et les tribus de Ghriyān, Mashāhiyyah, Al-Qal'ah, Yafrin, Jādū, Kābāw, Nālūt et Wāzin	2017-02-08	2
Procès-verbal de l'accord Misrata-Tawagha sur le retour des personnes déplacées et l'indemnisation des personnes affectées	2016-08-31	2
Appel humanitaire pour Benghazi	2016-03-16	2
Accord politique libyen (Accord de Sukhairat)	2015-12-17	2
Communiqué final : Dialogue global pour le calme et la paix dans les montagnes de Nafusa	2015-03-19	2

Source : Base de données PA-XNote:

1 = Les réfugiés/personnes déplacées sont simplement mentionnés, la disposition peut être considérée comme rhétorique, sans détails ni substance.

2 = l'accord contient une ou plusieurs dispositions sur les réfugiés/personnes déplacées ; ces dispositions sont détaillées ou comportent une clause claire contre la discrimination.

3 = l'accord traite de manière substantielle et substantielle les questions liées aux refugiés/personnes déplacées, en fournissant des détails sur les modalités de mise en œuvre ; alternativement, l'accord contient des dispositions assez détaillées et inclut une clause anti-discrimination.

Tableau 3 : Accords de paix au Yémen avec mention des réfugiés, 2012-2018

Accord	Date	Refugiés/Personnes déplacées
Accord d'échange de prisonniers, de détenus, de disparus, de détenus arbitraires et de personnes disparues de force, ainsi que de personnes assignées à résidence.	2018-12-17	2
Accord concernant l'échange de prisonniers, de détenus, de dépouilles mortelles et de personnes disparues	2018-01-18	3
Déclaration sur la sécurité dans le gouvernorat d'Ibb	2015-06-02	1
Document sur les résultats de la conférence de dialogue national	2014-01-25	3
Accord entre les Bani Maudhah, Bani al-Shurayfi et Bani Rassam à Utmah, Dhamar	2014-01-20	1

Source : Base de données PA-X

Note :

1 = Les réfugiés/personnes déplacées sont simplement mentionnés, la disposition peut être considérée comme rhétorique, sans détails ni substance.

2 = l'accord contient une ou plusieurs dispositions sur les réfugiés/personnes déplacées ; ces dispositions sont détaillées ou comportent une clause claire contre la discrimination.

3 = l'accord traite de manière substantielle et substantielle les questions liées aux réfugiés/personnes déplacées, en fournissant des détails sur les modalités de mise en œuvre ; alternativement, l'accord contient des dispositions assez détaillées et inclut une clause anti-discrimination.

4. Chapitre 4

Repatriation: potential contributions to post-conflict economic development:

Semih Tumen

4.1. Introduction

Following the Arab uprisings, many countries in the MENA region – especially Iraq, Libya, Syria, and Yemen – have experienced violent conflict, resulting in huge political, institutional, and economic destruction. Millions of people have been forced to leave their homes. The physical, financial, and human capital resources of those countries have fled to safety.

This chapter discusses the economic cost of conflict, post-conflict growth scenarios, and the potential contribution of repatriation to political transition, post-conflict development, economic growth, and reconstruction in four Arab countries: Iraq, Libya, Syria, and Yemen. The intensity of violence has declined significantly, and political problems have changed nature in those countries recently. But the conflicts are not yet over, and a massive return of physical and human capital back to those countries (especially Syria) in the short term is still a remote possibility. Nevertheless, policy-makers should start discussing alternative scenarios for repatriation and economic reconstruction in conflict countries with the ultimate purpose of streamlining transition and normalization.

The plan of this chapter is as follows. It starts with a detailed analysis of the current economic situation in the four countries based on satellite-data estimates. The purpose of this exercise is to provide rough estimates for the extent of physical destruction, to demonstrate the lack of economic opportunities in these conflict countries, and to emphasize the importance of designing feasible and sustainable economic and political reconstruction scenarios. The methodology is described in detail, and a comparison of the baseline estimates with other estimates in the literature is performed.

There follows an analytical framework that could enable policy-makers to understand the reconstruction and post-conflict growth dynamics. The respective roles of public and private investment are discussed. Empirical estimates of post-conflict growth are reviewed. Results of a simulation exercise focusing on various counterfactual scenarios about post-conflict development paths in Syria are discussed and interpreted. The following section reviews the literature on the impact of return migration/repatriation on economic growth performance and other outcomes in the countries of origin. Country experiences are analyzed, and the main lessons are listed. The final section lists policy recommendations along with a brief discussion of concluding remarks.

4.2. The economic situation in the conflict countries

The Arab uprisings have shaken the political and economic foundations of many countries in the MENA region. Some countries have reacted positively by quickly restoring stability and implementing reforms to enhance resilience to shocks, while others – such as Iraq, Libya, Syria, and Yemen, Libya – have experienced

devastating wars and terrorism with huge physical and human capital costs, large-scale institutional degradation, multi-dimensional conflict, and state failures. Millions of people have been forced to leave their homes. Cities, cultural heritage, and physical infrastructure have been utterly destroyed.

Research on political conflict in the MENA region has mostly focused on the refugee crisis and the potential impact of refugee waves on several key outcomes for natives residing in host countries – such as employment, wages, consumer prices, housing prices/rents, health status, crime rates, schooling, environmental outcomes, and firm openings (see, for example, Del Carpio and Wagner, 2015; Balkan and Tumen, 2016; Tumen, 2016; Ceritoglu et al, 2017; Assaad et al, 2018; Balkan et al, 2018; Akgunduz et al, 2018; Akgunduz and Torun, 2018; Fallah et al, 2019; Tumen, 2018; Tumen, 2019; Aksoy and Tumen, 2019; Mamei et al, 2019). Political economy consequences of refugee movements have been the main concern driving this agenda (Altindag and Kaushal, 2017). With a few exceptions, economists seem to have mostly ignored what has happened within the conflict countries. This negligence is partly due to a lack of systematic and healthy data on the state of the economies in the post-conflict era.

This section develops a systematic approach to generating credible data using data science techniques with the ultimate purpose of measuring the economic cost of conflict in the afflicted countries. The main data source is the satellite images processed by means of the geographical information systems (GIS) methods. The focus will be on four afflicted countries: Iraq, Libya, Syria, and Yemen. These are the countries that have experienced the most severe physical and economic destruction in the region. A set of preliminary calculations shows that GDP and physical capital stocks are almost halved in some of those countries.

Specifically, the data provided by the National Geophysical Data Center of the United States are used to compare the night-light intensities before and after the conflict in those four countries. Economists have recently started to use night-light data measured by satellites (see, for example, Henderson et al, 2012).⁷² The night-light data serve as a proxy for local economic activity and exhibit a strong correlation with other major welfare indicators. Indices are constructed combining the contrast and dispersion of night-lights within fine-grained geographical regions, and then the time series evolution of those indices are reported.

In a recent series of work, Ceylan and Tumen (2018, 2019) use satellite data provided by the National Geophysical Data Center of the United States to compare the night-light intensity in Syria before and after the conflict began. Using the GIS methods adopted in related research, they construct indices combining the contrast and dispersion of the night-lights, and report the time series evolution of those indices both for the entire country and at regional level. The policy implications are discussed.

Technically, this approach has two major advantages. First, night-light intensity is a good alternative measure of income growth at national level. Any potential measurement error due to errors in satellite data will most likely be uncorrelated with measurement errors associated with classical GDP calculation methods. Thus, night-light data can be a complementary source of information in measuring national income.

Second, economic analysis of regional growth and of the impacts of policies and events on cities is hindered by the absence of regular measures of local economic activity. The night-light data are available at a far greater degree of geographical fineness than is attainable by any standard income and product accounts. GDP numbers are not systematically available at a regional level in most countries. Much of the interesting variation in economic growth takes place within countries rather than between countries. Therefore, the GIS methods provide a robust basis for measurement and analysis of economic activity at regional level.

⁷² See also Michalopoulos and Papaioannou (2013a, 2013b), Hodler and Raschky (2014), Alesina, Michalopoulos, and Papaioannou (2016), Rohner, Thoenig, and Zilibotti (2013), and Storeygard (2016).

Our experience suggests that economic reconstruction in conflict-affected regions cannot be successfully achieved without a feasible and sustainable roadmap. Estimating the economic cost of conflict in Iraq, Libya, Syria, and Yemen – the four most severely destroyed countries in the MENA region – would serve as a robust and technical starting point, and a basis for policy debate on post-conflict reconstruction and economic growth. Although economic growth indicators exist for some those countries, they are highly unreliable, and therefore can be misleading due to the lack of a stable/trusted national statistical infrastructure.

To perform this task, satellite data have been collected to construct economic activity indices using the night-light data for Iraq, Libya, Syria, and Yemen. The indices are constructed at the aggregate level for each country. The data period is 1994-2018, with some breaks in 2014 and 2018 for some regions. It should be noted that the timing and duration of conflict differ across those four countries; so, a detailed examination of the existing data horizon is required to understand the impact of the conflict. Technical details on the methodology are provided below.

4.2.1. Methodology

In this part, the measurement methodology is described in detail.⁷³ The United States Air Force satellites – the Defense Meteorological Satellite Program – have been orbiting the earth 14 times a day. The satellites have used their sensors to record the earth-based lights since the 1970s – there has been a digital archive open to public use and available for research since 1992. The satellites were originally designed to collect meteorological information, that is, cloud images, mostly for forecast purposes; the night-lights from human settlements are also collected in the course of orbiting. Images from every location on earth are recorded by each satellite every night between (local time) 8.30pm-10pm. The observations are processed by the National Geophysical Data Center, where certain data cleaning activities are carried out. First, the observations from locations experiencing the bright half of the lunar cycle are removed. Second, summer observations with late sunsets are dropped. Third, the polar lights (the auroral lights) are removed. Fourth, observations obscured by clouds are dropped. And, finally, observations from the locations where there are forest fires are also eliminated.

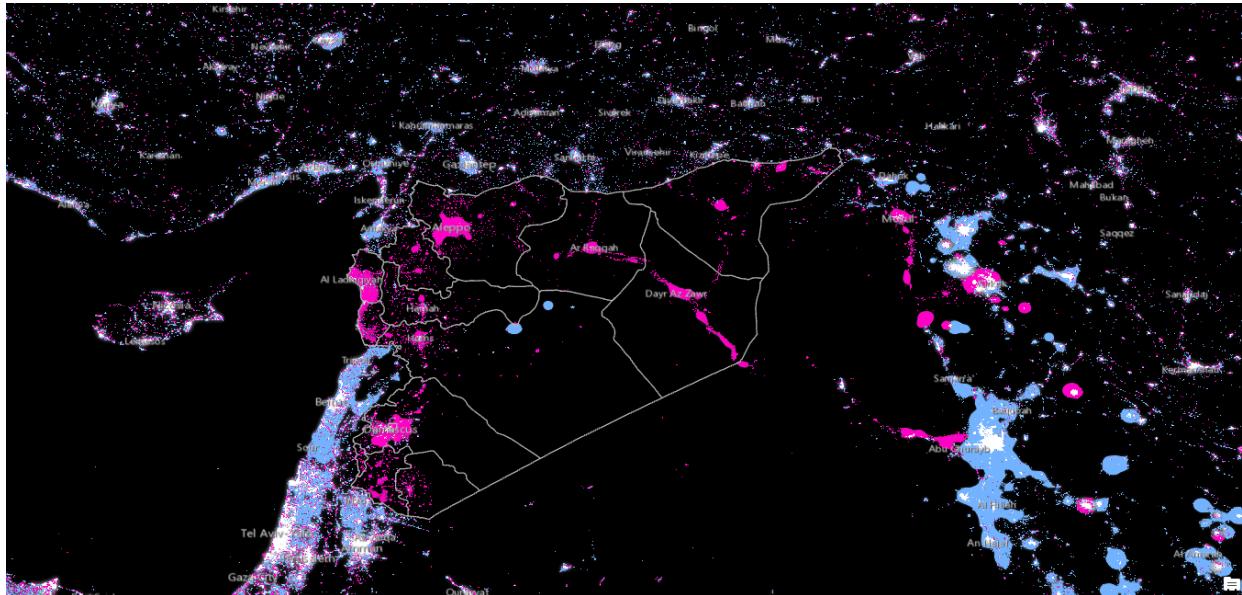
The purpose of this data cleaning/processing is to end up with a data set consisting solely of lights produced by human activity. This data set reflects man-made outdoor and also some indoor activity, which proxy aggregate economic activity for each observation. At the end, valid observations are averaged over nights for each satellite in a given year and a large data set with satellite-year variation for each location on earth is constructed. Those locations are classified as 'pixels' (around 0.86 square kilometers at the equator). The reported pixels are placed between 65 degrees south and 75 degrees north latitude. The excluded pixels fall into the Arctic regions, where a very tiny and negligible fraction of human activity is recorded. For each pixel, observations are averaged across satellites to obtain pixel-year data, which is also used in the analysis in this section.

The pixel-year data is described by an integer number ranging between 1 and 63. A tiny fraction of data from very densely populated and rich locations are top-coded to take the value of 63. As Henderson et al (2012) clearly indicate, the quality of observations decline with the age of the satellite. So, year fixed effects are used to control for the satellite age effect in statistical analysis. Figure 1 provides an example of a satellite image for Syria, Lebanon, Iraq, Northern Jordan, and Southeastern Turkey. The pink color represents the locations for which the light intensity in 2012 declined as of 2016, while the blue color represents the locations for which the light intensity in 2012 increased as of 2016. Clearly, the picture is consistent with the movement patterns

⁷³ See Henderson et al (2012) for more technical details and additional analyses.

of forcibly displaced Syrians. Below, the results of the satellite data analysis are presented for Iraq, Libya, Syria, and Yemen.

Figure 1. Satellite image documenting the movement patterns of forcibly displaced Syrians between 2012 and 2016.



Source: Ceylan and Tumen (2019) and the National Geophysical Data Center of the United States.

4.3. Results for Arab conflicts

4.3.1. The conflict in Iraq

The conflict in Iraq has been one of the most profound, complicated, and long-lasting ones in the MENA region. The 1980-1988 Iran-Iraq War and the invasion of Kuwait by Iraq in 1990 are not covered in our data set. So, the main focus is on the most recent major conflict in Iraq, which started in 2003 and continued until the withdrawal of US troops in 2011. After the emergence of terrorism in the northern region of the country at the end of 2014, a local conflict has re-emerged especially in Northern Iraq, which still continues locally and intermittently.

Figure 2: Aggregate economic activity in Iraq between 1994-2018 measured in terms of satellite-based night-light data.

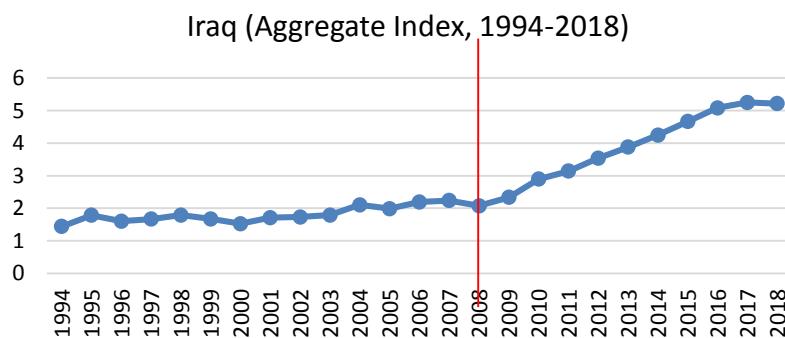


Figure 2 plots the night-light index constructed to characterize the trends in the level of overall economic activity in Iraq between 1994 and 2018. Two main episodes are observed during this time period: 1994-2008; and 2008-2018. The first period is characterized by political instability, civil conflict, international disputes, wars, and heavy economic sanctions. The economic activity is nearly stagnant, averaging approximately 3% annual growth over 15 years despite booming oil prices – which is low in developing country standards. The second period is an episode of gradual resolution of disputes and selective lifting of economic sanctions. The annual rate of economic growth – measured by the evolution of satellite-based night-lights – is above 10%. With the increase in the intensity of local conflict after 2016, the economic activity has again become stagnant. The Iraqi case suggests that there is a strong positive correlation between conflict, economic sanctions, and economic growth.

4.3.2. The conflict in Libya

Libya has constantly experienced international disputes and conflict in the past three decades, which resulted in the ouster and death of the former leader Muammar Al-Qaddafi in October 2011. The post-Qaddafi era did not bring peace either ; the civil conflict has continued and risks of further outbursts of violence are still alive.

Figure 3: Aggregate economic activity in Libya between 1994-2018 measured in terms of satellite-based night-light data.

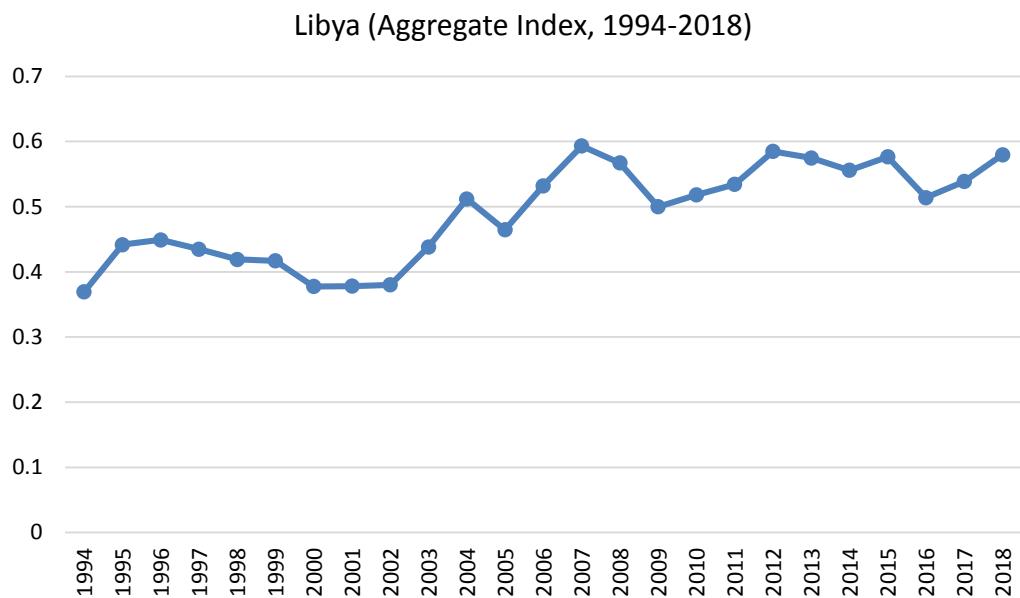


Figure 3 demonstrates the trends in satellite-based night-light intensity in Libya between 1994 and 2018. The period between 2002 and 2008 has exhibited the strongest economic growth in the recent history of the country. It was the period in which the Qaddafi regime built good relationships with the Western world—for example, the US Secretary of State made the highest-level official US visit to Libya in 2008 since 1953; Qaddafi paid the first official visit to Italy the year after. As part of the uprisings in the Arab world, an anti-Qaddafi uprising emerged in 2011 in Libya and the regime was ousted. The country has been experiencing a civil conflict since then, and it has struggled to reconstruct state institutions in the post-Qaddafi era. As a result, economic activity is stagnant, and there are substantial political and economic uncertainties. The Libyan experience also shows that conflict undermines long-term economic growth.

4.3.3. The conflict in Yemen

The civil conflict in Yemen started in 2011 and the main inspiration was again the Arab uprisings. The Houthi expansion during the 2011-2015 period transitioned into violent armed conflict after 2015. Yemen has been among the least developed countries in the region, and the heavy conflict has generated a dramatic humanitarian crisis. Millions of Yemenis have needed humanitarian assistance, and the risks of famine and epidemic disease are still alive.

Figure 4: Aggregate economic activity in Yemen between 1994-2018 measured in terms of satellite-based night-light data.

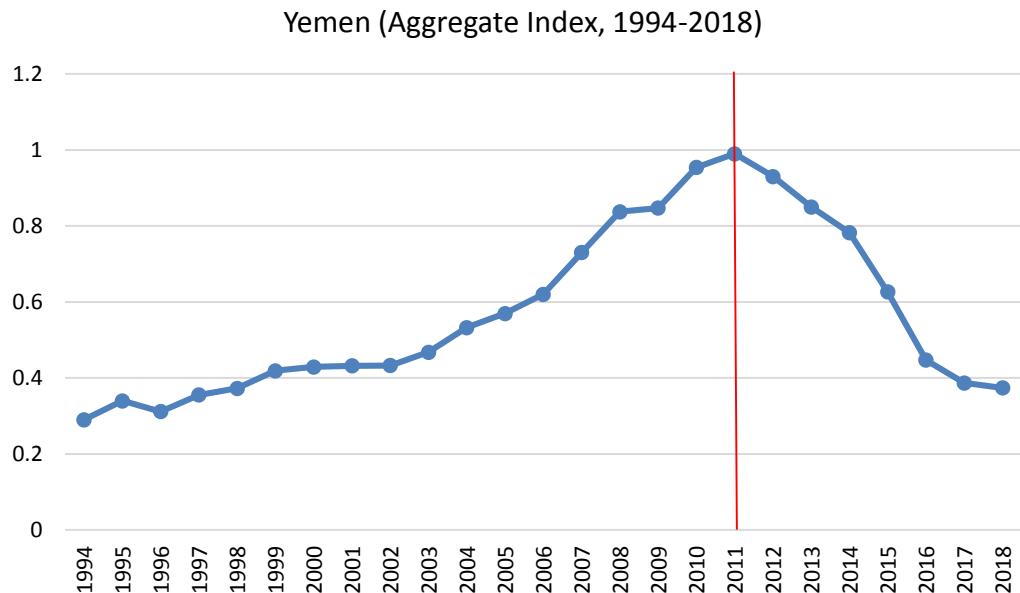


Figure 4 depicts the trends in the aggregate index constructed using the night-light series. There are two episodes. The first is until the end of 2011; the second one begins in 2012 and still continues. During the first period, the Yemeni economy expanded rapidly and benefited from the favorable economic conditions in the region due to booming oil prices. In the second period, however, the economy experienced a rapid decline and the economic environment returned to its conditions in late 1990s, which basically means that the extent of economic destruction has been huge. The country is still struggling to overcome the sources of internal and international disputes. There is also a lack of domestic and international coordination in terms of improving the general institutional structure and the key institutions in the country.

4.3.4. The conflict in Syria

The Syrian conflict, which started to escalate in the spring of 2011, has displaced millions of Syrians. Based on the most recent UN figures, around 5.6 million Syrian refugees have fled to neighboring countries, which has had important socio-economic impacts on the entire MENA region and most of Europe. The conflict in Syria is different from Iraqi, Yemeni, and Libyan conflicts in that it generated one of the largest refugee waves in the past century. This suggests that the Syrian conflict entails large human capital destruction, which may have irreversible consequences for the country's economic growth potential in the long term.

Figure 5: Aggregate economic activity in Syria between 1994-2018 measured in terms of satellite-based night-light data.

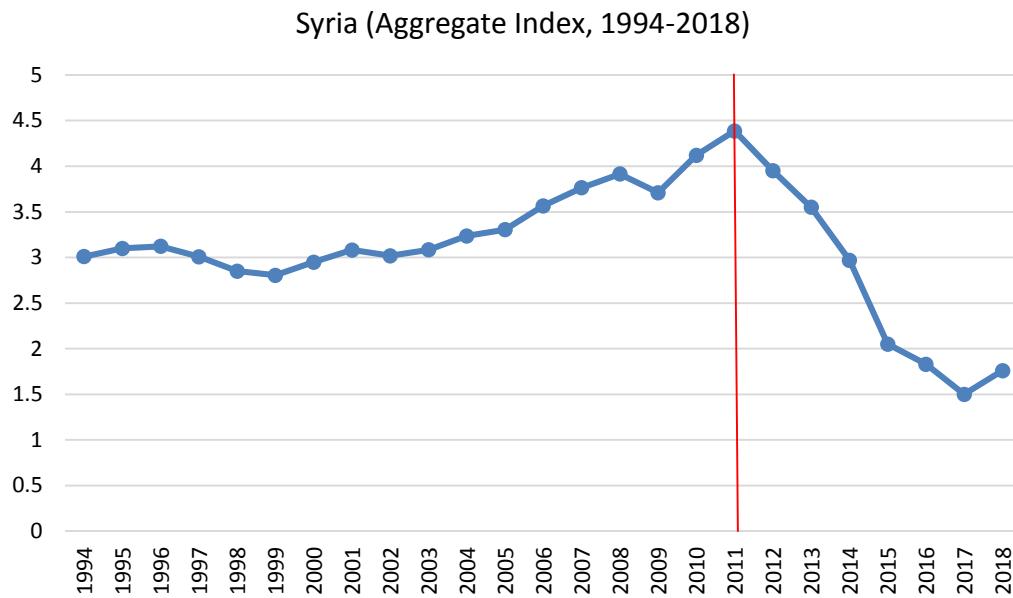


Figure 5 plots the trends in economic activity in Syria based on satellite data covering the period between 1994 and 2018. The figure suggests that the Syrian conflict has had devastating economic consequences. The level of night-light intensity is way below its level in the mid-1990s. In comparison with Iraq, Libya, and Yemen, the Syrian economy is in a much worse situation in terms of physical destruction along with vanished human capital and destroyed institutions. Any reconstruction efforts for the Syrian economy should entail serious repatriation efforts in addition to investments in physical infrastructure and institutions.

4.3.5. Comparison with existing estimates

The estimates presented in this section suggest that the scale and intensity of the violence and destruction in the region have been unprecedented in recent history and the extent of economic destruction is the largest in Syria. The death toll in Syria, as of the first half of 2019, has reached 570,000 according to the calculations of the Syrian Observatory for Human Rights. The UN Economic and Social Commission for Western Asia (ESCWA) performed a very detailed study to estimate the economic costs of the Syrian civil war and conflict. According to their estimates, the destruction of the physical capital stock by the end of 2017 had reached almost \$120 billion (ESCWA, 2018). Another detailed study calculating the cost of the Syrian conflict was conducted by the World Bank. Their estimates suggest that the cumulative loss in GDP reached \$226 billion – approximately four times Syrian GDP in 2010 – between 2011 and 2016 (World Bank, 2017). Finally, Devadas et al (2019) use a version of the World Bank's long-term growth model (augmenting public capital and infrastructure investments) and show that real GDP in Syria contracted by 12% per year on average over the 2011-18 period. These estimates are largely in agreement with the satellite-based estimates presented in this section.

4.4. Post-conflict growth potential

4.4.1. An analytical framework and some preliminary findings

To understand the potential contribution of repatriation to post-conflict economic growth and development in the conflict countries (and also the interaction between repatriation and economic growth), it is useful to

think in terms of an analytical framework that appropriately incorporates the key drivers of growth in low- and middle-income countries with a long-term perspective. Those drivers typically include public capital, public infrastructure investments, private capital investments, human capital, total factor productivity, demographics, and labor market outcomes. Those elements are typically embedded in large-scale economic growth models in a theory-consistent way. One prominent example is the long-term growth model of the World Bank (see, for example, Hevie and Loayza, 2012; and Loayza and Pennings, 2018) and its extensions embedding public capital/infrastructure – see Devadas and Pennings (2018). These versions of the model are particularly useful in assessing the post-conflict growth potential of conflict countries because they practically allow for key quantitative exercises comparing various counterfactual scenarios under certain assumptions.

The analysis in Section 2 demonstrates that Iraq, Libya, Syria, and Yemen suffer from severe degradation in the quantity and quality of physical capital and infrastructure, which has substantially reduced the level of GDP and the growth capacity of those countries. Economic reconstruction of conflict countries in the region substantially relies on rebuilding the capital stock in those countries. It should be emphasized that investment in public capital will be key, especially in the initial stages. The findings reported by Devadas and Pennings (2018) largely confirm this conjecture. Using an extended version of the World Bank's model, they discuss the role of public capital/infrastructure in increasing economic growth potential in low- and middle-income countries. Public capital and infrastructure have been among the key drivers of economic growth and have become a key pillar of development strategies in emerging economies – China's infrastructure-led growth strategy is the best-known example. Although there is a disagreement in the literature about the magnitude of the effect of public infrastructure on growth in developing countries (Calderon and Serven, 2014), the consensus is that public capital/infrastructure investment positively affects the growth potential of emerging economies through various direct and indirect channels/mechanisms. The main findings of Devadas and Pennings (2018), which also have important lessons for the conflict countries, can be summarized as follows:

- **Conflict countries need substantial amounts of public investment:** The effect of public investment on growth is quite high when (1) the initial public capital/output ratio is low, that is, when public capital is scarce; and (2) the public investment is in the form of essential public infrastructure; while the contribution of public investment to economic growth is small in countries with abundant public capital. Civil conflict and internal war have largely destroyed public capital in conflict countries in the region. This finding suggests that Iraq, Libya, Syria, and Yemen will benefit significantly from large amounts of public capital investment, especially in the form of essential infrastructure.
- **Private investment boosts economic growth in the short term:** Private capital investment has a large impact on economic growth in the short term in low- and middle-income countries, while the size of the effect fades away quickly and becomes smaller in the long term. This implies that attracting large amounts of private capital investment would be important to have a notable short-term boost in economic growth. In other words, complementing public capital investment with private investment in the conflict countries will have a high return on economic growth in the short term.
- **High-quality public investment generates large growth dividends:** Based on a novel index measuring the quality of public investment, Devadas and Pennings (2018) show that high-quality public investment – even when the quantity is kept constant – improves efficiency and increases growth potential substantially in low- and middle-income countries. The quality of public capital and infrastructure is typically poor in the region and the quality dimension even got worse due to civil conflict in afflicted countries. This finding suggests that new public investments should also aim to improve the quality and efficiency of public capital in those countries.

4.4.2. Existing empirical evidence on post-conflict recovery

To assess the potential for post-conflict recovery in the MENA region, it would be useful to look back into the conflict cases in the past and extract some insights from the growth experiences of other conflict countries in recent history. The loss in economic growth potential is large especially in Syria, but history suggests that a quick recovery along with strengthened socio-economic fundamentals beyond the pre-war situation need not be a remote possibility – if permanent political stability is achieved in a peaceful and inclusive way.

Findings of some of the relevant literature can be summarized as follows. Chen et al (2008) perform an event study design using cross-country data on 41 countries between 1960-2013 for the purpose of analyzing the post-civil-war economic situation and developments. The main finding is that sustaining peace and political stability in the long term increases the possibility of surpassing the pre-conflict economic performance in conflict countries. There are other studies focusing on the Second World War and the economic performance of the afflicted countries in the post-war period (see, for example, Organski and Kugler 1977; 1980).

There is another set of papers arguing that countries exposed to large negative output shocks performed very well in the following decades due to reconstruction dynamics (Milionis and Vonyo, 2015). Countries like Iraq, Libya, Syria, and Yemen have experienced massive destruction of factors of production due to war and conflict in the aftermath of the Arab uprisings. The lessons from the reconstruction efforts after the Second World War and insights from other experiences might be useful in evaluating the post-conflict growth potential of the afflicted countries in the region. The similarities and differences between the conflict countries and the countries experienced civil conflict in the past should be carefully assessed to extract useful lessons from the relevant historical events.

For example, as Devadas et al (2019) suggest, 'One of the key lessons from the experience of post-WWII growth in the European countries and Japan, for example, was that the rapid growth impact of the massive rebuilding of physical capital was made possible, not only by the Marshall Plan resources, but also by the relatively limited war time depreciation of the human capital base and technological potential (Smolny, 2000).' The conflict in the region following the Arab uprisings has mostly generated large refugee flows. Although the Syrian case is an extreme example, long-term war and conflict in the afflicted countries led to human capital flight to safety, which is a major challenge. Reallocation of production factors in the post-conflict era is another important issue. In an early paper, Janossy (1969) highlights this issue by arguing that although higher returns to physical capital investment is an important factor improving the growth performance in the post-conflict period, the roles of economic reorganization and reallocation of factors of production should not be ignored.

4.4.3. Post-conflict growth scenarios in Syria

The Syrian crisis has had devastating humanitarian consequences due to the huge volume of forced displacement it generated during the civil war. Almost two thirds of the 21 million Syrians have been forced out of their homes due to conflict – this figure includes both refugees and internally displaced individuals. As of today, Syrian refugees account for approximately one quarter of the total number of refugees in the world. Similarly, internally displaced Syrians are estimated to be around one fifth of the total number of internally displaced persons in the world. These numbers suggest a huge loss of human capital stock in Syria, which implies that all reconstruction plans should include an effective repatriation plan to bring the country's productive human capital and labor resources back.

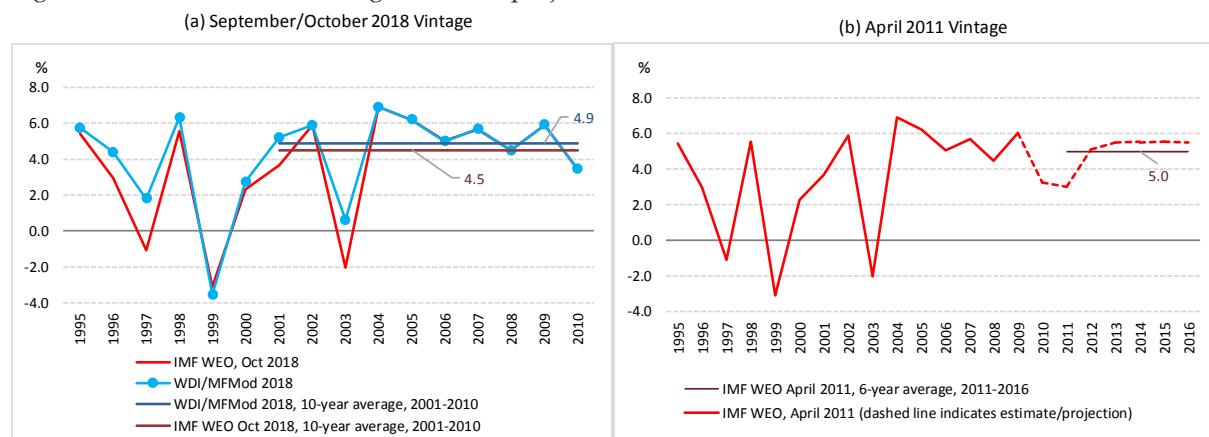
Although Section 2 provides estimates for the economic cost of conflict in the afflicted countries, a more theory-consistent approach is needed to incorporate some realistic counterfactual exercises and analyze the post-conflict growth scenarios. Devadas et al (2019) offer such an approach. Specifically, they use the World Bank public capital model of Devadas and Pennings (2019) (i) to produce a simulated 'no conflict scenario' as

a counterfactual exercise; (ii) then, to calculate the cost of conflict; and (iii) to evaluate the post-conflict growth potential in Syria. The after-war simulations are performed based on three counterfactual exercises featuring different settlement scenarios:

- First, a moderate scenario, which is the baseline scenario, incorporating the 'Sochi-plan' carried out by Iran, Russia, Turkey, and international organizations.
- Second, an optimistic scenario cast based on long-term political settlement operated and monitored by the UN.
- And, finally, a pessimistic scenario featuring fragmented political power.

These three scenarios also accompany three different levels of reconstruction assistance and repatriation volumes (therefore, different levels of public and private investment; different human capital levels): the optimistic scenario features a large amount of reconstruction assistance and repatriation, while both are lower in the pessimistic scenario. The no conflict scenario has trivial assumptions on reconstruction assistance and repatriation volumes.

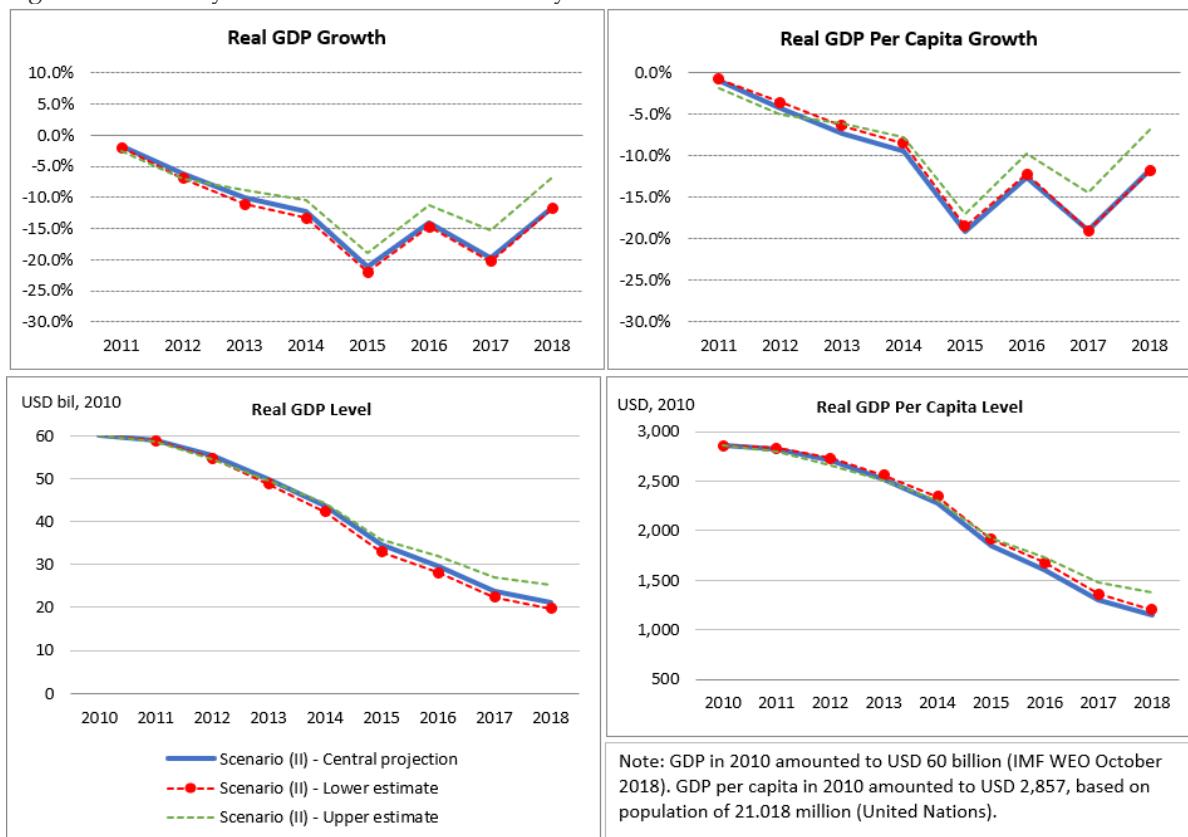
Figure 6: Pre-conflict real GDP growth and projection.



Source: Devadas et al (2019).

Under the 'no conflict' counterfactual exercise, the estimates suggest that annual real GDP growth averaged around 5.3% between 2011 and 2018 (see Figure 6), which would increase real GDP from \$60 billion in 2010 to \$91 billion in 2018. Similarly, real GDP per capita increased from \$2,857 in 2010 to \$3,774 by 2018. The cost of conflict is estimated to be around -12% real GDP growth per year on average from 2011 to 2018 (see Figure 7). This huge economic destruction in GDP implies that the level of real GDP as of 2018 is around \$23.2 billion. Devadas et al (2019) further document that: 'Comparing the conflict versus no conflict simulations suggest a cumulative loss in GDP potential of about \$300 billion over 2011-2018. The depletion of factors of production alone may account for about 87% of the negative GDP growth on average, and further, about 64% of the average negative growth is due to physical capital destruction. Physical capital destruction reflects the compounded effects of large outright damages, low new investments, and a falling output base, that is adversely affected by all growth drivers. Demographics and labor account for about 15%, human capital 7%, and total factor productivity 13% of negative GDP growth on average over the conflict years.'

Figure 7: Conflict years calibration for GDP in Syria.



Source : Devadas et al (2019).

Their optimistic scenario, which features high investment within the first decade, suggests that Syria will surpass its 2010 GDP and GDP per capita levels in 10 years. The pessimistic scenario, which embeds the assumptions of limited guarantees for micro security/property rights, low reconstruction funds, and low investment, suggests that it would take two or three decades for Syria to catch and surpass its 2010 GDP and GDP per capita levels. In the optimistic and pessimistic scenarios, average real GDP per capita growth would be 8.1% and 3.1% annually.

These findings imply that high post-conflict economic performance is possible in Syria if long-term political stability is achieved, market-friendly mechanisms are redesigned to obtain efficient allocation of resources throughout the economy, appropriately designed reconstruction and repatriation programs are implemented, and those programs are supported by sustainable financing facilities.

4.5. Review of the existing results and country experiences

There are several similarities and differences between return migration and repatriation. Both terms refer to going back to the home country after spending some time in a destination country. The main difference is that, in general, return migration refers to going back to the home country for 'economic' or voluntary migrants, while repatriation refers to going back to the home country for 'forced' migrants or refugees. In this section, a brief overview of the literature discussing the impact of return migration and repatriation on both the home and host countries is presented. Although the literature on return migration is rather rich, there is relatively little academic discussion of the impact of repatriation on various economic and social outcomes.

The main purpose of this chapter is to compile the existing evidence on both types of returning behavior, and also to extract key lessons and policy implications for today's refugee crises, especially the one in Syria.

Contrary to widespread belief, a non-negligible fraction of immigrants leaves the host country within a few years of arrival (Dustmann and Görlach, 2016). According to an OECD report, 20-50% of the immigrants leave the host country within the first five years (OECD, 2008). The emigration patterns of foreign-born individuals vary across countries and regions. For example, the emigration rates are lower in the United States, Canada, Australia, and New Zealand, while they are higher in most of Europe. Those who leave the host country either move to another host country or go back home.

One main implication of temporary (or return) migration is that the ones who choose to leave the host country are probably a selected set of immigrants; therefore, focusing only on the stayers may lead to biased estimates from the perspective of the host country. Another implication is that 'return intentions' shape the economic decisions of immigrants. For example, the expected duration of stay may determine the intensity of human capital investment, amount of savings, and career choice; moreover, these patterns may differ across countries and time periods.

Perhaps the questions most relevant for our context are whether voluntary immigrants or refugees have stronger intentions to leave the host country and how the differences in those intentions affect their behavior. Cortes (2004) argues that refugees intend to stay longer in the host country than economic immigrants, and they are also more willing to invest in their human capital after arriving in the host country than economic immigrants. A similar result is reported by Khan (1997). Dustmann (2008) argues that the differences in the intentions to stay affect the human capital investment decisions of the second generations; specifically, the sons of the parents who intend to stay longer in the host country are more likely to attain a post-secondary degree. For savings, a number of papers – including Merkle and Zimmermann (1992), Dustmann and Mestres (2010a), Pinger (2010), and Bauer and Sining (2011) – show that immigrants who are more willing to return tend to save more and have higher remittances than those who are less willing to return.

Another very important issue is the potential impact of remittances, return migration, and/or repatriation on the economic outcomes in the home country. There is a large body of literature trying to address these questions (see Rapoport and Docquier, 2006, for a survey). Remittances can be defined as a major channel through which migration may influence the wellbeing of the individuals living in the countries of origin. Remittances are also affected by the temporariness of migration. Temporary immigrants are more likely to leave their parents behind (Funkhouser, 1995) and they are less likely to move their assets (Dustmann and Mestres, 2010b). If refugees are less likely to return home than economic immigrants, then they will also be less likely to leave their parents behind and more likely to move their assets into the host country.

Other than the remittances channel, return migration and/or repatriation also affect the outcomes in the country of origin directly through the human capital channel. If the returning migrants are high-skilled ones, then return migration has a clear positive impact on the economic outcomes in the home country – even when the initial migration decision is highly selective (see, for example, Domingues Dos Santos and Postel-Vinay, 2003). This suggests that permanent high-skilled migration has negative effects on the long-term human capital capacity of the home country.

In a more general setting, temporary migration has two opposing effects on the aggregate human capital level of the home country. First, temporary migration may be reducing the human capital intensity of temporary migrants, which imposes a negative impact. Second, return migration generates significant knowledge diffusion and improves the technology/know-how in the home country (Dustmann et al, 2011). As a separate

issue, Spilimbergo (2009) argues that return migrants may reconstruct the institutional structure in the home country and increase institutional quality.

These findings suggest that – perhaps due to trauma and other psychological factors, economic destruction in the home country, higher expected returns in the host country, etc. – the refugees might have strong incentives to stay in their host countries, they may have strong intentions to invest in both their own and their children's human capital, and they may have weak intentions to save and generate remittances. Possible repatriation policies should take these findings into account.

There are various studies investigating the impact of repatriation on host countries' economic outcomes. In an early study, Hunt (1992) investigates the impact of the 1962 Algeria repatriates on labor market outcomes in France. She reports a slight decline in wages and a small increase in the unemployment rate in response to the repatriation movement. Carrington and de Lima (1996) 'examines the labor market effect of the retornados who immigrated to Portugal from Angola and Mozambique in the mid-1970s following Portugal's loss of its African colonies.' They document larger negative effects of repatriates on the Portuguese labor markets than Hunt (1992) documents for France. In a more recent study, Aydemir and Kirdar (2017) aim to estimate the impact of Turkish repatriates from Bulgaria on labor market outcomes in Turkey. They document significant increases in unemployment rates, especially for younger workers and for the ones in direct labor market competition with the repatriates – that is, similar skill groups.

In a different strand of the literature, Lee et al (2017) investigate the impact of repatriation of Mexicans out of the United States on the outcomes of US natives. They report that, contrary to the common claim, Mexican repatriation did not expand employment opportunities for US natives. Similarly, Clemens et al (2018) show that 'the bracero' – for example, the exclusion of Mexican farmers from US agriculture – did not improve wages and employment for native US workers in the agricultural sector. The evidence suggests that repatriation has slightly negative effects on the wages and employment conditions in countries of origin; but it has not improved the labor market outcomes of natives in host countries.

Although these findings are useful, the papers reviewed above deal mostly with developed countries and their migration counterparts, while the situation in Syria is different in various ways. Most importantly, Syria has lost a substantial fraction of its workforce in the form of forced migration, so the context is different. It is most likely the case that successful repatriation of Syrian refugees – once peace is established, institutions are rebuilt, and political/economic stability is achieved in the long term – will substantially improve the general economic situation in Syria.

It is important to take a closer look at countries and context that are more similar to Syria. Harild et al (2015) address exactly this issue and present eight examples of refugee return for countries that are rather similar to the Syrian context : Afghanistan, Angola, Bosnia-Herzegovina, Burundi, Cambodia, Iraq, Liberia, and South Sudan. These eight cases are reviewed below along the lines Harild et al (2015) discuss in their study.

4.5.1. Afghanistan

Following the Communist coup in 1978, a civil conflict emerged in Afghanistan, which generated a large refugee wave mostly towards Pakistan and Iran. Over almost 10 years of war and conflict, more than five million Afghans fled to safety – more than three million went to Pakistan and around two million to Iran. A gradual repatriation movement started in late 1989 after Soviet troops left Afghanistan. Refugees started to return in huge masses after the collapse of the Communist regime in late 1991. Although civil conflict in Afghanistan continued in different forms, the repatriation wave continued and, by 2000, more than four million refugees had returned.

The repatriation process was assisted by the UN and other international and local NGOs, as well as the Pakistani and Afghan governments. To facilitate the return of refugees, who were originally residing in rural areas before the refugee wave had started, large-scale projects were concurrently implemented to facilitate the rehabilitation of irrigation systems, seed and fertilizer aid packages were distributed, support was provided to help returnees build their homes, transport infrastructure was improved, schools and government buildings were repaired/rebuilt, and access to sanitized water was provided. Those projects were of benefit not only to the refugees, but also to the relevant communities as a whole. Yet funding was delayed several times and sometimes it was inadequate. In addition, the level of coordination between stakeholders was also sub-optimal. These factors reduced the effectiveness of the assistance programs. After the fall of the Taliban in 2001, another large wave of refugee returns started : another two million Afghani refugees returned within two years. Building on past experiences, the UN and other stakeholders responded more promptly and in a much more organized way to the repatriation wave.

Because of unending conflict and despite intensive humanitarian aid efforts spent over almost 30 years in Afghanistan, the core issues, such as housing, security, and employment, still remain unresolved to a large extent (UNHCR, 2004). Rapidly increasing population (despite huge refugee waves) and the existence of economic/political uncertainties have substantially reduced the effectiveness of reintegration programs. Moreover, the composition of returnees has changed over time and more recent repatriates have headed to urban areas : this has limited the impact of policy interventions, which have mostly targeted the rural areas. The human capital stock and institutional structure of the country have been heavily damaged. Relatively less attention has been devoted by the relevant authorities to rebuilding the key institutions that would supplement economic development efforts in Afghanistan. High-skilled Afghani refugees seem to have permanently left the country and have not yet returned.

4.5.2. Angola

Angola declared independence from Portugal in 1972 and the country immediately fell into a violent civil war with devastating socio-economic consequences. More than four million Angolans fled their home and around 600,000 of them became refugees. The main host countries were Zambia, Namibia, the Democratic Republic of Congo (DCR), South Africa, the Republic of Congo, and Botswana. The civil war was ended in 2002 and a large repatriation wave had started right after the end of the civil war.

Until 2007, around 80% of the Angolan refugees in the host countries had returned, according to UNCHR figures. The main problem was that most of the refugees did not wait for the formal approval of multilateral treaties, which put them at large risk (HRW, 2005). In addition, they could not benefit from any monetary and non-monetary assistance programs and this sudden movement posed additional challenges for the humanitarian aid process. One main problem was that part of the returnees were 'forced' rather than going back voluntarily, which also complicated the repatriation process and reduced the effectiveness of humanitarian aid efforts. Since the return was not motivated by strong pull factors – such as economic reconstruction and sustained political stability – the existing conditions in Angola were not conducive to resettlement and quick reintegration. The international organizations and humanitarian aid programs could not immediately react to quickly changing conditions in the region, and they failed to understand the socio-cultural forces motivating cross-border movements.

4.5.3. Bosnia-Herzegovina

Following the fall of the Soviet Union in late 1991, violent political conflict in Yugoslavia generated ethnic cleansing and systematic expulsion/persecution practices against Bosnian people (Toal and Dahlman, 2011). The Srebrenica massacre of more than 8,000 Muslim Bosnian people in 1995 was officially accepted as genocide by the international community. As a consequence of violent conflict and civil war, around 4.6

million Bosnians fled their home and more than 1.2 million of them became refugees in various host countries across the Europe.

The return of refugees and internally displaced persons were coordinated according to the principles reached in the Dayton Peace Agreement in late 1995. Although the agreement had ambitiously targeted the return of more than two million people within a rather short period of time, only one million of them returned (fewer than 500,000 refugees) 10 years later. The fact that the refugees mostly fled to West European countries with better economic opportunities for them and their families reduced the number of actual returns. One main problem was that the Dayton Peace Agreement focused too much on the mechanics of the return (which generated additional disputes about past ownership of housing/property and the location of returnees) and did not consider or address the socio-political realities of the Bosnian society, which resulted in unusual ethnic 'un-mixing' and segregation. Implementation of micro-credit programs and other humanitarian aid projects by various international organizations did not largely alter this situation.

4.5.4. Burundi

Two large refugee waves moved from Burundi to Tanzania : one in 1972 due to internal ethnic conflict (300,000 refugees) ; and the other in 1993, again due to inter-ethnic violence (350,000 refugees). After 1995, the Tanzanian government closed the door to new refugee inflows and imposed several restrictions on the employment and settlement conditions of Burundian refugees in Tanzania. Internal conflict was continuing during this period and the international organizations (mainly the UN High Commissioner on Refugees, UNHCR) were unwilling to initiate a repatriation program as political stability and safety had still not been reached in Burundi.

After the end of civil war in early 2001, the Tanzanian government and the UNCHR agreed on a repatriation plan ; the initiative started in late 2002. By 2012, approximately 500,000 Burundian refugees had returned home. Building on past lessons, the UNHCR carried out a relatively successful repatriation program as the outcomes and living conditions of the repatriates substantially improved after returning – although issues about ancestral land and earlier property ownership are still largely unresolved (Fransen and Kuschminder, 2012). Extensive micro-credit and employment programs along with development assistance (despite the existence of sustainability concerns) also facilitated the quick adaptation of returnees.

4.5.5. Cambodia

More than 500,000 Cambodians fled to Thailand in response to a violent internal conflict in Cambodia during the 1970s and early 1980s. Around 400,000 of the Cambodian refugees went back home after the 1991 Paris Peace Agreement. The UNHCR and the governments of the two countries agreed on a voluntary return plan, which also included various repatriation assistance and monitoring programs. Vocational training programs and access to micro-credit/finance have been identified to be the key channels motivating a successful reintegration of returnees in the Cambodian case. The overall Cambodian repatriation experience is generally regarded among experts and academics to be a successful example (Eastmond and Ojendal, 1999).

4.5.6. Iraq

The US-led invasion of Iraq generated a huge wave of forced displacement – more than four million Iraqis, around 500,000 of whom were refugees and asylum-seekers. The main host countries in the region were Syria, Turkey, Iran, and Palestine (plus Lebanon and Jordan to a smaller extent). The Iraqi case became more complicated after the spark of a violent internal conflict in Syria, which forced Iraqi refugees back to Iraq and generated a refugee wave from Syria towards Iraq. Existing evidence suggests that the reluctance to return back to Iraq was counterbalanced by the emergence of violent conflict in Syria (UNHCR, 2015).

The political situation in Iraq has been quite volatile and uncertain over the past 15 years. Episodes of conflict and violence were often followed by episodes of relative stability. But the lack of a permanent resolution of political issues coupled with the lack of high-quality protection standards have made the UNHCR reluctant to offer a structured repatriation plan for the Iraqi refugees. The fragile situation in the region is likely to continue to prevent the design of systematic repatriation programs, at least in the short term. The existing return movements are in the form of a rather compulsory or forced return due to increased violence in destination countries.

4.5.7. Liberia

The civil war in Liberia in 1989 has generated around 800,000 refugees, who mostly moved to Ghana to seek temporary refuge. Political stability was re-established in Liberia after the end of the civil war in 2003. The UNHCR designed and led several waves of repatriation from Ghana to Liberia starting from 2004. The initial waves were rather unsuccessful, and the number of returnees remained very low.

The Ghanaian government implemented some coercive measures to reduce the social and economic incentives to stay in Ghana. First, the government excluded the refugees from some employment services. Second, humanitarian assistance was reduced substantially, which put the refugee households in a fragile position. Finally, as the refugee population declined over time, economic activity within the refugee population shrank and the economic incentives to stay in Ghana diminished substantially (Omata, 2012). To sum up, several policies framed as the 'push factors' were the main motivating forces behind repatriation, rather than favorable, supportive, and conducive pull factors originating in the home country.

4.5.8. South Sudan

The Republic of South Sudan was established after a six-year interim period following the 2005 'Comprehensive Peace Agreement', which ended nearly five decades of war and violence in the Sudan region. Uganda was the main host country. Among more than two million refugees, around 550,000 returned within the scope of the repatriation program of the UNHCR, while the majority of the remaining refugees returned spontaneously – that is, with no reference to any repatriation program. The emergence of new civil conflicts in early 2010s generated new waves of displacement, which complicated the picture significantly (UNOCHA 2014). So, the South Sudan experience suggests that the repatriation efforts should also address conflict prevention and peace-building practices, and security priorities in an effective way. Agricultural subsistence plans had been the key elements of repatriation assistance.

4.6. Concluding remarks and policy perspective

The purpose of this chapter has been to discuss the economic cost of conflict in afflicted countries, the post-conflict growth scenarios, and the potential contribution of repatriation to the economic and political development of conflict countries – especially Syria. To achieve this goal, the level of economic destruction in the four main conflict countries – Iraq, Libya, Syria, and Yemen – were quantified using satellite data and GIS-based estimates. Post-conflict growth scenarios were discussed based on an extension version of the World Bank's Long-Term Growth Model. And, finally, a detailed literature review on the economic consequences of return migration/repatriation for both the home and host countries were discussed, along with a detailed analysis of the repatriation experiences of selected countries – Afghanistan, Angola, Bosnia-Herzegovina, Burundi, Cambodia, Iraq, Liberia, and South Sudan.

Clearly, the repatriation process is not straightforward. Many parties with conflicting interests and goals are involved. The home country needs to offer peace, political stability, employment opportunities, and other socio-economic benefits for a successful voluntary return to take place. The UNHCR, the main donor

countries, and other national/international NGOs also have to play important roles in the whole process to surmount the potential bottlenecks.

This chapter provides several lessons to be learned in terms of the link between the economic consequences of violent conflict, refugee behavior, and repatriation. Several countries in the region have experienced civil conflict, but the Syrian experience is unique in the sense that Syria has been the source country for a huge refugee wave. A healthy reconstruction of the Syrian economy may not be possible without the successful design and implementation of a feasible repatriation plan. Reconstruction of physical and human capital are complementary to each other, which suggests that long-term political, institutional, and economic stability, and the prosperity of Syria may not be achieved without actively involving Syrian people in the reconstruction process. The following main policy lessons and recommendations arise from the discussion provided in this chapter.

- (1) The existing consensus in the literature suggests that refugees are less likely to leave the host country than economic migrants; they have stronger incentives to invest in their own and their children's human capital in the host country than economic migrants, which suggests that they put a strong effort to align their skill sets with the skill requirements of the host country; and they have lower propensity to accumulate savings and send their money back to home country as remittances, so their potential contribution in terms of reconstruction after conflict may also be limited. These behavioral patterns should be considered in designing repatriation programs, as post-conflict trauma experienced by refugees and superior economic opportunities offered in host countries may make refugees (especially the high-skilled ones) less willing to return. The economic opportunities offered by a potential return to the home country become crucial at this point.
- (2) But the economic conditions in conflict countries do not look very prospective. Satellite-based estimates suggest that conflict has severely destroyed economic activity, and the size of economic destruction is very large in Syria. This implies that the repatriation programs should focus on systematic and large-scale economic reconstruction plans – which should naturally embed institutional upgrading.
- (3) Investment in the quantity and quality of public capital/infrastructure would play important roles in reconstructing the conflict countries. Moreover, private capital investment could substantially boost economic growth rates in the short term. Conditional on achieving long-term political stability and peace, surpassing the economic performance of the pre-conflict era and rapid convergence to the hypothetical 'no-conflict path' need not be a remote possibility, if feasible and appropriately designed reconstruction and repatriation programs are implemented in conflict countries.
- (4) Existing experiences suggest that most of the repatriation efforts have been less successful than expected due to various problems, including but not limited to: (i) lack of understanding of the cultural, religious, and historical context; (ii) lack of coordination between governments and NGOs; (iii) lack of anticipation of the recurrence of conflict in the post-repatriation period; (iv) failing to address the issues of past property and land ownership; and (v) lack of supporting the repatriation programs with appropriately designed micro-credit assistance, housing support, and employment subsidy programs (which are shown in the literature to be extremely useful). These lessons should be taken into account in designing repatriation programs for the Syrian refugees in the future.
- (5) Finally, the Syrian refugees are now in the process of integrating into the socio-economic life of their host countries. Developed countries have been implementing financial and technical support programs to facilitate the integration process. For example, Turkey has been implementing large-scale EU-funded programs to integrate Syrian children into the Turkish public education system. The overall enrollment rate is above 60% (including all levels and grades) and the enrollment rate is expected to increase rapidly further

into the near future. Host countries are now discussing how to provide official work permits and even to provide citizenship selectively to Syrian refugees. As the resolution of conflict in Syria is delayed, those integration efforts will proceed further, and the Syrian refugees may become less likely to participate in voluntary repatriation plans. International cooperation is needed to end the conflict in Syria (and other conflict countries) and to implement well-designed repatriation programs rapidly in order to expedite economic reconstruction.

References

- Akgunduz, Y. E., van den Berg, M., and Hassink, W. (2018). 'The impact of the Syrian refugee crisis on firm entry and performance in Turkey,' *World Bank Economic Review*, 32, 19-40.
- Akgunduz, Y. E., and Torun, H. (2018). 'Two and a half million Syrian refugees, skill mix and capital intensity,' *GLO Discussion Paper #186*.
- Aksoy, C. G. and Tumen, S. (2019): 'Local governance and the environmental cost of forced migration,' unpublished manuscript, European Bank for Reconstruction and Development (EBRD).
- Alesina, A., Michalopoulos, S., and Papaioannou, E. (2016). 'Ethnic inequality,' *Journal of Political Economy*, 124, 428-488.
- Altindag, O. and Kaushal, N. (2017). 'Do refugees impact voting behavior in the host country? Evidence from Syrian refugee inflows in Turkey,' *IZA Discussion Paper #10849*.
- Assaad, R., Ginn, T., and Saleh, M. (2018). 'Impact of Syrian refugees in Jordan on education outcomes for Jordanian youth,' *ERF Working Paper #1214*.
- Aydemir, A. B. and Kirdar, M. G. (2017). 'Quasi-experimental impact estimates of immigrant labor supply shocks: The role of treatment and comparison group matching and relative skill composition,' *European Economic Review*, 98, 282-315.
- Balkan, B., Ozcan-Tok, E., Torun, H., and Tumen, S. (2018). 'Immigration, housing rents, and residential segregation: Evidence from Syrian refugees in Turkey,' *IZA Discussion Paper #9853*.
- Balkan, B. and Tumen, S. (2016). 'Immigration and prices: Quasi-experimental evidence from Syrian refugees in Turkey,' *Journal of Population Economics*, 29, 657-686.
- Bauer, T. K. and Sinning, M. G. (2011). 'The savings behavior of temporary and permanent migrants in Germany,' *Journal of Population Economics*, 24, 421-449.
- Calderon, C. and Serven, L. (2014). 'Infrastructure, growth, and inequality,' *World Bank Policy Research Working Paper #7034*.
- Carrington, W. J. and De Lima, P. J. (1996). 'The impact of 1970s repatriates from Africa on the Portuguese labor market,' *Industrial and Labor Relations Review*, 49, 330-347.
- Ceritoglu, E., Gürçihan-Yunculer, H. B., Torun, H., and Tumen, S. (2017). 'The impact of Syrian refugees on natives' labor market outcomes in Turkey: Evidence from a quasi-experimental design,' *IZA Journal of Labor Policy*, 6, 1-28.
- Ceylan, E. S. and Tumen, S. (2018). 'Measuring economic destruction in Syria from outer space,' *The Forum: ERF Policy Portal*, Blog article, 19 June 2018, <https://theforum.erf.org.eg/2018/06/19/measuring-economic-destruction-syria-outer-space/>.
- Ceylan, E. S. and Tumen, S. (2019). 'Estimating the cost of conflict in the MENA region with satellite data: Evidence from Iraq, Libya, Syria, and Yemen,' unpublished manuscript, TED University.
- Chen, S., Loayza, N. V., and Reynal-Querol, M. (2008). 'The aftermath of civil war,' *World Bank Economic Review*, 22, 63-85.

- Clemens, M. A., Lewis, E. G., and Postel, H. M. (2018). 'Immigration restrictions as active labor market policy: Evidence from the Mexican bracero exclusion,' *American Economic Review*, 108, 1468-87.
- Cortes, K. E. (2004). 'Are refugees different from economic immigrants? Some empirical evidence on the heterogeneity of immigrant groups in the United States,' *Review of Economics and Statistics*, 86, 465-480.
- Del Carpio, X. and Wagner, M. (2015). 'The impact of Syrian refugees on the Turkish labor market,' Unpublished manuscript, World Bank.
- Devadas, S., Elbadawi, I. A., and Loayza, N. V. (2019). 'Growth after war in Syria,' *World Bank Policy Research Working Paper #8967*.
- Devadas, S. and Pennings, S. M. (2019). 'Assessing the effect of public capital on growth: An extension of the World Bank Long-Term Growth Model,' *Journal of Infrastructure, Policy, and Development*, 3, 22-55.
- Domingues Dos Santos, M. and Postel-Vinay, F. (2003). 'Migration as a source of growth: The perspective of a developing country,' *Journal of Population Economics*, 16, 161-175.
- Dustmann, C. (2008). 'Return migration, investment in children, and intergenerational mobility: Comparing sons of foreign- and native-born fathers,' *Journal of Human Resources*, 43, 299-324.
- Dustmann, C., Fadlon, I., and Weiss, Y. (2011). 'Return migration, human capital accumulation, and the brain drain,' *Journal of Development Economics*, 95, 58-67.
- Dustmann, C. and Görlach, J.-S. (2016). 'The economics of temporary migrations,' *Journal of Economic Literature*, 54, 98-136.
- Dustmann, C. and Mestres, J. (2010a). 'Remittances and temporary migration,' *Journal of Development Economics*, 92, 62-70.
- Dustmann, C. and Mestres, J. (2010b). 'Savings, asset holdings, and temporary migration,' *Annals of Economics and Statistics*, 97/98, 289-306.
- Eastmond, M. and Ojendal, J. (1999). 'Revisiting a 'repatriation success': The case of Cambodia,' In: R. Black and K. Koser (eds): *The end of the refugee cycle: Refugee repatriation and reconstruction*. Berghan Books.
- ESCWA (2018). 'Syria at War – Seven Years On (The Economic Implications of the Conflict in Syria),' Presentation at Consultation Meeting on Policy Alternatives for Post-Conflict Reconstruction and Economic Recovery. National Agenda for the Future of Syria. August. United Nations Economic and Social Commission for Western Asia.
- Fallah, B., Krafft, C., and Wahba, J. (2019). 'The impact of refugees on employment and wages in Jordan,' *Journal of Development Economics*, forthcoming.
- Fransen, S. and Kuschminder, K. (2012). 'Back to the land: The long-term challenges of refugee return and reintegration in Burundi,' *UNHCR: New Issues in Refugee Research*, Research Paper #242.
- Funkhouser, E. (1995). 'Remittances from international migration: A comparison of El Salvador and Nicaragua,' *Review of Economics and Statistics*, 77, 137-146.

Harild, N., Christensen, A., and Zetter, R. (2015). 'Sustainable refugee return: Triggers, constraints, and lessons on addressing the development challenges of forced displacement,' The World Bank Group. Washington, DC.

Henderson J. V., Storeygard, A., and Weil, D. N. (2012). 'Measuring economic growth from outer space,' American Economic Review, 102, 994-1028.

Hevia, C. and Loayza, N. V. (2012). 'Savings and growth in Egypt,' Middle East Development Journal, 4, 1-23.

Hodler, R. and Raschky, P. A. (2014). 'Regional favoritism,' Quarterly Journal of Economics, 129, 995-1033.

HRW (2005). 'Coming home: Return and reintegration in Angola,' March 2005, Vol. 17, No.2 (A), <http://www.hrw.org/reports/2005/angola0305/angola0305.pdf>.

Hunt, J. (1992). 'The impact of the 1962 repatriates from Algeria on the French labor market,' Industrial and Labor Relations Review, 45, 556-572.

Janossy, F. (1969). 'The end of the economic miracle: Appearance and reality in economic development,' ISAP: New York, NY.

Khan, A. H. (1997). 'Post-migration investment in education by immigrants in the United States,' Quarterly Review of Economics and Finance, 37, 285-313.

Lee, J., Peri, G., and Yasanov, V. (2017). 'The employment effects of Mexican repatriations: Evidence from the 1930's,' NBER Working Paper #23885.

Loayza, N. V. and Pennings, S. (2018). 'The long-term growth model,' The World Bank, Washington, D.C. <http://www.worldbank.org/LTGM>.

Mamei, M., Cilasun, S. M., Lippi, M., Pancotto, F., and Tumen, S. (2019). 'Improve education opportunities for better integration of Syrian refugees in Turkey,' In: Guide to Mobile Data Analytics in Refugee Scenarios—The 'Data for Refugees Challenge' Study. Eds. Salah, A. A., Pentland, A., Lepri, B., and Letouzé, E., Springer.

Merkle, L. and Zimmermann, K. (1992). 'Savings, remittances, and return migration,' Economics Letters, 38, 77-81.

Michalopoulos, S. and Papaioannou, E. (2013a). 'Pre-colonial ethnic institutions and contemporary African development,' Econometrica, 81, 113-152.

Michalopoulos, S. and Papaioannou, E. (2013b). 'National institutions and subnational development in Africa,' Quarterly Journal of Economics, 129, 151-213.

Milionis P. and Vonyo, T. (2015). 'Reconstruction dynamics: The impact of World War II on post-war economic growth,' American Economic Association: 2016 Annual Conference.

OECD (2008). 'International Migration Outlook 2008,' Washington, DC and Paris: OECD.

Omata, N. (2012). 'Struggling to find solutions: Liberian refugees in Ghana,' Research Paper #234, New Issues in Refugee Research, UNHCR.

- Organski, A. F. K. and Kugler, J. (1977). 'The costs of major wars: The Phoenix Factor,' *American Political Science Review*, 71, 1347-1366.
- Organski, A. F. K. and Kugler, J. (1980). 'The war ledger,' Chicago, IL: University of Chicago Press.
- Pinger, P. (2010). 'Come back or stay? Spend here or there? Return and remittances: The case of Moldova,' *International Migration*, 48, 142-173.
- Rapoport, H. and Docquier, F. (2006). 'The economics of migrants' remittances,' *Handbook of the Economics of Giving, Altruism, and Reciprocity: Applications*, Volume 2. Eds. Kolm, S.-C. and Ythier, J. M., pp. 1135-1198, Elsevier, Amsterdam and Boston.
- Rohner, D., Thoenig, M., and Zilibotti, F. (2013). 'Seeds of distrust: Conflict in Uganda,' *Journal of Economic Growth*, 18, 217-252.
- Smolny, W. (2000). 'Post-war growth, productivity convergence, and reconstruction,' *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, 62, 589-606.
- Spilimbergo, A. (2009). 'Democracy and foreign education,' *American Economic Review*, 99, 528-543.
- Storeygard, A. (2016). 'Farther on down the road: Transport costs, trade and urban growth in sub-Saharan Africa,' *Review of Economic Studies*, 83, 1263-1295.
- Toal, G., and Dahlman, C. (2011). 'Bosnia remade: Ethnic cleansing and its reversal,' Oxford University Press, Oxford, UK.
- Tumen, S. (2016). 'The economic impact of Syrian refugees on host countries: Quasi-experimental evidence from Turkey,' *American Economic Review*, 106, 456-460.
- Tumen, S. (2018). 'The impact of low-skill refugees on youth education,' IZA Discussion Paper #11869.
- Tumen, S. (2019). 'Refugees and 'native flight' from public to private schools,' *Economics Letters*, forthcoming.
- UNHCR (2004). 'Afghanistan. Challenges to Return,' United Nations High Commissioner for Refugees, Afghanistan.
- UNHCR (2015). 'Country Operations Profile 2015 Iraq,' <http://www.unhcr.org/pages/49e486426.html>
- UNOCHA (2014). 'South Sudan crisis situation report as of 13 February 2014,' Report #19.
- World Bank (2017). 'The Toll of War – The Economic and Social Consequences of the Conflict in Syria,' Washington DC: World Bank.

5. Conclusions

Rapatriement des réfugiés fuyant les conflits arabes : perspectives et possibles implications politiques et économiques

Samir Makdisi

Le rapatriement des réfugiés est largement entravé par la persistance des conflits dans les pays qu'ils ont fuis. Ces conflits se poursuivent sous différentes formes et à des intensités variables dans les quatre pays évoqués dans le présent rapport, –l'Irak, la Libye, la Syrie et le Yémen. Il reste à trouver un règlement définitif à ces conflits pour parvenir à une réconciliation nationale. Cependant, le fait qu'ils aient fait l'objet d'importantes interventions étrangères directes et indirectes, –tant de la part de pays arabes que d'autres pays du monde–, a non seulement rendu leur règlement plus difficile, mais il a également rendu la possibilité de tout règlement incertaine.

Lors des soulèvements arabes de 2011 était né l'espoir de voir émerger des régimes démocratiques qui ouvriraient la voie à un développement généralisé dans la région. Pourtant, à la mi-2019, et à l'exception de la Tunisie, ces espoirs demeurent vains. Il reste à voir si des règlements définitifs des guerres en cours peuvent conduire à une véritable démocratie, en particulier dans les pays où la récurrence des conflits civils a forcé des millions de personnes à chercher refuge à l'étranger, dans les pays voisins, principalement, et au-delà.

Dans les conditions actuelles, le rapatriement volontaire, –tel qu'il est défini par l'article 33 de la Convention des Nations Unies de 1951 sur les réfugiés, qui prône un retour volontaire, digne et dans des conditions de sécurité assurées–, reste généralement impossible. L'absence d'un règlement politique solide, crédible et susceptible de garantir à la fois la micro-sécurité, les droits de l'homme et ceux de la propriété pour les individus et les communautés de rapatriés en est la principale cause.

Il manque en outre un programme de reconstruction conséquent dont la mise en œuvre dépend également de la conclusion de véritables règlements politiques. Pour autant, le rapatriement volontaire de certains réfugiés, en nombre néanmoins relativement limité, s'est déroulé dans conditions spécifiques qui ont permis leur retour.

Compte tenu de ces considérations, le présent rapport tire cinq conclusions principales.

Les réfugiés des conflits arabes : ampleur et caractéristiques

Premièrement, les conflits de la région (principalement en Syrie et au Yémen, mais aussi en Libye et en Irak) ont poussé des millions de personnes à fuir leur patrie ou à se déplacer à l'intérieur de leur propre pays. On estime qu'à la mi-2019, 6,4 millions de réfugiés avaient fui la Syrie, la majorité d'entre eux

s'établissant dans les pays voisins. La Turquie en a recueilli la moitié, tandis que le Liban et la Jordanie en ont reçu ensemble environ 2,4 millions, un autre million s'étant installé en Europe, principalement en Allemagne et en Suède.

Au Yémen, plus de deux millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays, principalement dans les territoires contrôlés par la faction Houthi, mais avec des débordements vers les pays africains voisins. Entre 2014 et 2018, plus de trois millions d'Iraqiens ont été déplacés à l'intérieur de leur pays, tandis que plus de 280 000, principalement des femmes et des enfants, ont dû chercher refuge dans les pays voisins, notamment en Turquie. On ne dispose pas d'estimations concernant les déplacements forcés en Libye.

Les réfugiés qui se sont installés en Jordanie, au Liban et en Turquie sont essentiellement originaires des régions rurales et pauvres de la Syrie. Ce sont des enfants pour plus de la moitié d'entre eux. La plupart des adultes qui composent ce groupe ne sont pas bien éduqués et, pour tous, la pauvreté est généralisée. On estime que la moitié des ménages de réfugiés syriens souffre de très mauvaises conditions de vie et que son taux de chômage est très élevé parmi ceux qui sont capables de travailler. Les perspectives d'intégration potentielle de ces réfugiés dans leurs pays d'accueil sont très faibles.

Les réfugiés syriens établis en Europe présentent en revanche des profils très différents : plus instruits et plus armés sur le plan économique, ils bénéficient probablement de belles perspectives s'ils décident de s'y installer.

Les incitations au retour des réfugiés

Deuxième aspect du rapport, la question du retour met non seulement en évidence le fait que la plupart des réfugiés opteraient pour un retour dans leur pays d'origine, mais également que les conditions nécessaires à ce retour sont multiples, la sécurité étant l'une des plus importantes. Lorsqu'ils réfléchissent à leur retour, les réfugiés tiennent compte de facteurs politiques, économiques et sociaux, tant dans leur pays d'accueil que dans celui dont ils sont issus. Il est intéressant de noter que leur rapatriement comporte également une dimension genrée dans la mesure où les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes priorités et où ils agissent de manière différente.

Le rétablissement de la sécurité dans certaines parties de pays en conflit, comme en Syrie, a induit un retour limité des réfugiés originaires de ces régions, mais cette situation pose un problème majeur car, sans règlement politique, on ne peut garantir la durabilité de ce retour, le conflit pouvant à nouveau frapper des zones considérées comme sûres, même lorsque le gouvernement garantit leur sécurité.

En matière de sécurité, il convient d'envisager largement la nature du règlement politique à mettre en place et d'interroger son caractère pour savoir s'il est inclusif sur le plan politique et apte à conduire à des formes de gouvernance démocratique. En dehors de tout règlement, le retour des réfugiés dans leur pays peut s'envisager comme un acte politique qui valide la légitimité du régime en place. Mais, à l'inverse, les réfugiés qui ne se sentent protégés par le gouvernement de leur pays font généralement le choix de ne pas y revenir ; ils n'apporteront pas leur contribution à son processus de reconstruction.

Dans leur décision de retourner ou non dans leur pays d'origine, les réfugiés prennent en compte leurs propres intérêts économiques. Ils étudient les conditions de vie qui y règnent et les possibilités de travail et d'accès aux services sociaux qui s'y offrent. Dans ces considérations, la question de genre entre en jeu car les ménages dirigés par des femmes recherchent davantage de bons services, et en particulier l'accès à l'éducation et aux soins de santé en milieu hospitalier pour leurs enfants, tandis que les hommes sont plus préoccupés par les possibilités d'emploi et par l'accès aux moyens de subsistance.

Parmi les autres considérations qui influencent la décision des réfugiés, on peut citer leur situation familiale en exil et dans leur pays d'origine. La présence de leur famille dans leur pays d'origine constitue en effet un important facteur d'attraction ; mais si leurs enfants sont scolarisés dans un pays d'accueil, cela pourrait retarder leur décision d'y revenir. Leurs perspectives de réintégration dans les communautés qu'ils ont quittées influencent également leur décision.

Les facteurs décrits ci-dessus montrent clairement qu'en l'absence d'une paix véritable, le rapatriement des réfugiés fait face à de nombreuses incertitudes. Même si les pays d'accueil sont désireux d'aller dans ce sens, le retour volontaire des réfugiés présents sur leur sol continuera d'être sérieusement entravé par les différents obstacles cités dans cet exposé.

Parmi les réfugiés qui sont retournés volontairement dans leur pays d'origine, les informations fournies par le HCR (2017) sur les premiers rapatriés syriens (environ 3 % du total) indiquent que ce sont à 58 % des hommes qui citent le regroupement familial comme étant la principale motivation de leur retour. Les autres raisons qu'ils évoquent sont, premièrement, la détérioration des conditions dans leur pays d'asile, deuxièmement, l'amélioration de la sécurité dans le pays d'origine, et, enfin, troisièmement, leur désir de travailler⁷⁴. Ces rapatriés revenaient surtout de Turquie (à 40 %) et du Liban (à 36%), ceux issus d'Irak, de Jordanie et d'Égypte étant peu nombreux.

Selon une étude de la Banque mondiale de 2019, plusieurs variables démographiques montrent une corrélation positive avec le retour : le fait d'être célibataire, d'être un homme et d'avoir un faible niveau d'instruction. Parmi les facteurs d'attraction dans leur pays d'origine, la sécurité est le plus important, suivi de la présence des services disponibles, tels que l'éducation et les établissements de santé. Parmi les facteurs d'incitation à leur départ des pays d'accueil figurent les efforts déployés dans ce pays pour induire leur retour, en particulier au Liban, où les réfugiés sont confrontés à un environnement hostile et à des conditions de vie insoutenables.

Reconstruire le contrat social entre les réfugiés et le régime post-conflit

Quels que soient les motifs qui poussent les réfugiés à rentrer chez eux, leur retour doit être abordé comme un processus de rapprochement politique entre le citoyen, la communauté et l'État ; il appelle à la reconstruction du contrat social qui doit lier le réfugié à l'État. Cela implique une reconnaissance adéquate des origines politiques du conflit armé et pas seulement la prise en compte de sa dimension humanitaire. La nécessité de garantir la sûreté et la sécurité passe nécessairement par un processus politique capable de créer des mécanismes de gouvernance inclusifs, de mettre fin à l'impunité des crimes commis durant le conflit et de faciliter la réintégration, la démilitarisation et l'accès à la justice pour toutes les composantes de la population.

Plus le régime d'après-conflit est véritablement inclusif, plus les réfugiés sont incités à rentrer chez eux. Ce processus va prendre du temps compte tenu de la fragmentation actuelle qui marque les scénarios post-conflit, mais les efforts pour préparer les réfugiés à un retour doivent commencer en amont, notamment en leurs fournissant une assistance juridique et en identifiant des médiateurs communautaires de confiance susceptibles de faciliter leur réintégration.

Dans la pratique, et même si le nouveau régime post-conflit devrait normalement être le résultat d'une réconciliation nationale incluant les principales parties-prenantes de ce conflit, il peut continuer à présenter

⁷⁴ Available data on the repatriation of refugees from the other countries in conflict is fragmentary and unreliable.

de forts éléments de clientélisme. En d'autres termes, la gouvernance post-conflit peut échouer à atteindre l'inclusivité idéale qui servirait l'intérêt commun et servir plutôt une relation client-patron.

Si l'on considère la région MENA, les règlements politiques qui ont suivi les guerres civiles algérienne et libanaise, conclus respectivement en 2002 et en 1990, en sont une bonne illustration. Dans le premier cas, le règlement était crédible mais incomplet : les élites du pays formaient une oligarchie disposant d'une forte emprise sur l'État et sur les ressources économiques du pays (principalement le pétrole). Détentrices du pouvoir politique, ces élites ont créé une structure clientéliste et interdit à la justice transitionnelle de s'occuper des crimes liés à conflit.

Dans le second cas, le règlement connu sous le nom d'Accord de Taëf n'a réussi qu'à réaligner les parts politiques des composantes religieuses du pays dans sa gouvernance (on parle ici de « démocratie consociative »). Mais il n'a pas éliminé les inégalités existantes en matière de droits civils des citoyens, comme on aurait pu le souhaiter. Aussi, tandis qu'un grand nombre de citoyens libanais ayant quitté le pays du fait de la guerre civile y sont revenus une fois ce règlement politique conclu, ils sont également nombreux à avoir fait le choix inverse, notamment ceux qui avaient émigré aux États-Unis.

Pour les pays actuellement en conflit, le rapatriement effectif des réfugiés représente un énorme défi. Il nécessite des règlements politiques durables menant à l'établissement d'une gouvernance démocratique qui favoriserait leur retour en toute sécurité et qui ouvrirait la porte à leur participation à des projets de reconstruction planifiés.

Ressources pour la reconstruction

Lors de l'élaboration des plans de reconstruction, nous devons garder à l'esprit que les principaux moteurs de la croissance dans les pays à revenus faibles et intermédiaires sont le capital public, les investissements dans les infrastructures publiques, le capital privé, le capital humain, la productivité totale des facteurs, la démographie et les résultats du marché du travail. Mettre à disposition les ressources requises pour financer les investissements nécessaires dans tous ces domaines, ainsi que la main-d'œuvre nécessaire à leur mise en œuvre, est un énorme défi pour les plans de reconstruction post-conflit. Le financement étranger jouera un rôle crucial, de même que le retour potentiel de capitaux et les envois de fonds faits par les nationaux séjournant à l'étranger.

Si l'on considère spécifiquement le cas de la Syrie, les travaux empiriques montrent que si l'aide à la reconstruction et au rapatriement était importante, et donc si les investissements étaient élevés au cours de la première décennie de reconstruction, le pays serait en mesure de dépasser son PIB de 2010 et son PIB par habitant dans les dix ans à venir.

Mais ce scénario optimiste n'émergera peut-être pas. Un scénario alternatif et pessimiste, qui repose sur l'hypothèse de garanties limitées pour les droits à la micro-sécurité et à la propriété, de faibles fonds de reconstruction et de faibles investissements, suggère qu'il faudrait deux ou trois décennies à la Syrie pour atteindre et dépasser ses niveaux de PIB de 2010.

Ces résultats montrent qu'une performance économique élevée après le conflit est possible en Syrie si quatre conditions sont réunies : si la stabilité politique à long terme est atteinte, si des mécanismes favorables au marché sont repensés pour obtenir une allocation efficace des ressources dans l'ensemble de l'économie, si des programmes de reconstruction et de rapatriement bien conçus sont appliqués et si ces programmes sont soutenus par des mécanismes financiers durables.

Les envois de fonds de Syriens à l'étranger (essentiellement de ceux qui sont en train de s'intégrer dans la vie socioéconomique de leur pays d'accueil) pourraient être un moyen important par lequel la migration pourrait influer sur le bien-être des individus dans leur propre pays.

En ce qui concerne le retour, si les migrants rapatriés sont hautement qualifiés, ce retour aura un impact positif évident sur les résultats économiques de leur pays d'origine. Leur retour devrait également contribuer à la reconstruction de leurs institutions nationales et à l'amélioration de leur qualité. Par contre, il faut garder à l'esprit que le mouvement de rapatriement pourrait conduire à une baisse limitée des salaires et à une légère augmentation du taux de chômage à court terme.

Nouveaux modèles de reconstruction et de rapatriement

Par conséquence, cette conclusion se doit d'énoncer une mise en garde. Il n'est pas surprenant que, jusqu'à présent, les efforts de rapatriement aient été beaucoup moins fructueux que prévu car, comme on l'a indiqué plus haut, les pays d'origine n'offrent pas encore des conditions de sécurité satisfaisantes, et parce qu'il n'y a pas de garantie que le retour anticipé des réfugiés soit pérenne dans des régions où règne une situation d'affrontements récurrents. Tant que les hostilités ne seront pas définitivement terminées et qu'une véritable réconciliation nationale ne sera pas réalisée dans les pays en proie au conflit, en particulier en Syrie et au Yémen, on ne peut raisonnablement s'attendre à ce qu'un programme soutenu de rapatriement réussisse.

Mais, même lorsque la paix sera rétablie, il est essentiel que les gouvernements nationaux et les organisations internationales prennent en compte les autres obstacles qui ont jusqu'ici entravé le retour des réfugiés lors de l'élaboration de leurs futurs programmes de rapatriement. Il s'agira notamment d'obvier au manque de coordination entre toutes les parties concernées, de répondre à l'incapacité des pays d'origine à traiter les questions de droits de propriété et de pallier le problème de l'insuffisance de l'appui international aux programmes de rapatriement.

Les efforts passés de rapatriement et de reconstruction visaient à répondre à des préoccupations régionales ou nationales spécifiques. Aujourd'hui, même si les effets des conflits arabes existants et si les problèmes de réfugiés qui y sont associés demeurent essentiellement des préoccupations régionales, leurs retombées dépassent nettement la région pour devenir un problème mondial. Cette nouvelle dimension de la crise des réfugiés donne des traits spécifiques à sa résolution : elle impose une action politique coordonnée entre tous les gouvernements et toutes les organisations internationales concernées pour parvenir à sa solution globale.

Il est possible que les modèles régionaux passés et/ou les efforts individuels des pays ne soient plus utiles ni durables. Dans la perspective de la phase d'après-conflit, de nouveaux modèles et de nouvelles institutions de reconstruction devront être conçus pour éviter les inefficacités du passé et jeter les bases de programmes durables de rapatriement.

Ce rapport traite de la question du rapatriement des réfugiés dans les pays touchés de la région du sud de la Méditerranée. À travers ses quatre chapitres, les auteurs commencent par examiner les caractéristiques de ces réfugiés et les conditions affectant leurs décisions de retour. Elle est suivie d'une analyse des scénarios possibles de règlement politique et des potentiels de reconstruction, en mettant l'accent sur le rôle éventuel de la communauté internationale. Les auteurs analysent ensuite les coûts économiques des conflits ainsi que les scénarios de croissance post-conflit. Le rapport conclut en soulignant les principales conclusions et en fournissant des informations politiques sur la façon de résoudre ce problème afin d'assurer un retour sûr, durable et digne des réfugiés dans leur pays d'origine.

